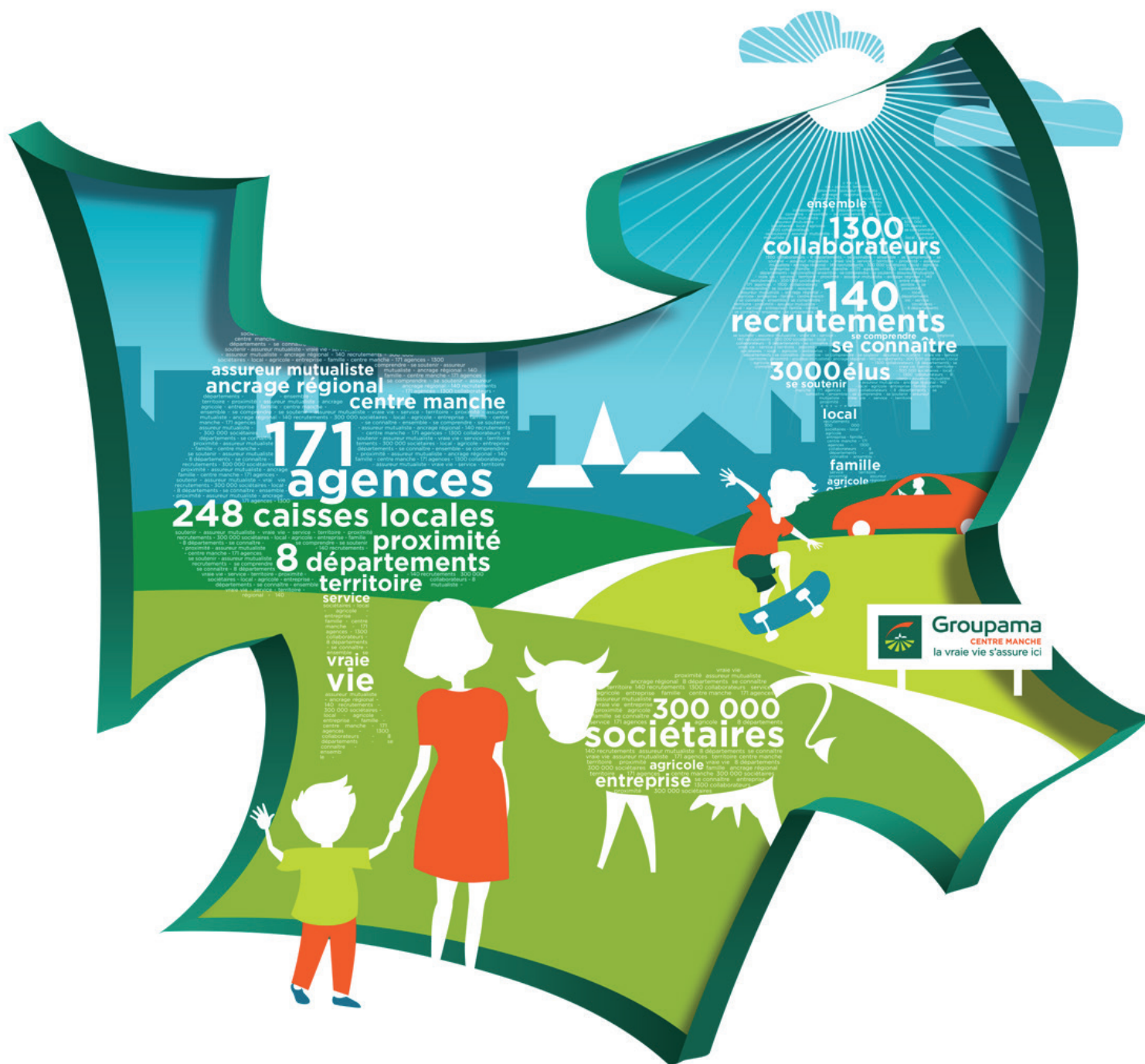


RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2016



Groupama
CENTRE MANCHE
la vraie vie s'assure ici

SOMMAIRE

	Page
Partie I	
Informations générales	3
Partie II	
Rapport d'activité	7
Partie III	
Les états financiers	19
Partie IV	
Rapports des Commissaires aux comptes	80
Comptes annuels	
Contrats d'assurances	
Conventions réglementées	
Rapport sur les procédures d'élaboration et de Vérification de l'information financière et comptable	91
Rapport sur les opérations de rachat de certificats Mutualistes	95
Rapport RSE	97
Partie V	
Résolutions de l'Assemblée Générale mixte du 13 avril 2017	133

INFORMATIONS GENERALES

**Caisse Régionale de Réassurance Mutuelle Agricole de Centre Manche
GROUPAMA CENTRE MANCHE**

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fin de mandat

PRESIDENTE

Madame Marie-Ange DUBOST	2021
--------------------------	------

PRESIDENTS DELEGUES

Monsieur Alain HUET	2021
Monsieur Joël LAFONTAINE	2018

VICE-PRESIDENTS

Monsieur Denis CALIPEL	2018
Madame Fabienne FERREY	2018
Madame Sylvie LE DILLY	2021
Monsieur Marc LEPICARD	2018
Monsieur Dominique MONFILLIATRE	2021
Madame Marie-Jeanne ROUSIERE	2021

ADMINISTRATEURS

Monsieur Dominique AUBIN	2018
Monsieur Michel FAUCON	2018
Monsieur Jean-Michel HEREAU	2018
Monsieur Stéphane LABARRIERE	2021
Madame Marie-Claude LECOEUR	2021
Madame Sabine MENAGER	2021
Monsieur Jean-Louis PICHARD	2018

ADMINISTRATEURS SALARIES

Madame Catherine DUHAIL	2016
Monsieur Olivier FOURNIER	2016

**Caisse Régionale de Réassurance Mutuelle Agricole de Centre Manche
GROUPAMA CENTRE MANCHE**

LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION

DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Pascal LOISEAU

DIRECTEURS

Monsieur Patrice GENNIN	Directeur Général Adjoint
Madame Emmanuelle GRUSSE	Directrice des Ressources Humaines
Monsieur Gervais LAVERGNE	Directeur Assurance
Monsieur Guy MORICEAU	Directeur Institutionnel, Secrétaire Général
Monsieur Nicolas NAFTALSKI	Directeur Financier
Monsieur Jean Michel SCHOCKWEILLER	Directeur Organisation, Systèmes d'Information, Logistique
Monsieur Patrick VELE	Directeur Développement

**Caisse Régionale de Réassurance Mutuelle Agricole de Centre Manche
GROUPAMA CENTRE MANCHE**

COMMISSAIRES AUX COMPTES

CO-TITULAIRES

SEC BURETTE
9 rue Malatiré
76000 ROUEN

Représentée par Monsieur Philippe JACOB

Cabinet MAZARS
61 rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE

Représentée par Monsieur Antoine ESQUIEU

Le mandat SEC BURETTE a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 avril 2016 pour une durée de 6 ans.

Le renouvellement du mandat du Cabinet MAZARS est proposé à l'Assemblée Générale du 13 avril 2017.

RAPPORT D'ACTIVITES

INTRODUCTION

Groupama Centre Manche, avec une activité soutenue, conclut l'année 2016 avec un résultat net social de 13,7 M€ et une contribution en normes IFRS de 19 M€. Mieux que ces résultats comptables, 2 chiffres illustrent les progrès réalisés en phase avec la stratégie : un ratio combiné de 97,0 % et un taux de clients particuliers très satisfaits de 21 %.

Dans un contexte économique toujours difficile, particulièrement pour l'agriculture qui reste notre premier marché professionnel, l'entreprise démontre encore une fois la solidité du modèle mutualiste.

La capacité d'adaptation de l'entreprise lui a permis de répondre aux multiples défis du moment :

- Limiter la baisse du chiffre d'affaires malgré le plein effet de l'ANI, qui entraîne une perte de 6,5 M€ en santé individuelle non encore compensée en assurances collectives malgré un gain de 2,5 M€ sur ce marché en développement ;
- Assumer la charge des sinistres climatiques de toute nature, qui ont notamment frappé les récoltes, dans le souci d'indemniser rapidement les sociétaires : le mécanisme de réassurance liant la Caisse Régionale à l'organe central a démontré là tout son intérêt ;
- Maîtriser les frais généraux courants et réduire la sinistralité attritionnelle, pour afficher un ratio combiné de 97,0 % certes aussi dû à la quasi-absence de sinistres graves de plus d'un million d'euros ;
- Piloter au mieux les produits financiers, tenant compte de la remontée des taux d'intérêt et des marchés d'actions en fin d'année ;
- Améliorer encore la satisfaction des sociétaires, dont les principaux indicateurs ont continué de progresser (avec un taux de très satisfaits chez les particuliers de 21%) ;
- Respecter l'ensemble des nouvelles exigences de gouvernance et de maîtrise des risques issues de Solvabilité 2, applicables depuis le 1^{er} janvier ;
- Renforcer notre solvabilité, grâce au succès des certificats mutualistes proposés pour la première fois à nos sociétaires ;
- Mener à bien dans les délais prévus les actions de transformation inscrites dans le projet d'entreprise Ari@ne 2018.

Plus que de la résilience, nos résultats traduisent une vraie culture de la performance, qui repose sur l'engagement des hommes et des femmes qui ont fait et feront la réussite de Groupama Centre Manche. Ce doit être notre premier objectif pour 2017 et au-delà, que de réunir salariés et élus autour d'une stratégie claire et motivante : la bonne connaissance de tous nos territoires et de leurs potentiels économiques pourra y contribuer dès 2017, en renforçant la synergie de nos réseaux institutionnels et de distribution.

Marie Ange DUBOST, Présidente du Conseil d'Administration.



1. LA GOUVERNANCE

Si les instances de gouvernance restent inchangées en 2016, tant pour le Conseil d'Administration que pour le comité de Direction Générale, elles ont enrichi leur fonctionnement avec l'appui de comités spécialisés plus fréquents. La mise en conformité de la gouvernance aux règles de Solvabilité 2 permet de mieux partager l'analyse des risques, et de sécuriser nos activités.

1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

1.1.1 Composition :

Les 16 administrateurs élus par l'assemblée des caisses locales sociétaires sont issus, en nombre égal, de chacun des 8 départements qui constituent le ressort géographique de la Caisse. Leur mandat est de 6 ans, et renouvelable par moitié tous les 3 ans.

Deux autres administrateurs sont élus par les salariés. L'un est désigné par les cadres et l'autre par les employés, pour un mandat de 3 années civiles.

Le conseil nomme, pour une période de 2 ans, un Bureau. Celui-ci est composé de 9 membres, comprenant un président, 2 présidents délégués, 6 vice-présidents.

Madame Marie-Ange DUBOST en assure la Présidence depuis le 17 juin 2014.

La liste des membres du Conseil en exercice, de leur fonction éventuelle au sein du Bureau (x), la date des fins de mandat et des informations personnelles sont rapportées dans le tableau ci-après :

Prénom	Nom	Année naissance	Profession	Bureau	Fonction	Année renouvellement	Fédération
Marie-Ange	DUBOST	1955	Exploitante agricole	X	Présidente	2021	50
Alain	HUET	1956	Exploitant agricole	X	Président Délégué	2021	28
Joël	LAFONTAINE	1960	Exploitant agricole	X	Président Délégué	2018	61
Denis	CALPEL	1971	Exploitant agricole	X	Vice Président	2018	50
Fabienne	FEREY	1954	Retraitée agricole	X	Vice Présidente	2018	14
Sylvie	LE DILLY	1967	Exploitante agricole	X	Vice Présidente	2021	72
Marc	LEPICARD	1957	Exploitant agricole	X	Vice Président	2018	76
Dominique	MONFILLIATRE	1954	Exploitant agricole	X	Vice Président	2021	27
Marie-Jeanne	ROUSIERE	1954	Exploitante agricole	X	Vice Présidente	2021	53
Dominique	AUBIN	1964	Exploitant agricole		Administrateur	2018	27
Olivier	FOURNIER	1959	Salarié Groupama		Administrateur	2016	
Michel	FAUCON	1960	Exploitant agricole		Administrateur	2018	53
Jean Michel	HEREAU	1955	Exploitant agricole		Administrateur	2018	28
Catherine	DUHAIL	1960	Salariée Groupama		Administratrice	2016	
Stéphane	LABARRIERE	1976	Exploitant agricole		Administrateur	2021	14
Marie-Claude	LECOEUR	1958	Retraitée agricole		Administratrice	2021	61
Sabine	MENAGER	1954	Enseignant- Chercheur		Administrateur	2021	76
Jean-Louis	PICHARD	1952	Retraité agricole		Administrateur	2018	72

1.1.2 Fonctionnement :

Le Conseil d'administration de Groupama Centre Manche s'est réuni 8 fois en 2016, à savoir :

- 15 janvier 2016
- 9 mars 2016
- 7 avril 2016
- 26 avril 2016
- 14 juin 2016
- 14 septembre 2016
- 9 novembre 2016
- 9 décembre 2016

La délégation régionale institutionnelle (DRI) est constituée par les 16 administrateurs élus et par 32 membres désignés à raison de 4 par département. Ses principales missions sont :

- la représentation de tous les territoires de chaque département,
- la représentation dans les différentes instances et OPA de chaque département,
- la contribution aux travaux des commissions du conseil de GCM,
- l'animation des Assemblées Générales des caisses locales.

Cette instance s'est réunie :

- Le 1er mars 2016, afin, notamment de préparer les Assemblées Générales de Caisses Locales, et le lancement des certificats mutualistes.
- Le 21 octobre 2016 avec une information sur la réforme territoriale de la loi NOTRe.

Pour l'examen des dossiers qui lui sont soumis, le Conseil s'appuie sur les études préparatoires réalisées par **7 commissions permanentes spécialisées** :

- la commission prospective,
- la commission de gestion des actifs,
- la commission développement,
- la commission technique,
- la commission institutionnelle et formation,
- la commission prévention,
- la commission agriculture.

La commission agriculture, chargée de contribuer à la réflexion de la Fédération Nationale Groupama sur la stratégie agricole, a été mise en place suite à décision du conseil d'administration en date du 19 juin 2015. Ses missions et les modalités de fonctionnement sont précisées à l'article 6-4 du règlement intérieur du Conseil d'administration.

Dans leur domaine respectif de compétence, elles ont été notamment chargées, par le Conseil ou le Président, de préparer les dossiers soumis à la décision du Conseil sur :

- les comptes prévisionnels de l'exercice et les rapports relatifs, notamment, à la solvabilité et au contrôle interne,
- la planification stratégique opérationnelle,
- le plan d'action commercial,
- les offres de produits,
- les évolutions tarifaires,
- le fonctionnement institutionnel,

- les actions de formation pour les élus,
- les placements et les constructions immobilières,
- les opérations de prévention grand public.

Chacune de ces commissions s'est réunie 2 fois en 2016.

Le Conseil d'Administration délègue également certaines missions à 2 comités spécialisés : le comité des rémunérations et le comité d'audit et des risques.

Le comité des rémunérations, chargé de formuler des propositions relatives à la rémunération des mandataires sociaux, aux indemnités de frais et de temps passé des administrateurs s'est tenu le 9 mars 2016. Les indemnités allouées aux administrateurs, pour temps passé, ont été, au total, en 2016, de 175 383 € auxquelles s'ajoutent 46 188 € de remboursements de frais. L'assemblée est sollicitée pour maintenir le plafond des indemnités de temps passé, versées aux administrateurs et prévues par l'article 24 des statuts, à hauteur de 250 000 €.

Le comité d'audit et des risques comporte 4 membres, choisis parmi les présidents délégués et les vice-présidents, ainsi que le Directeur Général Adjoint, le Directeur Financier et les titulaires des 4 fonctions clés.

Ce comité présidé par Mme FERREY s'est réuni 3 fois en 2016, les 4 mars, 9 septembre et 25 novembre. Il a pu examiner notamment l'évaluation des risques opérationnels, d'assurance et financiers, la solvabilité prospective du rapport ORSA, et les dispositifs en faveur de la qualité des données, ainsi que pour la protection de la clientèle.

1.2 LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de la SEC Burette, 9 rue Malatiré à Rouen, représentée par Monsieur Philippe JACOB et, pour la suppléer en cas de besoin, la société SARL MONCEY AUDIT, 9, rue Malatiré, 76000 ROUEN, représentée par Monsieur Eric LAURENCE, a été renouvelé par l'Assemblée Générale 2016 pour une durée de 6 ans.

L'Assemblée Générale du 4 mai 2011 avait nommé en tant que co-commissaire aux comptes de la Caisse Régionale pour une période de 6 ans le cabinet Mazars, 61 rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense : il est proposé de renouveler le mandat de ce cabinet lors de l'Assemblée Générale du 13 avril 2017.

1.3 LA DIRECTION GENERALE

La Direction générale est exercée par un Directeur Général nommé par le Conseil. Il s'agit de : Monsieur Pascal LOISEAU, nommé par le Conseil du 28 février 2014 et qui a pris ses fonctions le 1^{er} juillet 2014. Le Directeur Général tient ses pouvoirs de la loi, dans les limites fixées chaque année par le Conseil d'administration.

Le Directeur Général est assisté par un comité de direction générale dont il a nommé les membres qui ont reçu de sa part les délégations de pouvoirs utiles. Sa composition depuis le 1^{er} juillet 2014 est la suivante :

Patrice GENNIN, Directeur Général Adjoint ;
 Emmanuelle GRUSSE, Directeur ;
 Gervais LAVERGNE, Directeur ;
 Guy MORICEAU, Directeur ;
 Nicolas NAFTALSKI, Directeur ;
 Jean-Michel SCHOCKWEILLER, Directeur ;
 Patrick VELE, Directeur.

Ce comité s'est réuni 25 fois en 2016, dont 3 fois en tant que comité des risques sous l'égide de la fonction clé gestion des risques.

1.4 LES COMITES DE RISQUE

Les comités de risque, qui associent les directeurs propriétaires de risque aux cadres et fonctions clés concernées, sont animés par le responsable de la gestion des risques et reportent au comité de risque général qui implique tout le comité de Direction.

Il s'agit du comité des risques assurance, qui s'est réuni les 22 février, 17 mai et 7 novembre ;
D'autre part le comité des risques opérationnels s'est réuni les 7 mars, 30 mai et 21 novembre ;
Enfin, le comité des risques financiers s'est réuni les 15 février, 27 avril, 7 juillet et 2 novembre.

1.5 DIRIGEANTS EFFECTIFS ET FONCTIONS CLES

Par délibération du conseil d'administration en date du 10 décembre 2015, le conseil d'administration a constaté que Monsieur Pascal LOISEAU est dirigeant effectif de droit en sa qualité de mandataire social et a désigné Monsieur Patrice GENNIN en qualité de dirigeant effectif. L'ACPR a validé leur désignation en tant que dirigeants effectifs.

D'autre part, les 4 fonctions clés définies par les textes de Solvabilité 2 ont été assumées en 2016 par les personnes suivantes, dûment enregistrées à ce titre auprès de l'ACPR :

- Xavier CIBOIS pour la fonction gestion des risques,
- Odile LE BARS pour la fonction vérification de la conformité,
- Jérôme COURCOL pour la fonction audit interne,
- Magali LAMBERT pour la fonction actuarielle.

1.6 LES CAISSES LOCALES

Les caisses locales, réassurées par la Caisse Régionale, sont au nombre de 248 au 1^{er} janvier 2017, réparties de la manière suivante dans les 8 départements (avec adhésion à leur Fédération Départementale respective) :

Eure-et-Loir	21
Mayenne	45
Orne	29
Sarthe	39
Calvados	23
Eure	25
Manche	37
Seine-Maritime	29

1.7 INFORMATION et FORMATION

Les élus des caisses locales participent à des formations qui leur sont proposées par la Caisse régionale, dont le bilan quantitatif figure ci-après :

Actions de formation	Nombre de stagiaires
Formation d'accueil (nouveaux administrateurs)	91
Perfectionnement sur le contrat d'assurance	22
Organisation et animation des Conseil et AG (présidents)	23
Prise de parole en public	23
Savoir parler de Groupama	31
Estimation de dommages aux bâtiments	63
Compréhension des comptes de CL	32
Intégration des nouveaux élus départementaux	18

Outre les informations remises lors de l'assemblée générale, les administrateurs de caisse locale sont informés :

- lors des réunions organisées par la Caisse Régionale et les Fédérations Départementales,
- par le journal interne « Groupama Magazine » et son encart régional,
- par le site extranet de la Fédération Nationale Groupama et sa page régionale.

2. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

2.1 LE COMPTE DE RESULTAT

Le résultat social net d'IS de la Caisse Régionale s'établit à 13,7 M€, et la contribution en normes IFRS incluant le périmètre des Caisses Locales à 19 M€ au 31/12/2016.

Le chiffre d'affaires de l'année 2016 s'élève à 468,1 M€, en léger retrait de 0,4% par rapport à 2015. Les effets de l'entrée en vigueur de l'ANI (-6,7 M€ de cotisations en Santé individuelle) ont été pratiquement compensés par la croissance de l'activité en Assurance de Biens et Responsabilité par le courtage, en Assurance de Personnes, ainsi que par l'aliment tarifaire de 3,0%. Le taux de développement, bien que négatif (-1,7%), est en amélioration par rapport à 2015 (-3,1%).

La sinistralité de l'exercice (68,7%) est en hausse de +3,5 points. Cette détérioration s'explique principalement par l'importante charge climatique sur récoltes (+9,1 points) compensée par des améliorations notables sur le poids des sinistres graves (-2,6 points) et l'évolution de la sinistralité attritionnelle (-3,0 points).

En retraitant le risque climatique sur récoltes de la sinistralité, le S/C de l'exercice est en amélioration de 4,4 points, passant de 67,4% en 2015 à 63,0% en 2016.

En 2016, les variations sur antérieurs représentent un dégagement global de 9,8 M€ contre un rechargement de -16,8 M€ en 2015 (lié à un important rechargement de +21,5 M€ sur un dossier RC Automobile).

La sinistralité tous exercices diminue ainsi de -2,7% par rapport à 2015.

Le solde de réassurance avec Groupama SA passe de -27,9 M€ en 2015 à -17,9 M€ en 2016 sous l'effet de la forte sinistralité de la branche Récoltes.

Le ratio de frais généraux s'établit à 25,6% contre 24,3% en 2015. Le ratio combiné est de 97,0% soit -2,1 points par rapport à 2015, cette bonne performance provenant de l'amélioration de la sinistralité hors climatiques sur récoltes.

Le résultat financier atteint 21,7 M€, contre 27,4 M€ en 2015 qui comprenait une plus-value de 6,9 M€ sur la vente du massif du Chatelet.

Le résultat exceptionnel s'élève à -6,12 M€, du fait principalement de provisions d'indemnités de licenciement liées à la réorganisation des sites de gestion (projet Ari@ne 2018).

2.2 BILAN SIMPLIFIE (SOCIAL/IFRS)

Les fonds propres progressent sensiblement, sous l'effet à peu près à parts égales du résultat positif, et de la collecte de certificats mutualistes auprès des sociétaires.

Bilan simplifié Social (CR)									
M€	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2016 - Réel 2015		Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2016 - Réel 2015
Immobilisations incorporelles	4,5	4,7	4,7	0,0	Capitaux propres	620,3	638,9	666,6	27,7
Actifs de placements	589,4	586,3	574,3	-12,0	dont résultat	4,1	18,6	13,7	-4,9
Titres de participation	287,6	287,6	357,5	70,0	Provisions pour risques & charges	5,1	5,0	11,1	6,2
Part des réassureurs / PT	274,7	302,7	314,2	11,4	Provisions techniques brutes	574,1	627,9	638,6	10,7
Créances	75,1	80,2	82,4	2,2	Dettes de financement		0,0		0,0
Autres actifs	62,5	118,3	91,8	-26,5	Autres dettes	94,2	108,1	108,7	0,6
Total	1 293,7	1 379,9	1 425,0	45,1	Total	1 293,7	1 379,9	1 425,0	45,1

Bilan simplifié IFRS (CR)									
M€	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2016 - Réel 2015		Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2016 - Réel 2015
Immobilisations incorporelles	4,5	4,7	4,8	0,0	Capitaux propres	678,6	690,2	721,2	31,1
Actifs de placements	633,8	620,9	607,5	-13,4	dont résultat retraité	17,2	17,6	19,9	2,3
Titres de participation	293,2	293,2	364,1	70,9	Provisions pour risques et charges	5,1	5,0	11,1	6,2
Part des réassureurs dans PT	274,7	302,7	314,2	11,4	Provisions techniques brutes	564,7	613,6	620,7	7,1
Actifs d'exploitation	94,0	95,9	96,6	0,7	Dettes de financement	62,4	93,5	95,4	1,9
Trésorerie	27,8	84,7	61,4	-23,4	Autres dettes		0,0		0,0
Total	1 328,0	1 402,2	1 448,4	46,3	Total	1 328,0	1 402,2	1 448,4	46,3

Répartition des placements :

La répartition des actifs à fin 2016 est conforme aux limites de risque validées par la Direction Générale et le Conseil d'Administration, avec une augmentation de la part des actions par rapport à 2015, imputable aux actions non stratégiques :

SITUATION DES PLACEMENTS	31/12/2016 (En K€)						Variations 2016 vs 2015 (En K€)					
	VNC		Valorisation		PMVL		VNC		Valorisation		PMVL	
	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
TOTAL IMMOBILIER	115 525	12%	141 250	14%	25 725	34%	125	-1%	981	-1%	856	4%
TOTAL ACTIONS	436 359	47%	459 268	46%	22 908	30%	54 714	3%	39 109	2%	- 15 605	-16%
TOTAL OBLIGATIONS	365 607	39%	392 344	39%	26 737	35%	10 229	-1%	17 650	0%	7 421	12%
TOTAL TRESORERIE	8 000	1%	8 000	1%	-	0%	- 7 073	-1%	- 7 075	-1%	1	0%
TOTAL PRETS ET DEPOTS	2 462	0%	2 462	0%	-	0%	- 267	0%	- 267	0%	-	0%
TOTAUX.....	927 953	100%	1 003 324	100%	75 370	100%	57 727	0%	50 398	0%	- 7 329	0%

Informations sur le délai de paiement des dettes fournisseurs :

Article L441-6-1 du code du commerce, modifié par loi n°2012-387 du 22 mars 2012 - art. 120 .

Au 31/12/2016, le montant total des dettes fournisseurs est de 541 473,83 € :

- 255 435,41 € échus
- 135 461,07 € exigibles à moins de 30 jours
- 76 940,50 € exigibles entre 30 et 60 jours
- 73 636,85 € exigibles à plus de 60 jours

2.3 L'ACTIVITE VIE

Le chiffre d'affaires vie, d'un montant total de 80,44 M€ au 31/12/2016 contre 80,1 M€ au 31/12/2015 progresse faiblement dans un marché globalement en baisse. Il faut noter la forte augmentation de la part des UC, qui passe de 39,3 % à 44,4 %.

2.4 L'ACTIVITÉ BANQUE

A fin 2016 Groupama Centre Manche comptait 40 094 clients bancaires (+ 1,7% vs 2015), pour un montant total de dépôts de 143 M€ (+ 4,4%) et un total de crédits de 130 M€ (+ 11%).

2.5 CERTIFICATS MUTUALISTES

Au 31 Décembre 2016, 1 400 686 certificats mutualistes avaient été souscrits, pour un montant de 14 006 860 €.

2.6 INDICATEURS RESSOURCES HUMAINES

	2014	2015	2016
<u>Evolution des effectifs :</u>			
Effectifs CDI au 31/12	1276	1269	1255
<u>Formation :</u>			
Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation.	7,6%	8,4%	6,9%
<u>Recrutement :</u>			
Embauches externes	8	22	21
CDD devenus CDI	21	26	22
Mobilités Groupe	9	3	4
Total	38	51	47

3. ACTUALITE ET FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

LES RESSOURCES HUMAINES

En début d'année, un accord de mobilité spécifique au projet de réorganisation des sites a été signé par la direction et tous les syndicats, permettant d'accompagner toutes les mobilités géographiques et/ou fonctionnelles concernées d'ici septembre 2017.

Le baromètre d'opinion groupe (BOG) organisé en avril auprès de tous les salariés a enregistré une participation en hausse de 7 points par rapport à 2014 : les résultats traduisent une meilleure compréhension de la stratégie, avec un rythme du changement toutefois vécu comme rapide.

En fin d'année, un ambitieux plan de recrutement a été lancé pour 2017, afin de remplacer les départs prévus et de renforcer le réseau commercial sur certains marchés.

LES OUTILS

Le déploiement de l'outil de souscription SMART pour le marché agricole s'est terminé en 2016 : SMART couvre dorénavant tous les marchés de masse IARD pour la souscription des principales offres privées et professionnelles. Dans le prolongement de ce gros investissement, GCM s'est engagée en tant que Caisse Référente dans le projet communautaire de nouveau système d'information pour l'assurance collective, imposé par l'évolution rapide de ce marché.

L'amélioration de la téléphonie s'est poursuivie avec le déploiement de l'outil GENESYS dans plusieurs services. Lors du quinquagésime annuel de décembre, un nouveau numéro de téléphone est communiqué aux sociétaires, pour et mieux accueillir l'essentiel des flux entrants en complément des numéros d'agence : le **09 69 36 10 11**.

En fin d'année, le nouvel intranet « myGCM » est venu remplacer « WIKI », confortant ainsi le volet digital de la communication interne.

LE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

Plusieurs temps forts ont marqué l'année 2016, dont le temps fort 2 avec un objectif de 15 000 affaires nouvelles en automobile, GAV, Habitation et prêts Désirio globalement dépassé, soit une progression de près de 20% sur le temps fort 2 de 2015. Le temps fort 3 du réseau des particuliers orienté vers le marché des seniors fut l'occasion de mettre en avant la box habitat, système simple et peu coûteux de télésurveillance.

L'Assemblée Générale extraordinaire d'avril a modifié les statuts de GCM pour permettre l'émission de certificats mutualistes, et voté une enveloppe de 33 M€ pour une souscription sur 2 ans. Les certificats mutualistes ainsi diffusés à partir de juin atteignent la somme de 14 M€ en fin d'année, soit plus de 40% de l'enveloppe concernée.

LA SINISTRALITE

La tempête Ruzica fut le 1^{er} événement atmosphérique de l'année, suivi de plusieurs autres de moyenne importance (Jeanne en mars, Nanette en novembre..). En outre, la « ferme GCM » a subi au cours de l'été la plus mauvaise campagne depuis le lancement de l'assurance Multirisques Climatiques sur Récoltes, dont la couverture large trouve cette année toute sa pertinence (gel, excès d'eau, grêle, sécheresse..).

Au total, le risque atmosphérique s'avère particulièrement coûteux en 2016 (près de 50 M€ avant réassurance).

Au registre de la prévention, une action « conduite senior » a été menée, destinée à accompagner les sociétaires de plus de 80 ans responsables de sinistres auto, grâce à des stages adaptés proposés en alternative à la résiliation.

En fin d'année, un projet d'amélioration de la sinistralité courante attritionnelle a démarré, pour améliorer prioritairement le risque automoteur et ce dès 2017.

LA SATISFACTION CLIENT

La satisfaction des sociétaires progresse dans l'enquête généraliste de fin 2015, avec un taux de très satisfaits chez les particuliers de 20% : les scores de satisfaction enregistrés lors des enquêtes à chaud tout au long de l'année viendront confirmer cette tendance à l'amélioration de la qualité de service délivrée par GCM, avec un taux de très satisfaits de 21% dans l'enquête de 2016.

La dernière semaine de septembre a vu toute l'entreprise participer à « la semaine sourire client » : chaque collaborateur pouvait appeler 20 sociétaires pour enrichir ses données téléphoniques ou mail. Avec 14 599 sociétaires contactés, 4 165 numéros de portable et 2 975 emails collectés ou modifiés et 6 368 € collectés pour les associations relevant de la fondation Groupama, l'opération « Appel - Sourire - Client » s'avère un vrai succès, à renouveler en 2017.

Le déploiement des expériences client « demande » et « réclamation » est intervenu lors du dernier trimestre, visant par un module formation et quelques adaptations de process à mieux tracer l'une et l'autre, pour une meilleure écoute perçue par le sociétaire.

GCM ENTREPRISE SOLIDAIRE

Les balades solidaires organisées par les 8 fédérations départementales entre juin et octobre auront réuni quelque 1 600 marcheurs dans les 8 départements, pour une collecte finale de 28 K€ au profit d'associations dédiées aux maladies rares.

Fin juillet, une rencontre au Mans a scellé le dialogue engagé entre GCM et la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance (STAR), dans le cadre des jumelages installés entre les Caisses Régionales et les filiales internationales.

Début septembre, 18 salariées de GCM ont porté les couleurs de Groupama dans la course « la Parisienne », manifestation sportive attirant de nombreuses entreprises du groupe et organisée au profit de la recherche sur le cancer du sein.

4. PERSPECTIVES 2017

La stratégie engagée dès 2015 va se décliner sur les mêmes axes qu'en 2016, impliquant toutes les forces de l'entreprise autour des thèmes suivants :

- Le développement rentable sur chacun des marchés, avec une ambition revue en hausse pour les proTPE dans le cadre de la PSO, et soutenue par notre expérience en assurance collective. Le respect des règles de sélection et de surveillance et le pilotage des partenariats, notamment en automobile, restent la clé pour maîtriser la sinistralité attritionnelle. Sur le marché des collectivités, il faut confirmer la bonne réactivité démontrée en 2016 face aux fusions de communes ou de syndicats de communes.
- La prise en compte du digital dans toutes nos interactions avec les sociétaires, à l'exemple de la signature électronique des contrats à distance ou en agence.
- La simplification de la relation téléphonique, grâce au déploiement progressif de GENESYS dans tous les services en relation avec le sociétaire, dont les agences.

- L'amélioration continue de la satisfaction client, gage de fidélisation, avec une attention particulière en tant que Caisse Référente à 2 expériences client : la gestion des sinistres auto et dommages aux biens, et la facturation avec le déploiement très attendu d'un nouvel avis d'échéance au 1^{er} semestre.
- L'optimisation de l'organisation, avec un management commercial unifié des marchés particuliers et agricoles au 1^{er} janvier, et la redistribution des activités entre 4 sites de gestion d'ici septembre 2017.
- Enfin, le corpus réglementaire de Solvabilité 2, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, ou de la DDA, à venir pour 2018, obligent à maintenir et renforcer un dispositif de contrôle permanent efficace.

5. LEXIQUE

ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

CDD : contrat à durée déterminée

CDI : contrat à durée indéterminée

CRC : centre de relation clientèle

DDA : directive sur la distribution de l'assurance

GAV : garantie des accidents de la vie

IARD : Incendie, Accident, Risques Divers

IFRS : Normes internationales d'information financière

INR : indice net de recommandation obtenu par la différence entre le taux de promoteurs et le taux de détracteurs, issus des différentes enquêtes de satisfaction

PDD : Provision pour Dépréciation à caractère Durable

ProTPE : professionnels et très petites entreprises (ex ACPS « Artisans, commerçants et prestataires de services »)

PSNEM : Provision pour Sinistres Non Encore Manifestés (en assurance construction)

PSO : planification stratégique opérationnelle

RATIO COMBINE : Le ratio combiné s'obtient en divisant le coût des sinistres, de la réassurance et des frais généraux par les cotisations

ROE : résultat opérationnel économique. Il correspond au résultat courant retraité des plus et moins-values réalisées pour la part revenant à l'actionnaire nettes d'IS. Le résultat courant est le résultat net hors impact des gains et pertes latentes sur les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur revenant à l'actionnaire nets d'IS, des opérations exceptionnelles nettes d'IS et des dépréciations d'écarts d'acquisition.[C'est aussi le Return On Equity, le taux de rémunération des fonds propres...]

TMA : tracteurs et matériels agricoles.

LES ETATS FINANCIERS

ANNEXE 2016

SOMMAIRE

	page
Bilan	21
Compte de résultat	23
Tableau des engagements reçus et donnés	25
Annexes	
1. Faits marquants de l'exercice	27
2. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	29
3. Règles d'évaluation et de présentation	29
- Opérations techniques	
- Placements	
- Autres opérations	
4. Changements de méthode	40
5. Actifs incorporels	43
6. Placements	44
7. État récapitulatif des placements	48
8. Comptes de régularisation - Actif	49
9. Créances	50
10. Actifs corporels d'exploitation	51
11. Variation des capitaux propres	54
12. Sinistres et provisions techniques	55
13. Provisions pour risques et charges	56
14. Comptes de régularisation Passif	57
15. Dettes	58
16. Opérations avec des Entreprises du groupe	60
17. Produits techniques	67
18. Charges par nature	67
19. Charge fiscale	68
20. Produits et charges des placements	70
21. Proposition d'affectation du résultat	72
22. Résultats financiers des 5 derniers exercices	73
23. Montant des rémunérations versées aux dirigeants	73
24. Résultats techniques par contrats	73

Bilan actif

GCM CRMA DE CENTRE MANCHE

Période : 31 Décembre 2016

	12 / 2016	12 / 2015
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2 Actifs incorporels :	4 749 906,73	4 706 601,72
3 Placements :	931 859 579,18	873 902 110,95
3a Terrains et constructions	115 525 432,83	115 400 439,43
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	357 519 223,68	287 555 729,69
3c Autres placements	458 814 922,67	470 945 941,83
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 Placements des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	314 166 725,09	302 720 098,40
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	5 056 118,74	4 984 905,11
5b Provisions d'assurance vie		
5c Provisions pour sinistres (vie)		
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	247 921 291,14	245 367 687,28
5e Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (vie)		
5f Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (non-vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5h Autres provisions techniques (vie)		
5i Autres provisions techniques (non-vie)	61 189 315,21	52 367 506,01
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6 Créances :	82 439 672,67	80 208 005,75
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	33 054 640,99	31 584 618,79
6aa Primes restant à émettre	5 549 915,57	4 236 576,91
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	27 504 725,42	27 348 041,88
6b Créances nées d'opérations de réassurance	9 093 640,77	3 763 913,22
6c Autres créances :	40 291 390,91	44 859 473,74
6ca Personnel	35 925,70	33 476,99
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	236 995,07	696 420,39
6cc Débiteurs divers	40 018 470,14	44 129 576,36
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs :	82 775 468,25	109 398 376,32
7a Actifs corporels d'exploitation	5 383 462,49	6 891 040,69
7b Comptes courants et caisse	77 392 005,76	102 507 335,63
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif :	9 020 827,50	8 928 320,68
8a Intérêts et loyers acquis non échus	4 022 314,74	4 035 920,51
8b Frais d'acquisition reportés	2 110 659,00	2 097 563,00
8c Autres comptes de régularisation	2 887 853,76	2 794 837,17
Total de l'actif	1 425 012 179,42	1 379 863 513,82

Bilan passif

GCM CRMA DE CENTRE MANCHE

Période : 31 Décembre 2016

	12 / 2016	12 / 2015
1 Capitaux propres :	666 615 680,17	638 933 944,91
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	15 569 105,09	1 562 245,09
1b Primes liées au capital social		
1c Ecart de réévaluation		
1d Autres réserves	367 815 275,56	349 218 318,89
1g Ecart résultant des changements de méthodes au 01.01.95	-52 279,34	-52 279,34
1h Subventions d'investissement	0,00	1 536,00
1e Report à nouveau	14 151 287,43	14 151 287,43
1f Résultat de l'exercice	13 676 411,26	18 596 956,67
1i Ecart de dévolution	255 455 880,17	255 455 880,17
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes :	638 609 268,69	627 888 377,67
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	15 330 058,54	15 375 251,43
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour sinistres (Vie)		
3d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	511 479 529,23	512 233 080,49
3e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Non-Vie)		
3g Provisions pour égalisation	16 580 012,94	15 621 063,30
3h Autres provisions techniques (Vie)		
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)	95 219 667,98	84 658 982,45
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions	11 104 297,86	4 952 473,70
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes :	102 445 756,37	102 276 475,65
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	39 206 101,31	32 225 091,32
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	3 509 843,00	13 331 046,24
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	16 028 873,90	17 783 766,42
7e Autres dettes :	43 700 938,16	38 936 571,67
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	246 849,29	256 663,28
7ec Personnel	16 668 715,62	15 174 702,62
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	11 171 276,46	10 553 708,92
7ee Créanciers divers	15 614 096,79	12 951 496,85
8 Comptes de régularisation - Passif :	6 237 176,33	5 812 241,89
Total du passif	1 425 012 179,42	1 379 863 513,82

Compte de résultat technique non vie

GCM CRMA DE CENTRE MANCHE

Période : 31 Décembre 2016

	Brut	Part. Org. Disp	Cessions	Opérations nettes 12/2016	Opérations nettes 12/2015
1 Primes acquises	476 133 157,78		184 635 001,02	291 498 156,76	293 742 154,41
1a Primes	476 087 964,89		184 706 214,65	291 381 750,24	294 003 159,44
1b Variations des primes non acquises	45 192,89		-71 213,63	116 406,52	-261 005,03
2 Produits des placements alloués	7 218 444,06			7 218 444,06	9 638 866,53
3 Autres produits techniques	13 850 775,07			13 850 775,07	14 337 053,90
4 Charges des sinistres :	-337 972 246,48		-121 118 162,71	-216 854 083,77	-227 759 130,88
4a Prestations et frais payés	-338 725 797,74		-118 564 558,85	-220 161 238,89	-208 181 885,43
4b Charges des provisions pour sinistres	753 551,26		-2 553 603,86	3 307 155,12	-19 577 245,45
5 Charges des autres provisions techniques	-10 560 685,53		-8 821 809,20	-1 738 876,33	-753 152,92
6 Participations aux résultats					
7 Frais d'acquisition et d'administration :	-85 439 073,74		-30 000 809,29	-55 438 264,45	-57 677 222,00
7a Frais d'acquisition	-69 953 525,11			-69 953 525,11	-67 921 652,61
7b Frais d'administration	-15 485 548,63			-15 485 548,63	-16 055 817,55
7c Commissions reçues des réassureurs			-30 000 809,29	30 000 809,29	26 300 248,16
8 Autres charges techniques	-19 949 539,92			-19 949 539,92	-17 421 605,88
9 Variation de la provision pour égalisation	-958 949,64			-958 949,64	-5 147 756,17
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	42 321 881,60		24 694 219,82	17 627 661,78	8 959 206,99

Compte de résultat non technique

GCM CRMA DE CENTRE MANCHE

Période : 31 Décembre 2016

	12 / 2016	12 / 2015
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	17 627 661,78	8 959 206,99
2 Résultat technique de l'assurance Vie		
3 Produits des placements : 3a	33 325 158,18	38 142 119,86
Revenus des placements	19 080 828,88	16 940 558,05
3b Autres produits des placements	920 953,90	1 122 290,12
3c Profits provenant de la réalisation des placements	13 323 375,40	20 079 271,69
4 Produits des placements alloués		
5 Charges des placements :	-11 598 804,16	-10 756 362,89
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-3 180 282,51	-3 826 724,89
5b Autres charges des placements	-5 756 914,19	-5 146 226,53
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-2 661 607,46	-1 783 411,47
6 Produits des placements transférés	-7 218 444,06	-9 638 866,53
7 Autres produits non techniques	2 335 763,50	1 958 744,30
8 Autres charges non techniques	-7 058 368,91	-6 831 243,64
9 Résultat exceptionnel : 9a	-6 120 637,07	-293 250,42
Produits exceptionnels	367 606,27	875 782,47
9b Charges exceptionnelles	-6 488 243,34	-1 169 032,89
10 Participation des salariés		
11 Impôt sur les bénéfices	-7 615 918,00	-2 943 391,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	13 676 411,26	18 596 956,67

Tableau des engagements reçus et donnés

GCM CRMA DE CENTRE MANCHE

Période : 31 Décembre 2016

	12 / 2016	12 / 2015
1 Engagements Reçus		
2 Engagements donnés	-25 028 168,60	-8 054 431,18
2a Avals, cautions, garanties	-6 035 028,60	-8 054 431,18
2b Actifs avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur actifs ou revenus		
2d Autres engagements donnés	-18 993 140,00	
3 Nantissement des réassureurs		
4 Valeurs des organismes réassurés		
5 Valeurs appart. Institut Prévoyance		
6 Autres val détenues pour compte tiers		
7 En cours d'inst. financiers à terme		
VENTILATIONS DE L'ENCOURS D'IFT		
7a Par catégories de stratégie		
Investissement ou désinvestissement		
Rendement		
Autres opérations		
7b Par catégorie de marchés		
Gré à gré		
Règlementés ou assimilés		
7c Par risques de marchés et d'instrument		
Risque de taux d'intérêt		
Risque de change		
Risque actions		
7d Par nature d'instruments		
Contrats d'échange		
Garantie de taux d'intérêt		
Contrats à terme		
Options		
7e Par durée		
De 0 à 1 an		
De 1 à 5 ans		
Plus de 5 ans		

ANNEXES

N. B. : Toutes les sommes indiquées
dans les tableaux sont exprimées
en **Milliers d'€uros.**

L'annexe est établie conformément au décret n°2015-513 du 7 mai 2015 modifiant le Code des assurances.

L'annexe est constituée de toutes les informations d'importance significative nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les comptes 2016 de Groupama Centre Manche ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 mars 2017.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1 EVOLUTION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice 2016 est un bénéfice de 13,7 M€, en diminution par rapport à celui de 2015 (18,6 M€).

- Le résultat technique avant produits alloués est positif de 10,4 M€ (négatif de -0,7 M€ en 2015). Le chiffre d'affaires sur l'exercice courant est demeuré stable, malgré les effets de l'entrée en vigueur de l'ANI (-6,7 M€ de cotisations en Santé individuelle). La sinistralité de l'exercice (68,7%) est en hausse de +3,5 points. Cette détérioration s'explique principalement par l'importante charge climatique sur récoltes (+9,1 points) compensée par des améliorations notables sur le poids des sinistres graves (-2,6 points) et l'évolution de la sinistralité attritionnelle (-3,0 points). En retraitant le risque climatiques sur récoltes de la sinistralité, le S/C de l'exercice est en amélioration de 4,4 points, passant de 67,4% en 2015 à 63,0% en 2016. Les variations sur antérieurs représentent un dégagement global de 9,8 M€ contre un rechargement de -16,8 M€ en 2015 (lié à un important rechargement de +21,5 M€ sur un dossier RC Automobile). La sinistralité tous exercices diminue ainsi de -2,7% par rapport à 2015. Le solde de réassurance avec Groupama SA est une charge de 17,8 M€ (charge de 28,0 M€ en 2015) sous l'effet de la forte sinistralité de la branche Récoltes, et intègre cette année une participation bénéficiaire de 3,3 M€. Le mécanisme de solidarité inter-Caisses amène à enregistrer une charge de rétrocession de 2,5 M€ (produit de 1,9 M€ en 2015). Le résultat technique après produits alloués est positif de +17,6 M€ (+9,0 M€ en 2015).
- Le résultat de la gestion des placements avant allocation au résultat technique est positif de 21,7 M€ (27,4 M€ en 2015). Cette diminution résulte de plus-values réalisées cette année d'un montant inférieur au niveau exceptionnel de 2015. Les plus-values nettes des placements financiers atteignent 10,7 M€ (8,7 M€ sur OPCVM actions et 1,9 M€ sur OPCVM obligataires). Les revenus des placements financiers et immobiliers atteignent 19,1 M€ (16,9 M€ en 2015), et incluent un dividende de 1,4 M€ de Groupama Holding.
- Le résultat exceptionnel est négatif de -6,12 M€ (-0,3 M€ en 2015) en raison des charges du projet Ariane (5,2 M€ de provisions d'indemnités de licenciement, et 0,7 M€ de charges d'exploitation transférées en charges exceptionnelles)
- Le ratio des frais généraux du périmètre (CR+CL) s'élève à 25,6% des cotisations acquises, en hausse de 1,3 point par rapport à 2015 (24,3%). Le montant des frais généraux nets (CR+CL) atteint 119,6 M€, en hausse de 4,5% par rapport au niveau de 2015 (114,4 M€). Le crédit d'impôt Compétitivité et Emploi (CICE) en 2016 est de 1,9 M€, calculé au taux de 6% des rémunérations brutes inférieures à 2,5 fois le SMIC. Le ratio combiné (CR+CL) s'établit à 97,0% (99,1% en 2015).

1.2 ARIANE 2018 : IMPACT SUR LES COMPTES 2016

Le projet de restructuration présenté en septembre 2015 aux instances représentatives du personnel sera

mis en place d'ici septembre 2017. Il vise à poursuivre la spécialisation des sites de gestion par activité, et à optimiser l'actif immobilier en rationalisant le taux d'occupation des locaux.

Le projet se traduit par un regroupement sur quatre sites de gestion (Chartres, Le Mans, Caen, Bois-Guillaume), et la fermeture des sites d'Evreux et de Saint Lô, avec la création de délégations départementales sur les huit départements permettant aux élus de maintenir et renforcer leur rayonnement départemental pour conserver des lieux de pouvoir et d'identification de la marque Groupama.

A mi-novembre 2016, la phase des propositions de mobilité et de reclassement s'est achevée avec le refus définitif de 43 salariés sur les 155 salariés concernés (123 salariés concernés par une mobilité géographique, et 32 salariés amenés à exercer leur activité dans une délégation départementale).

Les entretiens préalables au licenciement économique se sont déroulés en septembre 2016 pour chacun des 43 salariés, avec ensuite l'envoi d'un courrier de confirmation du licenciement économique. Dans les 8 jours de la réception du courrier, chaque salarié disposait de la faculté d'adhérer à l'Espace de Mobilité Externe et/ou au congé de reclassement.

La dernière phase du projet consiste dans le versement d'une indemnité de licenciement au terme du contrat de travail (en septembre 2017, ou bien à la fin du congé de reclassement considéré comme une prolongation du contrat de travail qui peut perdurer jusqu'en septembre 2018).

Une provision de 5,173 M€ a été comptabilisée dans les comptes au 31/12/2016, correspondant à la somme des indemnités de licenciement économique des 43 salariés, qui seront à verser au cours des exercices 2017 et 2018.

Dans les comptes 2016, les dépenses relatives au projet Ariane (honoraires des consultants, déménagements déjà réalisés pour certains salariés, primes de mobilité...) ont été comptabilisées en charges exceptionnelles pour un montant de 0,726 M€.

1.3 SUPPRESSION DE LA RESERVE DE CAPITALISATION A COMPTER DU 01/01/2016

L'article 19 du décret du 7 mai 2015 transposant la directive S2 supprime la réserve de capitalisation pour les entreprises Non-Vie. Cet article prévoit qu'au 1^{er} janvier 2016, le montant de la réserve de capitalisation au bilan de clôture du 31/12/2015 soit viré au compte « autres réserves ».

L'application de la loi s'est traduite pour GCM par l'adoption de la 6^{ème} résolution votée lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue le 7 avril 2016. L'Assemblée a décidé du virement du montant de 30 413 792,34 € figurant au compte «réserve de capitalisation» vers le compte «réserves diverses» qui se trouve ainsi porté à 60 036 280,32 €.

1.4 SOUSCRIPTION A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE GROUPAMA HOLDING ET DE GROUPAMA HOLDING 2

Pour renforcer la solvabilité de Groupama SA, le groupe a procédé en février 2016 à une augmentation de capital de 700 M€, intégralement souscrite par les Caisses Régionales selon leurs quotes-parts d'origine de détention indirecte dans Groupama SA.

Le Conseil d'Administration du 23 octobre 2015 de GCM a autorisé la souscription aux augmentations de capital de Groupama Holding et Groupama Holding 2 pour un montant de 70 M€ (Voir Note 3 – II Placements).

1.5 EMISSION DE CERTIFICATS MUTUALISTES

L'article 54 de la Loi sur l'Economie Sociale et Solidaire du 21 juillet 2014 a créé le Certificat Mutualiste comme nouveau mode de financement en faveur des organismes mutualistes. Cet instrument permet de renforcer leurs fonds propres dans un contexte prudentiel très exigeant (Solvabilité 2).

Après obtention du visa de l'AMF et de l'autorisation préalable de l'ACPR pour une enveloppe maximale de 33 M€ dans une période de souscription de 24 mois, Groupama Centre Manche a commencé la commercialisation début juin 2016.

Au 31/12/2016, un montant de certificats mutualistes de 14 M€ a été souscrit, et constaté au compte «Fonds d'établissement - certificats mutualistes». La part restant disponible à la souscription (19 M€) est mentionnée en engagement hors bilan.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif pouvant affecter les comptes de 2016 n'est intervenu entre la date de clôture de cet exercice et celle de l'établissement des comptes.

3. REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION – PRINCIPES COMPTABLES RETENUS

Les comptes individuels de la Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole de Centre Manche sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des Assurances.

Les principes comptables retenus et les méthodes de calcul et d'évaluation appliquées sont ceux du Code des Assurances, ou à défaut ceux du Plan Comptable Général.

3.1 OPERATIONS TECHNIQUES

3.1.1 Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre, et de la variation des cotisations à annuler.

3.1.2 Provisions pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relative à la couverture du risque du ou des exercices suivant l'exercice de l'arrêté.

3.1.3 Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

3.1.4 Sinistres (prestations payées et provisions de sinistres à payer)

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice, et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte SESAM-Vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à

la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L.161-33 et R.161-43 du Code de la Sécurité Sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

Les provisions pour sinistres à payer, représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non avant le 31 décembre. Elles sont composées essentiellement de provisions calculées au coût réel dossier par dossier. Par ailleurs, certains risques à déroulement rapide et à coûts unitaires faibles sont estimés forfaitairement (coût moyen) : Dommages et RC matériels automobile, RC et autres dommages (Vol, Incendie, Récoltes, Tempête).

L'estimation des provisions pour sinistres est évaluée sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Elle permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article R343-7 du Code des Assurances) et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

La convergence des provisions techniques, atteinte dès 2011, s'est maintenue en 2016 (écriture de minoration des provisions pour tardifs de 10,5 M€ contre 10,8 M€ en 2015) sans remettre en cause leur caractère suffisant.

Les provisions pour sinistres à payer incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés. Le taux de chargement pour frais de gestion utilisé en 2016 est de 5,03% et est établi sur la base d'une moyenne sur trois exercices.

Les prévisions de recours font l'objet d'un calcul au dossier, complété par des estimations statistiques.

3.1.5 Provision pour risques en cours

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

3.1.6 Provision mathématique de rentes

La provision mathématique des rentes représente la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires mis à sa charge. Les tables utilisées sont, selon les cas, la table de mortalité TD ou TV 88/90 ou la table de maintien du BCAC pour les assurances individuelle et groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés à partir du taux moyen des emprunts d'Etat (TME) observé en fin d'exercice. La provision mathématique des rentes est majorée de frais futurs de gestion.

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie, la publication de nouveaux barèmes de capitalisation pour l'indemnisation des victimes (BCIV) utilisés pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels à compter du 1er janvier 2011 a conduit à retenir les tables de mortalité récentes (TH / TF 2000-002). Le taux moyen des 24 mois écoulés est de 0,64 % pour l'évaluation des provisions mathématiques (1,25 % au 31/12/2015).

3.1.7 Provision pour sinistres non encore manifestés (PSNEM)

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non), il est constitué, séparément pour les Garanties Décennales de Responsabilité Civile et pour les Garanties Décennales de Dommages aux Ouvrages, une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'Article R 343-7 du Code des Assurances.

3.1.8 Provision pour risques croissants

La provision pour risques croissants correspond, pour les opérations d'assurances collectives contre les risques de maladie et d'invalidité, à la différence de valeurs actuelles des engagements respectivement pris par la Caisse Régionale et par les Sociétaires (risque croissant avec l'âge des assurés).

3.1.9 Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions de l'article R343-7 du Code des Assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative. Le Code des Assurances définit les modalités de calcul mais ne stipule pas les modalités de reprise de ces provisions.

La Caisse a choisi de doter ce type de provision au 31/12/2016, pour un montant de 12,9 M€ ventilé selon les branches suivantes :

	2016		2015	
* catastrophes naturelles	3,5	M€	2,5	M€
* autres risques dus à des éléments naturels	néant		3,9	M€
* attentats	1,7	M€	1,1	M€
* grêle	6,4	M€	2,7	M€
* pollution	1,3	M€	0,8	M€
* assurance groupe	néant		néant	
Total	12,9	M€	11,0	M€

La provision supplémentaire existante fin 2015 de 3,3 M€ pour équilibre des risques (non déductible fiscalement) n'a fait l'objet d'aucun mouvement en 2016. Son solde de 3,3 M€ demeure constitué pour les risques suivants :

	2016	2015
* Catastrophes naturelles	2,4 M€	2,4 M€
* Responsabilité civile environnement	0,9 M€	0,9 M€
* Tous risques	néant	néant
Total	3,3 M€	3,3 M€

3.1.10 Provisions pour risques liés aux chèques fidélité

La Caisse a récompensé la fidélité de ses sociétaires ayant une ancienneté de plus de trois ans et plusieurs contrats dans les branches auto, santé, biens privés, au moyen de chèques cadeaux en proportion de leurs cotisations (de 20 € à 100 €). L'enveloppe brute globale est de 0,7 M€ et permet aux sociétaires d'utiliser les chèques cadeaux en déduction de franchise en cas de sinistre, ou en diminution du reste à charge pour les frais de soins, ou bien en réduction de cotisation sur affaire nouvelle, dans la limite de 15 mois après la date d'émission des chèques.

La Caisse a provisionné l'intégralité de la part nette de réassurance de l'enveloppe des chèques émis sous déduction de ceux déjà utilisés. Cette provision est réintégrée fiscalement.

3.1.11 Provisions pour annulations de cotisations

Une provision pour annulation de cotisations sociétaires est comptabilisée pour tenir compte des créances impayées.

3.1.12 Opérations de réassurance acceptées

Les opérations de réassurance acceptées concernent les rétrocessions provenant de GROUPAMA SA.

3.1.13 Réassurance des Caisses locales

La Caisse Régionale réassure les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques. A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses Locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse Régionale ; mais la part conservée par les Caisses Locales dans ces postes techniques est inscrite dans la colonne « cessions et rétrocessions » du compte de résultat.

3.1.14 Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance, qui lie la Caisse Régionale à GROUPAMA SA.

3.2 PLACEMENTS

3.2.1 Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

3.2.1.1 Terrains et construction, parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des Sociétés Immobilières ou Foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires ou commissions, et frais d'actes liés à l'acquisition) sont compris dans la définition du coût d'entrée de l'actif

La valeur de réalisation des immeubles de placement et des parts ou actions des Sociétés Immobilières ou Foncières non cotées, est déterminée conformément au Code des Assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement.

Tous les immeubles, d'exploitation ou de placement, sont décomposés en structure ou gros œuvre (composant principal) et composants qui sont identifiés distinctement en tant qu'immobilisations amortissables sur une durée d'utilisation propre à chacun d'eux. La grille utilisée par Groupama Centre Manche pour la décomposition des immeubles est la grille retenue par le Groupe (cf. ci-après).

GRILLE COMPOSANTS GROUPAMA

COMPOSANTS	Type 1 Habitation et bureaux < 1945		Type 2 Habitation et bureaux > 1945		Type 3 Entrepôts et activités		Type 4 Commerces		Type 5 Bureau ou habitation IGH	
	Durée		Durée		Durée		Durée		Durée	
COMPOSANT 1 : Gros-œuvre Charpente, poutres, poteaux, planchers, murs	120 ans	65%	80 ans	65%	30 ans	70%	50 ans	50%	70 ans	40%
COMPOSANT 2 : Clos et couvert Toiture-terrasse Façades, parkings sous-terrains, caves Couverture Menuiseries extérieures	35 ans	10%	30 ans	10%	30 ans	15%	30 ans	10%	30 ans	20%
COMPOSANT 3 : Installations techniques Ascenseurs Chauffage / Climatisation Réseaux (électricité, plomberie et autres)	25 ans	15%	25 ans	15%	20 ans	10%	20 ans	25%	25 ans	25%
COMPOSANT 4 : Agencements, équipements secondaires Aménagements intérieurs parkings extérieurs	15 ans	10%	15 ans	10%	10 ans	5%	15 ans	15%	15 ans	15%
TOTAUX		100%		100%		100%		100%		100%
Taux moyen d'amortissement	2,09%		2,41%		3,83%		3,58%		3,24%	

3.2.1.2 Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté, au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Les valeurs estimées selon l'article R343-9 du Code des Assurances recouvrent principalement tous les titres à revenu fixe amortissables, qu'il s'agisse de fonds d'état, de valeurs du secteur public ou privé, à taux fixe ou variable, ou des obligations indexées sur le niveau général des prix avec garantie de remboursement au pair.

Les valeurs mobilières à revenu fixe ne présentant pas de terme connu sont classées en R343-10 du Code des Assurances. La Caisse classe dans cette catégorie les titres à revenu fixe non amortissables telles que les obligations perpétuelles.

3.2.1.3 Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus éventuels.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- **pour les titres cotés**, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- **pour les titres non cotés**, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.
- pour les actions de Sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement (SICAV et FCP), au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

La Caisse possède des FCPR à risque dont la valeur de réalisation présente des incertitudes ; la méthode de valorisation retenue est la dernière valeur attestée par les commissaires aux comptes des FCPR.

En K€	valeur brute	dépréciation	valeur nette	valorisation
FCP A RISQUES	4 774,73	198,47	4 576,26	7 691,78

3.2.1.4 Titres de dettes des pays périphériques

En K€

Libellé de l'obligation	échéance	émetteur	Valeur nominale	Prix de revient actualisé net	Juste valeur	Plus ou moins value latente
GALP DISTR TV16-190923 EMTN	19/09/2023	Entreprise	900	896,86	886,59	-10,27
Total Portugal				896,86	886,59	-10,27
ITALIE 4,25%09-010919	01/09/2019	Etat	2000	2 036,22	2 225,90	189,68
UNICREDIT 4,875%12-070317	07/03/2017	Banque	1000	1 002,58	1 009,10	6,52
TERNA 4,90%04-24 SIE A	28/10/2024	Entreprise	1000	1 224,97	1 310,95	85,98
SNAM 1,5%14-210423	21/04/2023	Entreprise	1000	992,65	1 046,60	53,95
ACEA 1%16-241026	24/10/2016	Entreprise	1500	1 476,08	1 428,15	-47,93
Total Italie				6 732,50	7 020,70	288,20
INMOB COLONIAL TV16-281024	28/10/2024	Entreprise	500	496,19	474,04	-22,16
ABERTIS 3,75%13-200623	20/06/2023	Entreprise	1000	1 120,90	1 189,30	68,41
TELEFON.EMIS.4,75%070217 EMTN	07/02/2017	Entreprise	900	902,29	904,73	2,44
TELEFONICA EMIS 1,477%15-0921	14/09/2021	Entreprise	1500	1 500,00	1 559,03	59,03
GAS NAT.CAP.5,625%11-090217	09/02/2017	Entreprise	900	903,33	905,90	2,57
SANTANDER INT.4%12-270317 EMTN	27/03/2017	Banque	1000	1 002,97	1 010,10	7,13
RED ELEC 2.375%13-0519 EMTN SR	31/05/2016	Banque	1000	998,63	1 057,55	58,92
ENAGAS 2,5%14-110422 EMTN	11/04/2022	Entreprise	1000	1 049,48	1 110,95	61,47
Total Espagne				7 973,78	8 211,58	237,80
Total périphériques				15 603,14	16 118,87	515,73

L'exposition aux pays périphériques est passée de 13,9 M€ en 2015, à 15,6 M€ en 2016, mais demeure limitée.

3.2.1.5 Incertitudes éventuelles

Dans le contexte des marchés financiers, des incertitudes éventuelles peuvent résulter du fait que les valeurs de réalisation retenues sur la base des dernières cotations ou des derniers prix de rachat publiés, peuvent différer sensiblement des prix auxquels seraient effectivement réalisées les transactions si les actifs devaient être cédés.

3.2.1.6 Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

3.2.2 Provisions

3.2.2.1 Valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

3.2.2.2 Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenu variable, prêts

La provision pour dépréciation à caractère durable est établie selon les règles fixées dans le

Règlement 2015-11 (article 123-6).

Une dépréciation durable est présumée pour les titres à revenu variable cotés notamment :

- s'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent,
- lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté,
- s'il existe des indices objectifs de dépréciation durable.

Pour l'exercice 2016, une moins-value latente significative est présumée lorsque, sur une période de 6 mois, le titre a décoté de manière permanente de 20% par rapport à son prix de revient. La volatilité des marchés financiers du second semestre 2016 permet en effet de retenir ce seuil de présomption de décote permanente de 20%.

Le stock de PDD sur actions et FCP à risques est de 0,480 M€ au 31/12/2016 (0,563 M€ au 31/12/2015), et de 0,440 M€ sur obligations structurées.

Pour les immeubles d'exploitation, la Caisse retient une valeur d'utilité pour déterminer la dépréciation des immeubles destinés à être conservés dans une perspective de long terme.

Le stock de PDD sur immeubles d'exploitation, de placement, et parts de SCI est de 1,708 M€ au 31/12/2016 (1,722 M€ au 31/12/2015).

3.2.2.3 Titres de participation

Les actions stratégiques Groupama Holding 1 et 2 figurent dans les comptes pour les valeurs suivantes (Note 6 B) après l'augmentation de capital de février 2016 pour 700,0 M€ souscrite par l'ensemble des caisses régionales sur la base de leurs quotes-parts de détention indirecte dans GSA. Pour GCM, la souscription est de 70.0 M€ sur les titres GH et GH2.

	Nombre de titres	31 décembre 2016 (K€)				31 décembre 2015 (K€)		
		Valeur brute comptable	provision	Valeur nette comptable	Valorisation	Valeur brute comptable	provision	Valeur nette comptable
Groupama Holding	3 957 908	471 555	-124 800	346 755	351 225	403 479	-124 800	278 679
Groupama Holding 2	1 169 234	17 121	-7 303	9 818	9 950	15 234	-7 303	7 931
Total		488 676	-132 103	356 573	361 175	418 713	-132 103	286 610

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

Dans le cas inverse, les reprises de provision sont constatées en prenant en compte les mêmes critères que ceux initialement retenus pour constater la dotation. L'amplitude et la durée de la remontée des valeurs sont notamment prises en compte.

Aucune reprise de provision n'a été constatée à fin 2016, comme en 2015, puisque les valeurs de réalisation des titres GH (88,74 €) et GH2 (8,51 €) ne sont pas supérieures au seuil de 105% des valeurs unitaires moyennes (91,99 € et 8,82 €), selon la procédure groupe.

La valorisation de ces titres de participation non cotés, dont l'essentiel de l'actif est une participation de 99.95% de Groupama SA, repose sur une valorisation de Groupama SA en tant que société Holding actionnaire des différentes filiales du groupe (filiales françaises vie et non vie, filiales internationales, activités financières).

La valeur de Groupama SA s'appuie sur une valorisation intrinsèque des actifs détenus par GSA (titres de participation intra-groupe et actifs de placement).

Pour les titres de participation intra-groupe, cette valorisation intrinsèque se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités (méthode dite « DCF » habituellement retenue pour ce type d'investissements).

- pour les activités non-vie : cette méthode consiste à additionner à l'actif net comptable et aux plus-values et moins-values latentes sur valeurs mobilières et sur l'immobilier, la valeur actuelle des affaires en cours au 31 décembre ainsi que celle des affaires nouvelles, obtenue en actualisant le flux de résultat futur généré net du montant de marge de solvabilité réglementaire à immobiliser;
- pour les activités vie : la méthode consiste à additionner à l'actif net comptable, la valeur actuelle des affaires en portefeuille au 31 décembre ainsi que la valeur actuelle des affaires futures. Sur ces deux composantes, le calcul inclut la projection de produits financiers récurrents et de réalisation de plus et moins-values latentes qui font l'objet d'un partage avec les assurés. La valeur du portefeuille et des affaires nouvelles est nette du coût de portage de l'investissement en marge de solvabilité réglementaire requis par ces affaires.
- pour les activités financières et holdings : la méthode intègre le cumul de l'actif net comptable, de plus et moins-values latentes sur actifs et de la valeur actuelle des flux de trésorerie de l'activité de ces entités, après immobilisation du capital réglementaire nécessaire pour les activités bancaires.
- sur le plan fiscal, la méthode intègre une valorisation des déficits fiscaux reportables et tient compte de la fiscalité latente sur les plus et moins-values.

3.2.2.4 Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, est inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous-poste des provisions techniques, la "Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques". Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

Pour l'exercice 2016, il n'a pas été nécessaire de doter cette provision.

3.2.3 Produits et charges des placements

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenu fixe, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre, est différé et inscrit directement dans les capitaux propres, au poste "Réserve de capitalisation". En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation à due concurrence et dans la limite des réserves précédemment constituées.

Durant l'exercice 2016, la Caisse a perçu des dividendes en provenance de Groupama Holding et de Groupama Holding 2, pour des montants de 1 367 K€ et de 37 K€ respectivement.

3.3 AUTRES OPERATIONS

3.3.1 Frais généraux et commissions

Les frais généraux sont classés, pour la présentation des comptes, selon leur destination, par application de clés de répartition. Celles-ci sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse Régionale.

3.3.2 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel global est négatif de 6,1 M€. Il intègre notamment les charges exceptionnelles de l'exercice du projet Ariane 2018 pour 5,9 M€ (Cf Note 1 faits marquants de l'exercice).

3.3.3 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique). Lorsque, à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, la Caisse comptabilise depuis le 01/01/2012 une provision pour annulation de créances figurant à l'actif du bilan en atténuation de la rubrique « 6aa- Primes restant à émettre », comme il est mentionné au point 11°) de la partie « Opérations Techniques ».

3.3.4 Impôts

La convention d'intégration fiscale signée le 23/04/2008 entre Groupama SA, entité combinante, et les Caisses Régionales, conformément aux dispositions de l'article L 345-2 du Code des Assurances, a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2008.

Cependant, les économies d'impôts - résultat du retraitement dans le résultat d'ensemble des produits de participation reçus par la Caisse Régionale de Groupama Holding, Groupama Holding 2, ou de toute autre entité intégrée - sont alloués à la Caisse Régionale, selon les modalités prévues à l'article 1 de cette Convention d'intégration fiscale.

3.3.5 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

La Caisse Régionale bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6%, et a comptabilisé un montant de 1,8510 M€ à ce titre dans les comptes arrêtés au 31/12/2016.

L'usage de ce crédit d'impôt a notamment permis le financement :

- > d'actions d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise au travers d'investissements portant sur des actions de prospection commerciale, d'amélioration de la satisfaction client, ainsi que du renforcement de l'analyse technique et des procédures de gestion.
- > des développements informatiques et de process liés à l'utilisation des nouvelles technologies.
- > de formation des collaborateurs.
- > d'actions liées au développement durable.

3.3.6 Engagements divers

Droits individuels à la formation

La loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014 a créé le Compte Personnel de Formation (CPF) à partir du 1^{er} janvier 2015, en remplacement du régime du Droit Individuel à la Formation (DIF).

Indemnités de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite (IDR) sont couverts par un contrat d'assurance souscrit auprès de GROUPAMA VIE.

Compte tenu de la situation du fonds et de la diminution du taux d'actualisation (de 2,10 % à 1,20 %), un versement complémentaire de 0,818 M€ a été effectué au 31/12/2016, correspondant à 90 % du montant demandé par le fonds. L'écart restant, soit 10 %, a été comptabilisé pour 0,664 M€ au compte de provisions pour pensions et obligations similaires, dont le cumul existant atteint 1,161 M€.

Pour l'ensemble du fonds de Groupama Centre Manche, il est calculé un salaire moyen, un âge moyen et une ancienneté moyenne pour les non-cadres, les cadres et la direction.

La durée actuarielle moyenne de présence est de 14,20 ans et la valeur actualisée des prestations au titres des obligations au 31 décembre 2016 est de 11,614 M€. Cet engagement est intégralement couvert par notre contrat d'assurance et la provision pour pensions et obligations similaires de 1,161 M€.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements de Groupama Centre Manche au 31 décembre 2016 sont les suivantes :

Taux d'inflation annuel	2%		
Table de mortalité	INSEE 08 10	Durant l'activité	
	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Taux d'actualisation IDR	1,80%	2,10%	1,20%
Taux d'actualisation Jours anniversaires	1,20%	1,50%	0,80%
Taux d'actualisation Primes médailles	1,20%	1,50%	0,80%
	DIRECTION	CADRE	NON CADRE
Augmentation de salaire	1,80%	1,80%	1,80%
Augmentation du Salaire de Fonction de Base	2,00%	2,00%	2,00%
Charges sociales			
IDR	59,00%	59,00%	59,00%
Jours anniversaires	59,00%	59,00%	59,00%
Médailles du travail	0,00%	0,00%	0,00%
Turn - Over			
18-34	0,00%	1,50%	1,80%
35-44	0,00%	0,90%	1,50%
45-54	0,00%	0,40%	0,40%
+55	0,00%	0,00%	0,00%
Age au départ en retraite			
2010	65,00 ans	64,00 ans	62,00 ans
2011	65,00 ans	64,00 ans	62,00 ans
2012 à 2015	65,00 ans	64,00 ans	62,00 ans
2016	65,00 ans	65,00 ans	62,00 ans

MONTANT DES PRESTATIONS

Montant de l'IDR

Départ volontaire (pour les salariés nés après le 1/1/1949):

max(3/13; ancienneté x 0,1 x 1/12) x salaire annuel au terme

3.3.7 Provisions pour risques

Le montant des provisions pour risques s'élève à 11,1 M€. Il est constitué par :

- congés annversaires : 2,9 M€
- médailles du travail : 1,5 M€
- contentieux sociaux : 0,3 M€
- provision Ariane 2017 pour licenciement économique 5,2 M€
- pensions et obligations : 1,2 M€

Le montant de 1,2 M€ représente la partie due et non versée au 31/12/2016 au Fonds d'Indemnités de Fin de Carrière de Groupama-Gan-Vie.

3.3.8 Emprunts

Les coûts des emprunts sont comptabilisés en charges et ne sont donc pas incorporés aux coûts des actifs.

Aucun emprunt ne figure au passif du bilan 2016, et aucune charge d'emprunt ne se trouve au compte de résultat.

3.3.9 Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués par

- des logiciels acquis par l'entreprise, ou créés par le GIE informatique (Groupama Supports et Services),

-des droits au bail, fonds de commerce

Les logiciels font l'objet d'un amortissement sur une période de 3 ans.

Les droits au bail et fonds de commerce font l'objet, quand cela s'avère nécessaire, d'une provision pour dépréciation.

3.3.10 Amortissements des actifs corporels d'exploitation

Les acquisitions neuves sont amorties selon les durées suivantes :

Matériel de bureau : 4 ans, linéaire.

Mobilier : 10 ans, linéaire.

Matériel de transport : 4 ans, linéaire.

Matériel informatique : 4 ans, dégressif.

Agencements, installations: 10 ans, linéaire.

4. CHANGEMENTS DE METHODE ET DE MODALITES D'ESTIMATION

Il n'y a pas eu de changement de méthode.

--- ⊗ ⊗ ⊗ ---

Notes sur l'ACTIF

N. B. : Toutes les sommes indiquées
dans les tableaux sont exprimées
en **Milliers d'€uros.**

BILAN

ACTIF	NOTES
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le Siège :	
2 Actifs incorporels	5
3 Placements :	6
3a Terrains et constructions	6 - A
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	6 - B
3c Autres placements	6 - C
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	6 - D
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte	
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	
5a Provisions pour cotisations non acquises	
5b Provisions d'assurance vie	
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	
5f Provisions participat° aux bénéfiques et ristournes (Non-Vie)	
5g Provisions d'égalisation	
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)	
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte	
5bis Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques :	
5bis a Provisions pour cotisations non acquises	
5bis d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	
5bis f Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (Non-Vie)	
5bis g Provisions pour égalisation	
5bis i Autres provisions techniques (Non-Vie)	
6 Créances :	9
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	
6aa Cotisations acquises non émises	
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	
6b Créances nées d'opérations de réassurance	
6c Autres créances :	
6ca Personnel	
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	
6cc Débiteurs divers	
6d Capital appelé non versé	
7 Autres actifs :	10
7a Actifs corporels d'exploitation	
7b Comptes courants et caisse	
7c Actions propres	
8 Comptes de régularisation actif :	8
8a Intérêts et loyers acquis non échus	
8b Frais d'acquisition reportés	
8c Autres comptes de régularisation	
9 Différence de conversion	
Total de l'actif	

5. ACTIFS INCORPORELS

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0				0
Autres immobilisations incorporelles	49 872	2 691	- 6		52 557
2 - Total brut	49 872	2 691	- 6		52 557

Amortissements et provisions

Libellé	Montant des amortissts et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Augmentation dotations aux amortissts et aux provisions de l'exercice	Diminution : amortissts et provisions afférents aux éléments sortis	Transferts dans l'exercice	Montant des amortissts et des provisions à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0				0
Autres immobilisations incorporelles	45 165	2 648	- 6		47 807
2 - Total amortissements	45 165	2 648	- 6		47 807

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0	0
Autres immobilisations incorporelles	4 707	4 750
2 - Total net	4 707	4 750

6. PLACEMENTS

6.1 TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Virements de poste à poste	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immeubles de placement	26 799	1 232	- 136	-165	27 731
Immeubles d'exploitation	82 605	3 397	- 616	165	85 551
Parts de société	20 705	935	-1 057		20 583
Comptes-courants	16 041	65	- 766		15 340
	146 150	5 629	-2 575	0	149 205

Amortissements et provisions

Libellé	Amortissements et provisions à l'ouverture de l'exercice	Augmentat° : dotations de l'exercice	Diminution : amortissements et provisions sur éléments sortis	Virements de poste à poste	Amorts et provisions à la clôture de l'exercice
Amnts/immobilisations Placnt	6 791	585	-53	-96	7 227
Amnts/immobilisations Expl	22 237	2 779	-369	96	24 743
Provisions / immobilisations Pl	110	123	-3		230
Provisions / immobilisations Ex	1 148		-121		1 027
Provisions / parts de société	464	3	-15		452
3a- Total amortissements	30 750	3 490	-561	0	33 679

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Immeubles de placement	19 898	20 274
Immeubles d'exploitation	59 221	59 781
Parts de société	20 241	20 131
Comptes-courants	16 041	15 340
3a – Total net	115 401	115 526

6.2 PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET AVEC LIEN DE PARTICIPATION

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	418 713	69 963		488 676
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	973	1		974
3b – Total brut	419 686	69 964		489 650

Amortissements et dépréciation

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentat° : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	132 103			132 103
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	27			27
3b–Total amortissements	132 130			132 130

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	286 610	356 573
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	946	947
3b – Total net	287 556	357 520

6.3 BONS, OBLIGATIONS, etc. SUR ENTREPRISES LIEES OU AVEC LIEN DE PARTICIPATION

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Placements financiers				
Plac. représ. les prov. techn. afférentes aux contrats en UC				
Total brut	0			0

Amortissements et dépréciation

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentat° : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers				
Plac. représ. prov. techn. / contrats en UC				
Total amortissements	0			0

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Placements financiers		
Plac. représ. les prov. techn. afférentes aux contrats en UC		
Total net	0	0

6.4 AUTRES PLACEMENTS

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Placements financiers	471 509	35 675	-47 449	459 735
Plac. représ. les prov. techn. Afférentes aux contrats en UC				
3c – Total brut	471 509	35 675	-47 449	459 735

Amortissements et dépréciation

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers	563	460	-103	920
Plac. représ. prov. techn. / contrats en Unités de Compte				
3c–Total amortissements	563	460	-103	920

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Placements financiers	470 946	458 815
Plac. représ. les prov. techn. afférentes aux contrats en UC		
3c – Total net	470 946	458 815

7. ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

	BILAN (N)			BILAN (N-1)		
	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°
A- RECAP. PAR NATURE						
1) PLACEMENTS IMMOBILIERS	149 204	115 525	141 250	146 150	115 400	140 270
2) ACTIONS PARTS ET TITRES A REVENU VARIABLE						
- SANS LIEN DE PARTICIPAT.	192 039	191 559	219 307	210 620	210 058	242 056
- DANS DES ENTREP. LIEES	488 676	356 573	361 175	418 712	286 610	299 140
- AVEC LIEN DE PARTICIPAT.	975	946	1 857	975	946	1 788
3) AUTRES PLACEMENTS						
- OBLIGATIONS COTEES	257 175	252 829	269 223	258 100	254 424	266 894
- OBLIGATIONS NON COTEES						
- TITRES DE CREANCES NEGOC.						
- AUTRES	59	59	50	59	59	49
4) PRETS ET EFFETS ASSIMILES	2 462	2 462	2 462	2 729	2 729	2 729
5) DEPOTS AUPRES ETS CREDIT	8 000	8 000	8 000			
TOTAL	1 098 590	927 953	1 003 324	1 037 345	870 226	952 926

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne "Valeur nette" sur les lignes d'obligations concernées. Ils s'élèvent à un montant de 2 299 K€ pour la décote amortie et à 6 206 K€ pour la prime de remboursement reprise.

Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R343-9 et R343-10 du code des assurances s'élève à 3 907 K€.

Rapprochement Etat Récapitulatif des Placements et Bilan Actif :

Valeur nette 2016 État des placements :	927 953
Intérêts compte régularisation actif	-2 299
Intérêts compte régularisation passif	+ 6 206
TOTAL - Placements Actif rubrique 3	931 860

		BILAN (N)			BILAN (N-1)		
		VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°
B- RECAP. PAR MODE D'ESTIMATION		1 098 590	927 953	1 003 324	1 037 345	870 226	952 926
VALEURS ESTIMEES R. 343-9	02	217 225	214 115	230 451	225 173	222 270	236 979
	03						
	04						
VALEURS ESTIMEES R. 343-10	05	881 365	713 838	772 873	819 926	647 956	715 947
	06						
C- RECAP. PAR AFFECTATION		1 098 590	927 953	1 003 324	1 037 345	870 226	952 926
AFFECT. REPR. PROV. TECHN.	11	1 098 590	927 953	1 003 324	1 037 345	870 226	952 926
GARANT. ENGAG./INST. PREVOY.	12						
VAL. DEPOSEES CHEZ CEDANTS	13						
. DONT CAUTION SOLIDAIRE	14						
AFFECT. REPR. PROV. TECHN. SPEC.	15						
AUTRES AFFECT. OU SANS AFFECT.	16						
AUTRES ACTIFS AFFECT.REPR.	18						
VAL. APPART. INSTIT. PREVOY.	20						

DETAIL DES TERRAINS ET CONSTRUCTIONS							
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	31	108 159	82 390	75 152	106 270	82 886	76 772
DROITS REELS	32	85 551	59 782	49 214	82 605	59 221	49 389
PARTS DE S.I OU SOC. FONC.	33	22 608	22 608	25 938	23 665	23 665	27 383
AUTRES IMMOBILISATIONS	34	41 045	33 135	66 098	39 880	32 514	63 498
DROITS REELS	35	27 730	20 273	47 345	26 798	19 897	45 894
PARTS DE S.I OU SOC. FONC.	36	13 315	12 862	18 753	13 082	12 617	17 604
TOTAL	37	149 204	115 525	141 250	146 150	115 400	140 270
DONT ACOMPTE	38						

La position latente sur les valeurs mobilières est positive de 49,6 M€ au 31/12/2016, à comparer à la position latente positive de 57,8 M€ fin 2015.

La position latente sur l'immobilier reste positive de 25,7 M€ fin 2016 (24,8 M€ fin 2015).

8. COMPTES DE REGULARISATION – ACTIF

Libellé	Montant N	Montant N-1
Intérêts acquis non échus	4 022	4 036
Frais d'acquisition reportés Non-Vie	2 111	2 098
Différences sur prix de remboursement à percevoir	2 300	2 137
Autres comptes de régularisation Actif	588	657
Évaluations techniques de réassurance		
8 - TOTAL REGULARISATION ACTIF	9 021	8 928

9. CREANCES

Libellé	BILAN N			BILAN N-1				
	A échéance de :			A échéance de :				
	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
6 Créances								
6aa Primes acquises non émises Assurés	5 550 18 848			5 550 18 848	4 237 27 343			4 237 27 343
Intermédiaires d'assurances Coassureurs	8 651 6			8 651 6	5			5
Autres tiers								
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	27 505			27 505	27 348			27 348
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	33 055			33 055	31 585			31 585
Réassureurs	9 094			9 094	3 764			3 764
Cédantes								
Autres intermédiaires								
6b Créances nées d'opérations de réassurance	9 094			9 094	3 764			3 764
6ca Personnel	31			36	28	5		33
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publ	237			237	696			696
6cc Débiteurs divers	31 639			40 018	35 924	8 206		44 130
6c Autres créances	31 907	8 379		40 291	36 648	8 211		44 859
6d Capital appelé non versé								
TOTAL	74 056	8 384		82 440	71 997	8 211		80 208

10. ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Transferts dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Actifs corporels	23 972	354	-176		24 150
7a – Total brut	23 972	354	-176		24 150

Amortissements

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Actifs corporels	17 080	1 862	-175		18 767
7a–Total amortissements	17 080	1 862	-175		18 767

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Actifs corporels	6 892	5 383
7a – Total net	6 892	5 383

Notes sur le PASSIF

N. B. : Toutes les sommes indiquées
dans les tableaux sont exprimées
en **Milliers d'€uros.**

11. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Libellé	N-1	Affectation du résultat N-1	Mouvements sur réserve de capitalisation	Mouvements de l'exercice	N
Fonds d'établissement	1 562			14 007	15 569
Ecart de dévolution	255 456				255 456
Réserves statutaires					
Réserves complémentaires	54 357	3 719			58 076
Réserves éventualités diverses	105 575	1 860		8 949	116.384
Fonds de secours aux Caisses Locales	408				408
Fonds de secours statutaire	8 949			(8 949)	0
Réserve de capitalisation	30 414			(30 414)	0
Autres réserves					
Réserve générale	118 380	13 018			131 398
Réserves diverses	29 622			30 414	60 036
Réserves de prévoyance	1 514				1 514
Écart dû au changement de méthode	-52				-52
Subventions d'investissement	2			(2)	0
Report à nouveau	14 151				14 151
Résultat de l'exercice	18 597	(18 597)		13 676	13 676
Capitaux propres	638 935	0		27 681	666 616

12. SINISTRES ET PROVISIONS TECHNIQUES

12.1 DETAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES

Cptes	Libellé	N	N-1
3120	Provision pour primes non acquises	15 330	15 375
3155	Rétrocession du réassureur		
	Provisions pour primes non acquises et risques en cours	15 330	15 375
3320	Provisions pour sinistres à payer	430 998	430 831
3321	Provisions pour sinistres tardifs	30 388	30 151
3322	Provision pour frais de gestion des sinistres	24 060	24 090
3323	Provision pour sinistres non encore manifestés (Construct°)	26 274	26 900
3330	Prévisions de recours	(21 863)	(20 738)
3350	Rétrocession du réassureur	21 622	20 999
	Provisions pour sinistres	511 479	512 233
3620	Provision pour égalisation	12 927	11 956
3621	Provision pour équilibre des risques	3 328	3 328
3650	Rétrocession du réassureur	325	337
	Provision pour égalisation	16 580	15 621
3720	Provisions pour risques croissants	19 849	15 660
3721	Provisions mathématiques des rentes	74 710	67 677
3722	Provisions pour risques en cours	2	623
3723	Provisions pour chèques fidélité	659	699
3720	Provision pour risque d'exigibilité des engagts techniques		
	Autres provisions techniques	95 220	84 659
	3 - TOTAL	638 609	627 888

12.2 LIQUIDATIONS DES PROVISIONS DE SINISTRES ANTERIEURS

Poste	Libellé	N GCM	N-1 GCM
01	Provisions pour risques en cours	2	623
06	Prévisions de recours à encaisser	21 863	20 738
11	Provisions pour sinistres à l'ouverture	512 233	467 959
12	Prestations payées dans l'exercice sur les ex. antérieurs	132 606	133 670
13	Provisions de sinistres à clôture sur exercices antérieurs	364 428	348 558
	BONIS / MALIS (=11-12-13)	15 199	-14 269

12.3 ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Ce tableau ne concerne que les opérations visées au 3° de l'article L310-1 du Code des Assurances, c'est à dire les opérations d'assurance directe, hors catégories 20 et 21 relatives aux dommages corporels individuels et collectifs.

Evolution, au cours des trois derniers exercices, des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler.

ANNEE D'INVENTAIRE		EXERCICE DE SURVENANCE				
		N-4	N-3	N-2	N-1	N
Périmètre		GCM	GCM	GCM	GCM	GCM
N-2	REGLEMENTS	159 237	204 175	106 128		
	PROVISIONS	34 366	54 284	112 425		
	TOTAL SINISTRES (S)	193 603	258 459	218 553		
	PRIMES ACQUISES (P)	304 710	316 834	323 751		
	POURCENTAGE (S/P)	63,54%	81,58%	67,51%		
N-1	REGLEMENTS	164 014	216 559	166 011	88 840	
	PROVISIONS	28 720	42 041	73 961	113 612	
	TOTAL SINISTRES (S)	192 734	258 600	239 972	202 452	
	PRIMES ACQUISES (P)	304 622	316 646	323 436	323 824	
	POURCENTAGE (S/P)	63,27%	81,67%	74,19%	62,52%	
N	REGLEMENTS	166 826	221 414	178 265	143 622	122 605
	PROVISIONS	26 407	37 703	65 350	48 512	95 115
	TOTAL SINISTRES (S)	193 233	259 117	243 615	192 134	217 720
	PRIMES ACQUISES (P)	304 596	316 600	323 252	322 564	326 203
	POURCENTAGE (S/P)	63,44%	81,84%	75,36%	59,56%	66,74%

13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant N-1	dotations	Reprises	Montant N
Provision pour impôt financières				
Autres provisions pour risques et	4 952	10 706	4 554	11 104
5 - TOTAL	4 952	10 706	4 554	11 104

14. COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Libellé	Montant N	Montant N-1
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Amortissement différences sur prix de remboursement	6 205	5 812
Report commissions reçues des réassureurs		
Autres comptes de régularisation Passif	31	
Evaluations techniques de réassurance		
8 - TOTAL REGULARISATION PASSIF	6 237	5 812

15. DETTES

Libellé	BILAN N			BILAN N-1				
	A échéance de :			A échéance de :				
	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
7 Autres dettes								
Assurés	37 245			37 245	32 225			32 225
Intermédiaires d'assurances	613			613				
Coassureurs	1 348			1 348				
Autres tiers								
7a Dettes sur opérations d'assurance directe	39 206			39 206	32 225			32 225
Réassureurs	1 348			1 348	11 128			11 128
Cédantes	16	2 146		2 162	57	2 146		2 203
Autres intermédiaires								
7b Réassurance	1 364	2 146		3 510	11 185	2 146		13 331
7c Emprunts obligataires								
7d Dettes envers établissements de crédit	16 029			16 029	17 784			17 784
7ea Titres de créance négociables								
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnement		247		247		256		256
7ec Personnel	16 669			16 669	15 175			15 175
7ed Etat, sécurité sociale	11 171			11 171	10 554			10 554
7ee Créiteurs divers	15 614			15 614	12 951			12 951
7e Autres dettes	43 454	247		43 701	36 680	256		38 936
TOTAL	100 053	2 393		102 446	99 874	2 402		102 276

Nature, Montant des passifs subordonnés: aucune dette subordonnée ne figure au bilan au 31 décembre 2016.

Note sur les OPERATIONS "GROUPE"

16. OPERATIONS AVEC DES ENTREPRISES DU GROUPE

16.1 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2016

IDENTIFICATION	CAPITAUX PROPRES 2016	part de capital détenue	Valeur nette comptable des parts au bilan	Part Résultat comptable de l'exercice 2016	Dividendes perçus en 2016
Détenues à plus de 50%					
SCI RURALE DU MAINE Siège social : 30 rue Paul Ligneul - 72000 Le Mans	686	100%	675	(12)	22
SAS SECURITE OUEST SERVICES (*=2015) Siège: 70 rue du Neufbourg – 50004 Saint Lô	1 322*	99%	747	72*	80
SCI CAEN – 8 RUE GUILBERT Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	653	99.99%	762	(109)	(120)
SCI CAEN – 10 RUE GUILBERT Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	3 025	99.99%	2 897	128	112
SCI CAEN – 35 QUAI DE JUILLET Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	1 244	99.99%	1 143	101	107
SCI CAEN – 15 QUAI DE LA LONDE Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	284	99.99%	274	10	11
SCI HONFLEUR - REPUBLIQUE Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	198	99.99%	183	15	16
SCI LISIEUX – VICTOR HUGO Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	263	99.99%	267	(4)	(4)
SCI CAEN GROUPAMA FONCIER Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	1 450	99.99%	1.485	(34)	(24)
SCI MUTALITE AGRICOLE – HEROUVILLE Siège : 3 rue du Dr Laennec – 14200 Hérouville	9	100%	336	0	(3)
SCI AMA - SAINT LO Siège: 70 rue du Neufbourg – 50004 Saint Lô	1 703	100%	1.555	148	135

IDENTIFICATION	CAPITAUX PROPRES 2016	part de capital détenue	Valeur nette comptable des parts	Part Résultat de l'exercice 2016	Dividendes perçus en 2016
Détenues entre 1 et 50%					
GROUPAMA HOLDING Siège : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris	3 278 205	10.57%	346 755	1 247	1 367
GROUPAMA HOLDING 2 Siège : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris	289 861	3.37%	9 818	37	38
CENTAURE BRETAGNE (*=2015) Siège : Le Bois Doré – RN24 – 35650 Le Rheu	1 044*	5%	27	5*	2
CENTAURE NORMANDIE (*= 2015) Siège : Le Bosgouët – 27310 Bourg Achard	1 767*	25%	172	11*	0
SCIMA – EVREUX (*= 2015) Siège : 32 rue Politzer – 27000 Evreux	(692)*	50%	739	133*	0
SCI GROUPAMA PIPACT (*= 2015) Siège : 24 rue Charles Durand – 18000 Bourges	11 301*	7.09%	200	83*	0
SCI SWEET HOME (*=2015) Siège : : 32 rue Politzer – 27000 Evreux	7 665*	0.08%	0	0	0
SCI CITE BOIS GUILLAUME (*=2015) Siège : Chemin de Brètèque 76230 Bois Guillaume	170*	15%	370	-	-
SCA DOMAINE D'AGASSAC Siège : 2 rue de Limoges – 79044 Niort	5 942	25%	2 064	211	0
SCI CHATEAU D'AGASSAC (*=2015) Siège : 2 rue de Limoges – 79044 Niort	3 018*	3%	43	(4) *	0
SCI PORT AUX ROCS (*2015) Siège : 30 rue Paul Ligneul – 72032 Le Mans	8 027*	1.65%	107	0*	0
SOCIETE FORESTIERE GROUPAMA (*2015) Siège : 21 Bd Malesherbes – 75008 Paris	80 167*	1.16%	979	24*	24
SCI 79 CHAMPS ELYSEES (*2015) Siège : 21 Bd Malesherbes – 75008 Paris	74 066*	0,5%	343	24*	24
NORMANDIE CAPITAL INVESTISSEMENT (2015*) Siège : 57 Avenue de Bretagne – 76100 Rouen	15 881*	6.30%	762	24*	0

La Caisse est indéfiniment responsable des entreprises constituées sous forme de SCI et de GIE.

16.2 CREANCES SUR DES ENTREPRISES DU GROUPE

Libellé	BILAN (N)			BILAN (N-1)				
	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total assuretat	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total assuretat
3- PLACEMENTS	356 573	946	574 341	931 860	286 610	946	586 346	873 902
. IMMOBILIER			115 526	115 526			115 400	115 400
. ACTIONS AUT TITRES REV. VAR.	356 573	946	78 840	436 359	286 610	946	109 163	396 719
. OBLIG.TCN AUT TIT. REV. FIXE			369 513	369 513			359 054	359 054
. PRETS			2 462	2 462			2 729	2 729
. DEPOTS AUTRES D'ETABL.CREDIT			8 000	8 000				
. AUTRES PLACEMENTS								
4-P LACEMENTS CONTRATS UN. COMPTE								
5-PART REASSUREURS PROV. TECHN.	314 167			314 167	302 720			302 720
. PRIMES NON ACQUISES (NON VIE)	5 056			5 056	4 984			4 984
. PROVISIONS ASSURANCE VIE								
. PROV. SINISTRES (NON VIE)	247 921			247 921	245 368			245 368
. PROVISIONS D'EGALISATION								
. AUTRES PROV. TECHN. (NON-VIE)	61 190			61 190	52 368			52 368
6a-CREANCES NEES D'OPER.D'ASS.DIR	446		32 609	33 055	919		30 666	31 585
. DONT SUR PRENEURS D'ASS.	440		5 110	5 550	914		3 323	4 237
. DONT SUR INTERMED. D'ASS.								
. DONT AUTRES TIERS	6		27 499	27 505	5		27 343	27 348
6b-CREANCES NEES D'OPER. DE REASS	9 094			9 094	3 764			3 764
6cc-DEBITEURS DIVERS	1 503		38 515	40 018	6 456		37 674	44 130
7b-COMPTES COURANTS			77 392	77 392			102 507	102 507
8a-INTER. ET LOYERS ACQ. NON ECHUS			4 022	4 022			4 036	4 036
8c-AUTRES REGULARISATIONS ACTIF			2 888	2 888			2 795	2 795
TOTAL	681 783	946	729 767	1 412 496	600 469	946	764 024	1 365 439

16.3 DETTES ENVERS DES ENTREPRISES DU GROUPE

Libellé	BILAN (N)				BILAN (N-1)			
	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total assuretat	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total assuretat
2-PASSIFS SUBORDONNES								
3-PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	21 947		616 662	638 609	21 336		606 552	627 888
. PRIMES NON ACQUISES (NON VIE)			15 330	15 330			15 375	15 375
. PROVISIONS ASSURANCE VIE								
. PROV. SINISTRES (VIE)			489 857	511 479	20 999		491 234	512 233
. PROV. SINISTRES (NON VIE)	21 622							
. PART.BENEF.ET RIST. (VIE)								
. PART.BENEF.ET RIST. (NON-VIE)								
. PROVISIONS D'EGALISATION	325		16 255	16 580	337		15 284	15 621
. AUTRES PROV. TECHN. (VIE)								
. AUTRES PROV. TECHN. (NON-VIE)			95 220	95 220			84 659	84 659
6-DETTES POUR ESPECES CESSIIONN.			39 206	39 206			32 225	32 225
7a-DETTES NEES D'OPER. D'ASS.DIR.								
. DONT ENVERS PRENEURS D'ASS.								
. DONT ENVERS INTERMED. D'ASS.								
. DONT ENVERS AUTRES TIERS								
7b-DETTES NEES D'OPER. DE REASS.	3 510			3 510	13 331			13 331
7c-EMPRUNTS OBLIGATAIRES								
7d-DETTES ENVERS ETA BL. DE CREDIT			16 029	16 029			17 784	17 784
7e-AUTRES DETTES	3 993		11 621	15 614	291		12 660	12 951
8-COMPTES REGULARISATION PASSIF			6 237	6 237			5 812	5 812
TOTAL	29 450		689 755	719 205	34 958		675 033	709 991

16.4 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTREPRISES DU GROUPE

Libellé	BILAN (N)			BILAN (N-1)				
	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total
1 ENGAGEMENTS RECUS								
2 ENGAGEMENTS DONNES	121		5 914	6 035	135		7 919	8 054
2A AVALS CAUTIONS GAR. DONNES	121		5 914	6 035	135		7 919	8 054
2B TIT ET ACT AVEC ENG REVENTE								
2C AUT ENG DONNES TIT ACT REV.								
2D AUTRES ENGAGEMENTS DONNES								
3 VALEURS NANTIES REASSUREURS								
4 VAL.REM.PAR ORGAN.REASSURES								
5 VAL.APPART INSTIT PREVOYANCE								
6 AUT.VAL. POUR COMPTE TIERS								

L'entreprise n'a pris ni reçu d'engagement à l'égard des dirigeants.

16.5 CONSOLIDATION

Les comptes sociaux de la Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche sont consolidés par :

**GROUPAMA SA
8 - 10, Rue d'Astorg
75008 PARIS CEDEX 08**

Notes sur le COMPTE DE RESULTAT

Ventilation géographique des primes brutes émises

L'intégralité des primes brutes est émise en France.

17. PRODUITS TECHNIQUES

Libellé	N	N-1
Commissions reçues de GROUPAMA-VIE	8 692	8 927

18. CHARGES PAR NATURE

18.1 VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE

Libellé	N	N-1
Comptes 90 – Charges et produits sur exercices antérieurs	-74	-593
Comptes 91 – Services extérieurs	22 472	20 579
Comptes 92 – Autres services extérieurs	8 517	9 424
Comptes 93 – Impôts, taxes et versements assimilés	11 872	11 565
Comptes 94 – Charges de personnel	74 348	73 228
Comptes 95 – Autres charges de gestion courante	302	285
Comptes 96 – Commissions	315	107
Comptes 97 - Charges prestations financières	830	805
Comptes 98 – Dotations amortissements et provisions	9 607	8 217
Comptes 99 – Reprises sur amortissements et provisions	(4 477)	(4 403)
TOTAL	123 712	119 214

18.2 VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL (sociales et fiscales)

Libellé	N	N-1
Salaires nets de remboursements	48 940	47 433
Pensions de retraite		
Charges sociales et fiscales	25 408	25 795
Autres		
TOTAL	74 348	73 228

18.3 EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31 DECEMBRE EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)

Libellé	N	N-1
Direction	8,00	8,00
Cadres	339,10	323,00
Non cadres	934,83	915,57
TOTAL	1 281,93	1 246,57

19. CHARGE FISCALE

Libellé	N	N-1
Résultat fiscal de l'ensemble Caisse et Caisses Locales	+24 868	+11 333
Impôt exigible		
I.S. à 33,33 %	8 289	3 778
Contributions additionnelle, complémentaire, autres taux	295	528
Charge nette d'impôt	-7 616	-2 943
- Part à la charge des Caisses Locales	-743	-1 306
- Part en faveur des Caisses Locales		
- Part à la charge de la Caisse Régionale	+8 584	+4 305
- Part à la charge de la Caisse Régionale (réallocation à la charge de GSA & régularisation intégration fiscale)	-225	-56

Les principaux éléments de décalage temporaire (réintégrations fiscales) sont les suivants (en milliers d'euros) :

	31/12/2015	Déductions	Réintégrations	31/12/2016
Plus-values latentes sur OPCVM (article 209 OA)	24 653	-95		24 558
Provisions techniques non déductibles	7 351	-966		6 385
Total	32 004	-1 061		30 943
Taux d'imposition moyen	34,43%	34,43%		34,43%
Impôts différés actifs <u>non comptabilisés</u>	+11 019	-365		+10 654

L'évolution des impôts différés non comptabilisés s'explique principalement par la diminution du stock de provisions techniques non déductibles.

Résultat et dérogation aux principes généraux.

Le résultat de l'exercice n'a été altéré par aucune dérogation aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale.

Ventilation de l'impôt entre courant et exceptionnel.

	2016		2015	
Charge nette d'IS	7 616		2 943	
Résultat avant IS	+21 292		+21 540	
Résultat exceptionnel	-6 121		-293	
Résultat courant	+27 413		+21 833	
Part de l'impôt.....				
..dans le résultat exceptionnel	-2 189	-28,7%	-40	-1,4%
..dans le résultat courant	9 805	128,7%	2 983	101,4%

20. PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

20.1 VENTILATION DES PRODUITS DE PLACEMENT (2016)

Nature des produits	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des participations		1 405		1 405
Revenus des placements immobiliers		485	4 834	5 319
Revenus des autres placements			12 357	12 357
Autres revenus financiers				
Revenus des placements		1 890	17 191	19 081
Autres produits des placements			921	921
Profits provenant de la réalisation des placements			13 323	13 323
TOTAL		1 890	31 435	33 325

20.2 VENTILATION DES PRODUITS DE PLACEMENT (2015)

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des participations				
Revenus des placements immobiliers		1 144	4 745	5 889
Revenus des autres placements			11 052	11 052
Autres revenus financiers				
Revenus des placements		1 144	15 797	16 941
Autres produits des placements			1 122	1 122
Profits provenant de la réalisation des placements	6 807		13 272	20 079
TOTAL	6 807	1 144	30 191	38 142

20.3 VENTILATION DES CHARGES DE PLACEMENT (2016)

Nature des charges	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion des placements et frais financiers			3 180	3 180
Autres charges de placement			5 757	5 757
Pertes provenant de la réalisation de placements			2 662	2 662
TOTAL			11 599	11 599

20.4 VENTILATION DES CHARGES DE PLACEMENT (2015)

Nature des charges	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion des placements et frais financiers			3 827	3 827
Autres charges de placement			5 146	5 146
Pertes provenant de la réalisation de placements			1 783	1 783
TOTAL			10 756	10 756

21. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

21.1 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT (partie débit)

Libellé	Débit N	Débit N-1
Report à nouveau précédent débiteur		
Déficit de l'exercice		
Affectation aux autres réserves	13 676	18 597
Ristournes à distribuer		
Autres répartitions		
Report à nouveau (bénéfice)		
TOTAL	13 676	18 597

21.2 PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT (partie crédit)

Libellé	Crédit N	Crédit N-1
Report à nouveau précédent créditeur		
Bénéfice de l'exercice (perte)	13 676	18 597
Prélèvement sur réserves		
Report à nouveau (perte)		
TOTAL	13 676	18 597

22. RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2012	2013	2014	2015	2016
I. SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) réserves (avant affectation du résultat)	724 342	595 044	616 287	620 337	652 939
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Cotisations de l'exercice					
b) Résultat Technique (ou d'exploitation)	447 737	467 523	478 255	479 099	476 133
c) Impôts sur les sociétés	(43 593)	8 382	5 426	8 959	17 628
d) Résultat Net Comptable	(3 837)	-7 330	-8 143	-2 943	-7 616
	(130 356)	21 241	4 054	18 597	13 676
III. PERSONNEL					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale brute	1 410	1 395	1 399	1 341	1 345
c) Montant des charges sur salaires	51 086	55 576	52 674	53 186	54 854
	30 614	32 924	32 409	33 157	32 820

23. MONTANTS DES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET ORGANES DE DIRECTION

- Montant des rémunérations des dirigeants

La rémunération des dirigeants n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner des rémunérations individuelles.

- Montants des avances et crédits accordés aux membres des organes de direction

Avances et crédits accordés aux dirigeants au cours de l'exercice : Néant.

Engagements vis à vis des dirigeants pris ou contractés au cours de l'exercice : Néant.

24. RESULTATS TECHNIQUES PAR CONTRATS 2016 ET 2015

(Voir tableaux ci-après . . .)

ANNEXE 2-2 NON-VIE – RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 12/2016

Libellé ligne	Rub min	DOM. CORPORELS CONT. INDIV. (cat.20)	DOM. CORPORELS CONT. COLL. (cat.21)	AUTOMOBILE R.C (Cat.22)	AUTOMOBILE DOMMAGES (Cat.23)	AUTOMOBILE TOTAL (Cat.22-23)	DOM. AUX BIENS PARTICULIERS (Cat.24)	DOM. AUX BIENS PROFESSIONNELS (Cat.25)
1 Primes acquises	01	117 520	25 880	63 140	82 730	145 869	48 588	31 214
1a. Primes	02	117 276	25 881	63 054	82 714	145 767	48 783	31 217
1b. Variation des primes non acquises	03	-244	1	-86	-16	-102	195	3
2 Charges des prestations	04	83 962	24 847	54 345	60 550	114 894	24 479	11 135
2a. Prestations et frais payés	05	81 575	22 704	46 614	62 688	109 282	24 839	14 545
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	2 387	2 143	7 731	-2 118	5 612	-360	-3 410
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	33 558	1 033	8 795	22 180	30 975	24 109	20 079
5 Frais d'acquisition	09	17 509	3 577	9 412	12 338	21 750	7 247	4 652
6 Autres charges de gestion nettes	10	5 312	1 090	2 857	3 748	6 605	2 211	1 414
B CHARGES D'ACQUISITION	11	22 821	4 667	12 269	16 086	28 355	9 458	6 066
7 Produits des placements	13	1 434	249	2 091	468	2 559	644	638
8 Participation aux résultats	14							
C SOLDE FINANCIER	15	1 434	249	2 091	468	2 559	644	638
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	32 077	5 989	24 715	32 410	57 125	19 317	12 617
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18	0	0	0	0	0	0	0
10a Part des réassureurs dans les prestations payées	19	20 542	5 050	17 140	19 193	36 333	8 127	4 510
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0	0	0	0	0
11a Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	2 206	590	7 239	-733	6 506	711	-1 405
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0	0	0	0	0
12a Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	24	4 646	693	3 715	4 817	8 532	3 900	2 791
13 Commissions reçues des réassureurs	25	-4 683	344	3 379	-9 133	-5 754	-6 579	-6 721
D SOLDE DE REASSURANCE	27	7 488	-3 041	1 996	-2 571	-575	8 716	7 930
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)								
. HORS-COMPTÉ								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	2 484	20	2 770	3 136	5 906	3 421	2 149
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	2 727	19	2 856	3 152	6 008	3 225	2 146
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	46 978	11 386	235 636	15 793	251 429	44 510	33 152
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	48 067	9 299	233 910	17 865	251 775	44 397	36 565
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	47 904	4 060	39 357	128	39 486	1 561	1 069
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	44 427	4 004	33 353	175	33 527	2 035	1 046

ANNEXE 2-2 NON-VIE – RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE		Période : 12/2016						
Libellé ligne	Rub min	DOM. AUX BIENS AGRICOLES (Cat.26)	DOM. AUX BIENS RECAPITULAT. (Cat.24-26)	CATASTROPHES NATURELLES (Cat.27)	RC GENERALE (Cat.28)	PROTECTION JURIDIQUE (Cat.29)	ASSISTANCE (Cat.30)	PERTES PECUN. DIVERSES (Cat.31)
1 Primes acquises	01	65 429	145 231	11 960	1 506	6 080	7 481	140
1a. Primes	02	65 438	145 438	11 960	1 506	6 109	7 525	140
1b. Variation des primes non acquises	03	9	207	20	0	29	44	0
2 Charges des prestations	04	63 577	99 191	2 997	659	3 225	3 850	63
2a. Prestations et frais payés	05	61 628	101 013	1 489	150	3 451	3 997	54
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	1 949	-1 822	1 508	509	-226	-147	9
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	1 852	46 040	8 963	847	2 855	3 631	77
5 Frais d'acquisition	09	9 751	21 650	1 783	225	907	1 114	21
6 Autres charges de gestion nettes	10	2 963	6 588	543	68	277	341	6
B CHARGES D'ACQUISITION	11	12 714	28 238	2 326	293	1 184	1 455	27
7 Produits des placements	13	626	1 908	141	52	75	1	0
8 Participation aux résultats	14							
C SOLDE FINANCIER	15	626	1 908	141	52	75	1	0
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	36 823	68 757	8 651	595	2 387	6 642	45
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	36 127	48 764	1 027	45	1 086	3 806	18
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	2 718	2 024	337	0	-71	-140	3
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	7 051	13 742	724	174	357	748	10
D SOLDE DE REASSURANCE	25	9 073	-4 227	-6 563	-376	-1 005	-2 228	-14
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	-1 163	15 483	215	230	741	-51	36
-HORS-COMPTÉ								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	35	5 605	543	120	241	366	8
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	27	5 398	523	121	213	321	8
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	44 300	121 963	1 225	221	4 094	1 360	22
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	43 335	124 317	721	222	4 320	1 507	12
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	9 251	11 851	5 947	2 188	7	0	0
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	8 267	11 348	4 944	1 677	7	0	0

ANNEXE 2-2 NON-VIE – RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE		Période : 12/2016						
Libellé ligne	Rub min	TRANSPORTS (Cat.34)	CONSTRUCTION DOMMAGES (Cat.35)	CONSTRUCTION RESP. CIVILE (Cat.36)	CREDIT (Cat.37)	CAUTION (Cat.38)	ACCEPTATIONS (NON VIE) (Cat.39)	TOTAL
1 Primes acquises	01	1 212	248	4 925	0	0	8 081	476 133
1a. Primes	02	1 212	248	4 925	0	0	8 081	476 088
1b. Variation des primes non acquises	03	0	0	0	0	0	0	-45
2 Charges des prestations	04	159	236	5 792	0	0	9 615	349 492
2a. Prestations et frais payés	05	161	248	5 596	0	0	9 005	338 726
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	-2	-12	196	0	0	610	10 766
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	1 053	12	-867	0	0	-1 534	126 641
5 Frais d'acquisition	09	181	37	735	0	0	465	69 954
6 Autres charges de gestion nettes	10	55	11	223	0	0	465	21 584
B CHARGES D'ACQUISITION	11	236	48	958	0	0	930	91 538
7 Produits des placements	13	3	45	750	0	0	0	7 219
8 Participation aux résultats	14							
C SOLDE FINANCIER	15	3	45	750	0	0	0	7 219
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	480	86	1 800	0	0	0	184 635
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	52	98	1 733	0	0	0	118 565
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	1	-3	-77	0	0	0	11 375
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	74	14	287	0	0	0	30 001
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-353	23	143	0	0	0	-24 694
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	467	32	-932	0	0	-2 464	17 628
. HORS-COMPTÉ								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	37	0	0	0	0	0	15 330
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	36	0	0	0	0	0	15 375
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	140	2 530	48 510	0	0	21 622	511 480
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	136	2 542	48 314	0	0	20 999	512 233
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	1	0	0	0	0	325	111 800
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	6	0	0	0	0	337	100 280

ANNEXE 2-2 NON-VIE – RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 12/2016

Libellé ligne	Rub min	DOM.CORPORELS CONT. INDIV. (cat.20)	DOM.CORPORELS CONT. COLL. (cat.21)	AUTOMOBILE R.C (Cat.22)	AUTOMOBILE DOMMAGES (Cat.23)	AUTOMOBILE TOTAL (Cat.22-23)	DOM. AUX BIENS PARTICULIERS (Cat.24)	DOM. AUX BIENS PROFESSIONNELS (Cat.25)
1 Primes acquises	01	121 800	25 028	63 731	80 928	144 659	47 197	31 842
1a. Primes	02	121 647	25 030	63 811	81 033	144 844	47 146	32 228
1b. Variation des primes non acquises	03	-153	2	80	105	185	-51	386
2 Charges des prestations	04	84 152	22 281	84 752	63 757	148 509	31 363	11 534
2a. Prestations et frais payés	05	84 514	20 942	39 200	67 796	106 996	25 530	16 218
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	-362	1 339	45 552	-4 039	41 513	5 833	-4 684
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	37 648	2 747	-21 021	17 171	-3 850	15 834	20 308
5 Frais d'acquisition	09	17 513	3 394	9 172	11 647	20 819	4 588	20 308
6 Autres charges de gestion nettes	10	4 828	943	2 532	3 216	5 748	1 870	1 279
B CHARGES D'ACQUISITION	11	22 341	4 337	11 704	14 863	26 567	8 666	5 867
7 Produits des placements	13	1 944	298	2 805	688	3 493	843	917
8 Participation aux résultats	14							
C SOLDE FINANCIER	15	1 944	298	2 805	688	3 493	843	917
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	32 912	5 866	24 810	31 827	56 637	19 074	12 730
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	21 058	4 685	13 941	20 820	34 761	8 609	5 970
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	471	457	26 774	-556	26 218	2 461	-4 240
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	3 563	682	3 706	4 710	8 416	3 023	1 970
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-7 820	-42	19 611	-6 853	12 758	-4 981	-9 030
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C-D)	27	9 431	-1 334	-10 309	-3 857	-14 166	3 030	6 328
HORS-COMPTES								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	2 727	19	2 856	3 152	6 008	3 225	2 146
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	2 881	18	2 776	3 047	5 823	3 276	1 760
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	48 067	9 299	233 910	17 865	251 775	44 397	36 585
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	48 133	8 617	190 698	21 189	211 886	39 144	41 676
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	44 427	4 004	33 353	175	33 527	2 035	1 046
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	44 723	3 347	31 013	890	31 903	1 455	639

ANNEXE 2-2 NON-VIE – RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

GCM CRMA DU CENTRE-MANCHE

Période : 12/2016

Libellé ligne	Rub min	DOM. AUX BIENS AGRICOLES (Cat.26)	DOM. AUX BIENS RECAPITULAT. (Cat.24-26)	CATASTROPHES NATURELLES (Cat.27)	RC GENERALE (Cat.28)	PROTECTION JURIDIQUE (Cat.29)	ASSISTANCE (Cat.30)	PERTES PECUN. DIVERSES (Cat.31)
1 Primes acquises	01	66 953	145 992	11 972	1 506	5 948	6 339	152
1a. Primes	02	66 950	146 324	12 000	1 512	5 960	6 374	155
1b. Variation des primes non acquises	03	-3	332	28	6	12	35	3
2 Charges des prestations	04	40 452	83 349	1 007	456	2 824	3 902	31
2a. Prestations et frais payés	05	29 425	71 173	317	180	3 451	4 386	41
2b. Charges des prestations pour prestations et diverses	06	11 027	12 176	690	276	-627	-484	-10
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	26 501	62 643	10 965	1 050	3 124	2 437	121
5 Frais d'acquisition	09	9 617	21 000	1 723	206	856	913	22
6 Autres charges de gestion nettes	10	2 654	5 804	476	60	236	253	6
B CHARGES D'ACQUISITION	11	12 271	26 804	2 199	266	1 092	1 166	28
7 Produits des placements	13	749	2 510	158	57	111	3	1
8 Participation aux résultats	14							
C SOLDE FINANCIER	15	749	2 510	158	57	111	3	1
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	37 812	69 616	8 721	583	2 347	6 256	50
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10a Part des réassureurs dans les prestations payées	19	13 780	28 359	212	53	1 091	4 160	13
10b Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0	0	0	0	0
11a Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	3 785	2 006	-170	-10	-164	-437	-3
11b Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0	0	0	0	0
12a Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	24	6 722	11 714	457	93	345	634	8
13 Commissions reçues des réassureurs	25	-13 525	-27 537	-8 222	-447	-1 075	-1 899	-32
D SOLDE DE REASSURANCE	27	1 454	10 812	702	394	1 068	-625	62
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)								
HORS-COMPTES								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	27	5 398	523	121	213	321	8
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	30	5 066	495	114	201	286	5
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	43 335	124 317	721	222	4 320	1 507	12
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	37 183	118 003	975	257	4 909	1 965	23
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	8 267	11 348	4 944	1 677	7	0	1
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	3 393	5 487	4 001	1 367	45	26	0

ANNEXE 2-2 NON-VIE – RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 12/2016

Libellé ligne	Rub min	TRANSPORTS (Cat.34)	CONSTRUCTION DOMMAGES (Cat.35)	CONSTRUCTION CIVILE (Cat.36)	CREDIT (Cat.37)	CAUTION (Cat.38)	ACCEPTATIONS (NON VIE) (Cat.39)	TOTAL
1 Primes acquises	01	1 217	411	4 995			9 079	479 098
1a. Primes	02	1 225	411	4 995			9 079	479 556
1b. Variation des primes non acquises	03	0	0	0			0	458
2 Charges des prestations	04	274	-104	4 959			6 103	357 743
2a. Prestations et frais payés	05	201	114	4 663			7 473	304 450
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	73	-218	296			-1 370	53 293
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	943	515	36			2 976	121 355
5 Frais d'acquisition	09	175	59	717			523	67 922
6 Autres charges de gestion nettes	10	49	17	198			524	19 140
B CHARGES D'ACQUISITION	11	224	76	915			1 047	87 062
7 Produits des placements	13	3	64	998			0	9 639
8 Participation aux résultats	14							
C SOLDE FINANCIER	15	3	64	998			0	9 639
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	484	138	1 745			0	185 356
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	63	11	1 801			0	96 268
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0			0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	21	-77	-497			0	27 815
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0			0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0			0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	72	25	290			0	26 300
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-328	-179	-151			0	-34 973
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	394	324	-32			1 929	8 959
HORS-COMPTES	28							
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	36	0	0			0	15 375
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	29	0	0			0	14 917
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	136	2 542	48 314			20 999	512 233
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	61	2 757	47 976			22 397	467 959
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	6	0	0			337	100 280
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	8	3	42			309	91 261

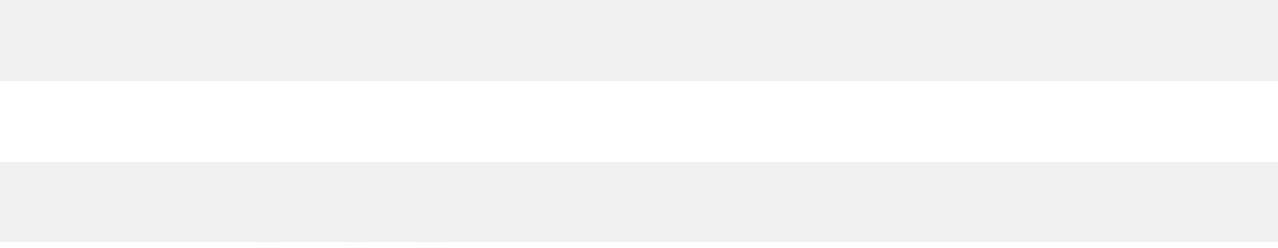
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE

Parc Tertiaire du Jardin d'Entreprises
10, rue Blaise Pascal
BP 20 037
28 006 CHARTRES CEDEX

Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016



SEC BURETTE

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la **CAISSE DE RÉASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la **CAISSE DE RÉASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE** à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

- Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre Caisse, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques, dont les modalités de détermination sont indiquées dans la note 3.I « Opérations techniques » de l'annexe aux comptes.

Nous avons en particulier examiné les modalités de calcul et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire et économique de la **CAISSE DE RÉASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE** et de son expérience.

- Les actifs financiers et immobiliers sont évalués et dépréciés selon les principes applicables à chaque catégorie, décrits dans la note 3.II « Placements » de l'annexe.

Nous avons vérifié que l'évaluation des provisions portant sur les actifs relevant de l'article R. 343-10 du code des assurances était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par la Caisse et nous avons examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparée dans le cadre de celle-ci.

Nous avons examiné les analyses effectuées par la Caisse sur les risques éventuels attachés aux actifs relevant de l'article R. 343-9 du code des assurances (valeurs mobilières à revenu fixe) et notamment aux dettes souveraines, et nous avons apprécié les hypothèses retenues pour leur valorisation et leur traitement comptable.

Concernant les titres de participation, nous avons examiné les informations données par la direction sur l'activité et les perspectives d'avenir envisageables, ainsi que les critères et hypothèses retenues pour déterminer leurs valeurs d'utilité et les provisions qui en résultent.

Nous avons par ailleurs vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes annexes y afférentes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Rouen et Paris, le 30 mars 2017,

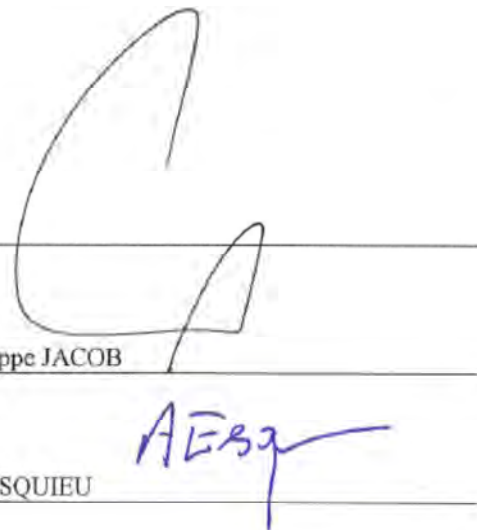
Les commissaires aux comptes

SEC BURETTE

Jean-Philippe JACOB

MAZARS

Antoine ESQUIEU

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The first signature, for Jean-Philippe JACOB, is a large, stylized 'C' shape with a loop. The second signature, for Antoine ESQUIEU, is more compact and includes the letters 'AESQ' in a bold, stylized font.

CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE

Parc Tertiaire du Jardin d'Entreprises
10, rue Blaise Pascal
BP 20 037
28 006 Chartres Cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes
prévu par l'article R.322-57-IV-2° du Code des
assurances sur les contrats d'assurance souscrits
auprès de la Caisse

Exercice clos le 31 décembre 2016

SEC BURETTE

MAZARS

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes prévu par l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la Caisse.

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter, en application de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles par rapport à celles pratiquées pour les autres sociétaires.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission applicable en France ; ces normes requièrent la prise de connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée et la mise en oeuvre de diligences destinées à analyser les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles en rapprochant les informations fournies des documents de base dont elles sont issues.

CAISSE DE
REASSURANCE
MUTUELLE
AGRICOLE DU
CENTRE MANCHE

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice
clos le 31/12/2016*

Caractéristiques des contrats souscrits :

Les administrateurs salariés et les dirigeants salariés, au même titre que les salariés en activité, bénéficient d'une tarification préférentielle pour les risques non professionnels de la cellule familiale à l'exclusion de la garantie CMC couverte par ailleurs dans le cadre d'un contrat groupe de l'entreprise.

Fait à Rouen et Paris, le 30 mars 2017,

Les commissaires aux comptes

SEC BURETTE

Jean-Philippe JACOB

MAZARS

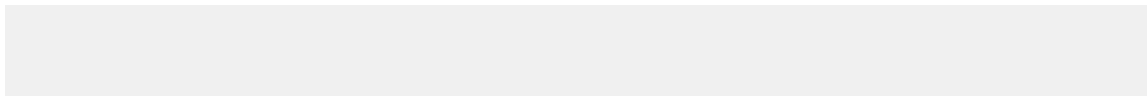
Antoine ESQUIEU

CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE

Parc Tertiaire du Jardin d'Entreprises
10, rue Blaise Pascal
BP 20 037
28 006 Chartres Cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2016



SEC BURETTE

MAZARS

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CAISSE DE
REASSURANCE
MUTUELLE
AGRICOLE DU
CENTRE MANCHE

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31/12/2016*

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de de l'article R. 322-57 du code des assurances.

Fait à Rouen et à Courbevoie, le 30 mars 2017,

Les Commissaires aux Comptes

SECURETTE

Jean-Philippe JACOB

MAZARS

Antoine ESQUIEU

RAPPORT SUR LES PROCEDURES D'ELABORATION ET DE VERIFICATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

La réalisation des états financiers et des documents annexes à destination des organismes de tutelle et de l'administration fiscale incombe à la direction financière.

1. Les comptes sociaux

Le logiciel comptable utilisé par Groupama Centre Manche est le système SAP.

L'élaboration des comptes sociaux s'effectue dans un objectif permanent de recensement exhaustif, de valorisation et de comptabilisation des flux en conformité avec la réglementation en vigueur.

Les types de procédures de contrôle interne mises en œuvre pour y parvenir sont les suivants :

- **Procédures de sécurisation de l'autocontrôle** : chaque responsable veille à la compatibilité et à la séparation des fonctions entre les collaborateurs.

- **Le contrôle intégré et les tests de contrôle** : ils correspondent à l'ensemble des opérations garantissant la fiabilité et l'existence d'une piste d'audit lors de l'imputation des données dans le système d'information comptable, fiscale et réglementaire et notamment :
 - Les fonctionnalités des applicatifs permettant la réalisation des tests de fiabilité et de contrôle de l'exactitude et de la cohérence des opérations comptables,
 - Les autres actions et tests à caractère non informatique visant principalement les contrôles de cohérence par sondage opérés sur les opérations caractérisées par un volume important, mais dont le montant unitaire est très faible (ex. : balance de soldes sociétaires, états de taxes).

- **Le contrôle hiérarchique** : il a pour finalité d'assurer la circulation de l'information et de permettre les recoupements de cohérence nécessaires à la fiabilité des comptes sociaux. Celui-ci s'exerce notamment au travers de plusieurs procédures en gestion courante et en inventaire :
 - Séparation des fonctions d'engagement et de règlement des dépenses,
 - Suivi des délégations bancaires : les délégations de signatures financières accordées à certains collaborateurs font l'objet d'un suivi administratif et d'une mise à jour régulière.

2. Les comptes consolidés

Les procédures de contrôle interne permettant la fiabilisation de l'information financière de consolidation transmise à Groupama SA s'appuient sur trois piliers : le contrôle d'adéquation des compétences (autocontrôle), le contrôle intégré, le contrôle hiérarchique.

- **Les procédures de sécurisation de l'autocontrôle** : leur mise en œuvre au niveau des comptes consolidés est identique à celle évoquée au paragraphe relatif aux comptes sociaux (cf. supra).

- **Le contrôle intégré** : le système d'élaboration de l'information de consolidation s'effectue à partir d'un applicatif comportant un grand nombre de contrôles automatiques destinés à garantir la qualité de l'information financière. Ces contrôles pointent principalement l'exactitude et la cohérence globale des éléments renseignés. En effet selon les types de contrôle, elle conduit soit à un blocage

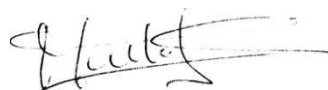
automatique de la saisie d'information (que seule la saisie de l'information exacte peut annuler), soit à des restitutions d'anomalies à corriger.

- **Le contrôle hiérarchique** vise à s'assurer que les principaux éléments pouvant affecter la sincérité et la régularité de l'information financière ainsi que la situation patrimoniale et le résultat (social et consolidé) diffusé à Groupama SA sont appréhendés dans les données présentées. Ce contrôle s'opère au travers de plusieurs procédures.

Les travaux de contrôle des commissaires aux comptes font l'objet de réunions avec les collaborateurs concernés, à chaque arrêté de compte semestriel.

Fait à Chartres, le 22 03 2017

Marie-Ange DUBOST
Présidente de Groupama Centre Manche



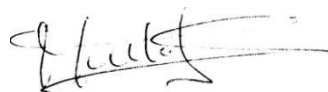
RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS DE RACHAT DE CERTIFICATS MUTUALISTES

Au titre de l'exercice 2016, 9 rachats ont été demandés par des sociétaires, pour un montant total de 39 200 € et dont :

- 8 demandes non prioritaires pour un total de 38 200 € ;
- 1 demande à titre prioritaire (motif décès) pour un montant de 1 000 €.

Fait à Chartres, le 22 03 2017

Marie-Ange DUBOST
Présidente de Groupama Centre Manche



RAPPORT SOCIETAL ET ENVIRONNEMENTAL

1. Groupama, un groupe mutualiste, construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE

Au travers de ses marques complémentaires, ancré dans les territoires, le groupe Groupama forge son identité sur des valeurs – proximité, engagement, performance et solidarité – plaçant l'humain et ses attentes au cœur de ses actions et permettant de construire dans la durée la confiance. Intégrer les enjeux du développement durable à ses activités commerciales et à ses relations avec ses parties prenantes fait partie de son engagement quotidien d'entreprise responsable.

Cet engagement se retrouve pleinement dans son activité d'assurance et financière – protection des vies et des biens, prévention, investissement responsable, etc. – mais également au-delà de son cœur de métier, en soutenant des initiatives issues de la société civile, en participant à la réduction des vulnérabilités économiques et sociales et en contribuant à faire émerger des solutions liées à des problématiques telles que l'allongement de la durée de la vie humaine, l'étude du dérèglement climatique, les réseaux de soins... Le groupe et ses entreprises s'inscrivent dans une vision de long terme.

La RSE (Responsabilité sociale d'entreprise) participe pleinement à la performance de notre groupe au service de la satisfaction des clients, en confortant l'engagement de nos salariés, en stimulant l'innovation et les relais de croissance (produits et services responsables, nouveaux marchés...), en réduisant les coûts (optimisation logistique, recyclage, réduction des consommables...) et en renforçant l'image et la qualité de la relation avec les publics externes et internes, notamment dans les régions. La RSE contribue ainsi de manière transversale à la maîtrise des risques dans les grands domaines d'activité (commerciale, gestion RH, communication...).

Le nouveau cycle de communication marque Groupama, qui a démarré en septembre 2016 et qui met l'accent sur l'identité mutualiste, ses valeurs et ses engagements sociaux/sociétaux, est particulièrement en phase avec la RSE.

La transformation de l'organe central de Groupama en Société d'Assurance Mutuelle (SAM) permet au Groupe Groupama de réaffirmer son identité mutualiste ancrée dans les territoires et simplifie sa structure centrale, mettant en cohérence son organisation et ses valeurs au service des sociétaires et clients.

2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse

Fort du bilan de sa première stratégie RSE (2013-2015), le groupe s'est en effet doté pour les années 2016-2018 d'un nouveau plan d'action. L'objectif de cette nouvelle stratégie sera de mobiliser l'ensemble du groupe autour d'une RSE à forte valeur ajoutée, au service des enjeux stratégiques du groupe. Le nouveau plan a été construit grâce à une démarche collaborative, en associant les référents et directions des entreprises, avec l'objectif d'ancrer encore plus la RSE dans le quotidien du groupe Groupama.

Au niveau du groupe, c'est le Comité d'éthique qui supervise la stratégie RSE et oriente les objectifs à atteindre. Ainsi, en 2016, la séance du 15 mars a été consacrée à la présentation du bilan des actions 2015, et la séance du 16 novembre a permis de valider les orientations prioritaires de fin 2016 et de 2017.

2.1 Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur

▪ *Emploi*

Le Groupe Groupama a organisé 5 salons de l'alternance en France (Paris, Bordeaux, Lyon, Rennes et Strasbourg) et ouvert un site internet ad hoc à l'occasion du mois de l'alternance en avril 2016.

Le groupe a été récompensé pour ses job meetings 2016 lors de la 8ème édition du Grand prix de la créativité RH.

La Charte entreprises & quartiers a été signée par le groupe et 2 caisses régionales, dont Groupama Centre Manche qui donne un cadre propice à des actions, en cohérence avec notre ancrage territorial.

Cette convention de partenariat signée avec le département de la Seine maritime, porte sur les points suivants :

- Education et orientation scolaire : stage découverte pour des collégiens en 3è ; visite découverte pour une classe de ZEP ;
- Emploi, insertion : opportunités d'embauche et 1 parrainage de 6 mois d'une personne issue des quartiers défavorisés ;
- Egalité H/F : respect de l'égalité dans le processus de recrutement.

En contrepartie, les services de l'Etat (dont les acteurs de l'emploi) s'engagent à accompagner l'entreprise (proposer des candidatures, valoriser l'engagement vers les publics concernés...).

Au 31 décembre 2016, l'effectif de GCM s'établit à 1 255 salariés (et 90 salariés en CDD y compris les contrats en alternance). Les données 2016 font apparaître 47 embauches CDI et 61 départs CDI dont 24 retraites et 10 licenciements.

Sur l'ensemble des 8 départements, la répartition des salariés par sexe, par âge est la suivante :

- 69.6 % de femmes et 30.4 % d'hommes,
- 11.2 % des salariés ont moins de 30 ans, 59.5 % ont entre 30 et 49 ans et 29.3 % ont 50 ans et plus.

L'effectif se situe en diminution de 1,1 % par rapport au 31 décembre 2015 (1 269 salariés).

Eléments de rémunération et/ou masse salariale : la masse salariale s'établit à 50 658 551 € en 2015 et 50 870 228 € en 2016.

▪ **Organisation du travail**

La durée théorique du travail dans l'entreprise se situe entre 17 heures 30 minutes et 35 heures 00 minute par semaine sans modification sensible par rapport à 2015. L'absentéisme s'établit à 18 132 jours (dont 66,5 % des absences liées à la maladie et 33,5 % à la maternité/paternité).

▪ **Relations sociales**

Faits marquants groupe 2016 : Nouvel accord dialogue social UES (2/11/2016), mise en œuvre des lois Rebsamen et El Khomri.

- **Bilan des accords collectifs :**

Périmètre combiné : 108 accords collectifs ont été conclus en 2016 sur l'ensemble des entreprises du groupe, dont 94 dans les entreprises françaises.

Périmètre consolidé : 74 accords collectifs ont été conclus en 2016 sur l'ensemble des entreprises du groupe, dont 60 dans les entreprises françaises.

Périmètre GCM, 8 accords ont été conclus, sur les thèmes suivants :

- la mobilité : deux accords ont été signés sur ce thème dont un est dédié aux mesures d'accompagnement de mobilités mises en œuvre dans le cadre d'un projet de réorganisation ;
- les élections professionnelles ;
- la complémentaire frais de soin pour les collaborateurs ;
- la gestion des emplois et des parcours professionnels ;
- les élections professionnelles ;
- les modalités d'organisation du temps de travail.

Les relations sociales à GCM se passent dans un climat constructif, avec une volonté commune de la Direction et des représentants du personnel de dialoguer sur les dossiers sociaux.

▪ **Santé et sécurité**

La commission Qualité de Vie au Travail s'est réunie 3 fois en 2016. Premier fruit d'un travail commun, cette note a identifié, parmi l'ensemble de ses préconisations, 5 axes principaux :

- mise en place de guides de bonnes pratiques de la messagerie et des SMS ;
- droit à la déconnexion co-responsable ;
- ergonomie des postes de travail ;
- formation à l'usage des TIC ;
- information sur les conséquences dans l'utilisation des outils professionnels.

Fin juin 2016, 26 entreprises du groupe en France avaient conduit un diagnostic des risques psychosociaux avec un organisme extérieur habilité ou en interne. 20 d'entre elles avaient engagé un plan d'actions, soit 67 % des entreprises.

Mise en place de CELA dans toutes les entreprises du groupe : renforcement du dispositif d'écoute psychologique et d'assistance sociale mis à la disposition des salariés des entreprises du Groupe en France, en proposant des nouveautés par rapport au dispositif précédent.

Dispositif complet d'aide aux aidants : l'avenant du 24 juin 2015 qui prévoit des mesures d'accompagnement pour les salariés aidants, un guide d'information, et un dispositif d'écoute globale (CELA) + soutien à la journée nationale des aidants.

Participation du groupe à la première édition du Prix « entreprise & salariés aidants » au Ministère des affaires sociales (nov.2016).

Déploiement en 2016 du coffre-fort électronique.

Groupama Centre Manche s'inscrit pleinement dans les actions menées par le Groupe.

En 2016 on recense au niveau de Groupama Centre Manche 21 accidents de travail et de trajet ayant entraîné un arrêt de travail. Le taux de fréquence de ces accidents est de 10,13 (pour 1 million) et le taux de gravité est de 0,15 (pour mille). Sur ce même périmètre, aucune maladie professionnelle n'a été déclarée à la sécurité sociale en 2016.

▪ **Formation**

Le 21 juin 2016, signature (à l'unanimité par les organisations syndicales représentatives) d'un accord groupe sur la formation professionnelle tout au long de la vie. Cet accord met en avant :

- L'importance des acteurs de la formation professionnelle,

- La nécessité de promouvoir l'information et l'orientation professionnelle, grâce à une communication sur les dispositifs de formation et sur les métiers du Groupe,
- Le développement des dispositifs d'insertion et de réinsertion professionnelle,
- Les axes de professionnalisation des salariés et les outils associés.

Le Groupe évolue vers une offre de formation de plus en plus dans une logique de service : l'Université Groupama a sélectionné 55 MOOCs intéressants pour les parcours métiers et le digital (mars 2016).

Développement des modes de travail en « mode gestion de projet » (en utilisant notamment le hub « agile », développement de la méthode Agile avec des plateaux projets - déc 2016).

RH Digital Day 9/11/2016 : réunion de 200 collaborateurs des équipes RH des entreprises du groupe ; une opération qui participe de la diffusion de la culture digitale et de l'acculturation de la filière RH.

1. Pour Groupama Centre Manche, en 2016, 55 091 heures de formation au total ont été dispensées en présentiel. 47 heures de formation ont été dispensées en moyenne par salarié formé.

▪ **Égalité de traitement**

En tant qu'employeur socialement responsable, le groupe Groupama et les entreprises qui le composent inscrivent leurs actions de prévention contre les discriminations et de promotion de la diversité en cohérence avec les axes prioritaires RSE.

L'engagement du groupe Groupama contre les discriminations et en faveur de la diversité s'est notamment traduit par :

- L'adhésion au Pacte mondial des Nations Unies. Effective depuis le 7 février 2007, elle engage l'ensemble du groupe à respecter les dix principes du Pacte. Le groupe Groupama publie chaque année sa « Communication sur le Progrès » sur le site Internet du Pacte mondial des Nations Unies et y présente les actions du groupe en France et le renouvellement de ses engagements.
- L'adhésion à la Charte de la diversité. Conclue en date du 26 juin 2007, elle engage l'ensemble du groupe en France à mettre en place une politique en faveur de la diversité.
- L'adhésion à la Charte de la parentalité en date du 14 décembre 2010. Elle confirme les engagements du groupe en France en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. En effet, elle permet de favoriser une meilleure qualité de vie au travail reposant sur un cadre social riche ainsi que sur l'évolution professionnelle des salariés-parents.

Le groupe Groupama poursuit également son partenariat avec l'Agefiph, signé le 18 novembre 2010, dont la finalité consiste à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des entreprises du groupe en France. Ce partenariat permet notamment la diffusion des offres d'emploi des entreprises du groupe publiées sur le site : www.groupama-gan-recrute.com, sur le site Internet de l'Agefiph.

Accord groupe relatif à la Diversité et à l'Égalité des chances

L'engagement du groupe Groupama est formalisé depuis le 24 octobre 2008 par l'accord groupe relatif à la Diversité et à l'Égalité des chances signé avec les organisations syndicales pour une durée indéterminée. Il vise à assurer une égalité de traitement entre les collaborateurs des entreprises du groupe en France, à prévenir toute forme de discriminations dans l'évolution et l'accès à l'emploi tout au long de la vie professionnelle et à promouvoir l'égalité des chances.

La politique diversité du groupe est relayée par un correspondant Diversité Groupe et dans chaque entreprise en France par un correspondant Diversité :

- garant de la mise en œuvre de la politique diversité du groupe au sein de son entreprise,

- interlocuteur des collaborateurs de son entreprise sur les sujets liés à la diversité,
- interlocuteur privilégié du correspondant Diversité groupe,
- relais auprès des instances représentatives du personnel, du comité élargi de la diversité et sur les plans actions élaborés à ce sujet.

Cet accord, a été complété en 2011 et en 2015 par des avenants qui traitent des axes suivants :

- l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- le maintien dans l'emploi des seniors,
- l'égalité des droits familiaux,
- l'égalité des droits parentaux,
- la conciliation vie privée-familiale et professionnelle,
- l'information et la communication auprès des managers et des collaborateurs.

L'avenant du 24 juin 2015 vise particulièrement à :

- harmoniser les pratiques entre les entreprises du groupe en matière d'intégration et de maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap,
- mettre en place des mesures d'accompagnement en faveur des salariés aidants familiaux,
- favoriser la conciliation des temps de vie en prenant davantage en compte la situation familiale des salariés, notamment les familles monoparentales,

Depuis 2009, en application de l'accord relatif à la Diversité et à l'Egalité des chances, la DRH groupe a mis en place des actions de formation sur des thématiques liées à la diversité.

L'enjeu diversité a été intégré à toutes les formations management. Il existe également une formation « accompagner une personne en situation de handicap ».

La démarche d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à Groupama Centre Manche a abouti à la signature de l'accord du même nom sur la période 2014-2016.

Une nouvelle négociation sur ce thème s'est tenue sur le dernier trimestre 2016 et a permis la signature d'un nouvel accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période 2017-2019.

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Groupama Centre Manche compte **69,6 % de femmes en CDI** au sein de l'entreprise au 31 décembre 2016 et considère la mixité comme un véritable atout. En application de l'accord groupe du 24 octobre 2008 précité, le groupe réaffirme son ambition d'atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein.

Afin de parvenir à cet objectif, Groupama Centre Manche a mis en place un certain nombre d'actions au travers notamment de son accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui ont abouti aux évolutions positives suivantes :

Au 31 décembre 2016 les femmes représentaient :

- 79,5 % des non-cadres ;
- 44,9 % des cadres (contre 42,9% en 2015), ce qui correspond à une progression continue du nombre de femmes parmi les cadres, et ce depuis 2003 ;
- 12,5 % des cadres de direction.

Au sein de l'entreprise au 31 décembre 2016 : la famille de métiers « administrative » compte **68,9 % de femmes** et **71 %** dans la filière des métiers commerciaux.

Par ailleurs en 2016, **65 %** des mesures individuelles ont concerné des femmes, ainsi **29,7 % des femmes** ont obtenu une promotion.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Groupama Centre Manche mène une politique active en faveur de l'intégration des travailleurs handicapés, notamment par une présence régulière sur des forums pour la semaine du handicap 2016 (Le Mans et Caen), quelques achats avec les EA et ESAT (0.31 unités pour 2016), un partenariat renforcé avec les Cap emplois et une communication régulière à destination des salariés via intranet.

En 2016, l'entreprise a atteint un taux moyen d'emploi de 8,12% (au 31 décembre 2016, sur le total de l'effectif, 73 salariés étaient en situation de handicap).

Concernant les recrutements : 12 recrutements (1 personne en CDI et 11 personnes en CDD) ont eu lieu en 2016.

Maintien dans l'emploi des seniors

Le groupe poursuit des actions inscrites dans la durée notamment dans le cadre du **renouvellement en cours des accords « contrat de génération »** [dont recrutement de séniors].

En décembre 2016, signature de l'accord sur la gestion des emplois et des parcours professionnels à Groupama Centre Manche comportant notamment le contrat de génération.

L'entreprise Groupama Centre Manche compte **29,3 % de seniors de 50 ans et plus** au sein de ses effectifs au 31 décembre 2016 dont :

- 61,4 % de non-cadres,
- 37,2 % de cadres,
- 1,4 % de cadres de direction.

Parmi cette même population :

- 21,1 % exercent une activité dans une famille de métiers commerciaux,
- 37,5 % exercent une activité dans une famille de métiers administratifs.

▪ **Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT**

Le groupe Groupama rappelle son engagement à respecter les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail dans sa Charte éthique, déployée dans l'ensemble de ses entreprises et portée à la connaissance de tous ses salariés. La Charte éthique rappelle également que le groupe adhère pleinement aux recommandations ou engagements formulés par : la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la Convention européenne des droits de l'Homme, les principes directeurs de l'OCDE et les dix principes du Pacte mondial.

▪ **Charte éthique groupe**

La Charte éthique du groupe Groupama a été présentée en 2008 devant le Comité de Direction Générale, le Comité Exécutif Groupe et le Conseil d'administration de Groupama SA, la holding de tête du groupe. Elle a été annexée au règlement intérieur des entreprises du groupe en respectant les procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel (Comité de groupe et Comité d'entreprise européen, CHSCT, CE, Inspecteurs du travail, greffes du conseil des Prud'hommes et affichage). Enfin, elle a été diffusée à l'ensemble des collaborateurs (par voie électronique et mise en ligne sur l'Intranet du groupe), ainsi qu'aux agents généraux de Gan Assurances, aux mandataires de Gan Patrimoine et aux secrétaires-mandataires de caisses régionales.

La Charte éthique créée et déployée dans l'ensemble du groupe entre 2008 et 2010 a pour objet principal de fédérer et mobiliser les collaborateurs autour de ses valeurs de proximité, d'engagement, de performance et de solidarité. Elle définit les engagements du groupe en matière d'éthique, tel que :

- agir dans le respect de la confiance que nous portent nos sociétaires et clients,
- favoriser le développement des talents individuels et collectifs des collaborateurs,
- affirmer notre vocation d'acteur socialement responsable et solidaire.

Ces engagements sont déclinés en règles de conduite à adopter par les collaborateurs. En particulier, ceux-ci sont tenus de faire preuve d'intégrité et de loyauté dans l'exercice de leurs fonctions, à l'intérieur comme à l'extérieur de leur entreprise lorsqu'ils la représentent, et s'interdisent tout acte de corruption active ou passive. La Charte éthique définit également les missions du Comité d'éthique, composé des plus hauts dirigeants du groupe, qui se réunit deux fois par an.

La Charte éthique a été révisée et présentée en Comité d'éthique en 2014, afin de prendre en compte les évolutions du groupe et de son environnement depuis 2008. Dans ce texte, ont été renforcées notamment les parties sur :

- les valeurs,
- le devoir de conseil et la protection des données,
- la lutte contre la corruption et la fraude,
- la liberté d'expression des collaborateurs sous réserve de la préservation de la neutralité du groupe, y compris sur les réseaux sociaux,
- la transformation du rôle du comité qui peut se saisir, au-delà de l'éthique, de tout sujet RSE.

2.2 Agir en partenaire responsable et durable de nos sociétaires et clients

▪ Offres assurances et banque

Offres répondant à des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux

• L'accessibilité :

Dans le but de toujours mieux répondre aux besoins des clients et de permettre à chacun de s'assurer selon ses possibilités tout en continuant à bénéficier d'une couverture suffisante, le groupe a développé dans ses offres des formules pour les budgets modestes ou contraints ; elles sont disponibles dans ses 3 grands réseaux de distribution. Ainsi, en 2013, les « Indispensables », nouvelles formules du produit d'assurance complémentaire en santé individuelle, ont été créées. Elles prévoient des remboursements sur les seules dépenses de santé considérées comme essentielles par les assurés, notamment dans les situations de « coups durs ». En santé collective, dans le cadre de l'Accord National Interprofessionnel (ANI), le groupe a été l'un des premiers assureurs, dès 2013, à promouvoir via ses réseaux Gan et Groupama, l'accessibilité et la protection de l'ensemble des salariés grâce à l'équipement des entreprises avec des contrats adaptés aux caractéristiques des branches professionnelles. Sur le marché de ces contrats « ANI », Groupama a été leader en 2016, avec 55 000 affaires nouvelles. Sur pro.ganassurances.fr, les dirigeants de TPE/PME peuvent rapidement souscrire à une assurance santé pour leurs salariés.

Groupama s'est engagé, au sein du Groupement, "Assureurs Complémentaires Solidaires" dans la diffusion de la nouvelle offre labellisée, par les Pouvoirs Publics, destinée aux assurés aux revenus modestes afin de leur permettre de continuer à bénéficier du dispositif qui leur donne droit à une réduction de cotisations sur leur contrat : l'aide à l'achat de la complémentaire santé (ACS).

Dans le même esprit, en assurance auto, il existe également des offres « Mini » ou « Essentielle » ou pour ceux qui font un faible kilométrage. Depuis 2015, Groupama élargit sa gamme d'offres de base avec une déclinaison sur les contrats multirisques habitation. Le contrat MRH de Groupama a été complètement refondu en 2016, avec notamment une simplification des documents contractuels pour une meilleure accessibilité/clarté de l'information client. Il sera lancé à Groupama Centre Manche en 2017.

Afin d'accompagner les évolutions socio-économiques, le groupe a adapté sa Garantie des Accidents de la Vie (GAV) : accessible aux familles recomposées, garanties aménagées pour les plus de 70 ans et aux étudiants à l'étranger. Depuis 2013, à Groupama Centre Manche, il existe une option spécifique pour protéger les professionnels (artisans, commerçants, prestataires de services, exploitants agricoles) au sein de la GAV Vie Privée.

- **La protection sociale durable :**

En santé, le groupe s'engage pleinement dans le respect des conditions des nouveaux « contrats responsables » qui limitent la consommation de soins inutiles ou auprès de professionnels de santé à forts dépassements d'honoraires. Tous les contrats sont désormais des « contrats responsables », et il en est ainsi de même pour les contrats en santé collective (dans le cadre de l'offre « ANI »).

Les contrats santé proposent le tiers-payant généralisé et l'accès à d'importants réseaux de soins sur toute la France (Sévéane), en optique, dentaire et audioprothèse. Groupama oriente les assurés vers des professionnels de santé qui proposent des équipements de qualité au meilleur prix. En 2016, Sévéane a été amélioré et offre désormais un tarif préférentiel sur l'optique (jusqu'à -40% sur les verres) et une proximité renouvelée avec les opticiens : le réseau en compte désormais 3 500.

A noter les services d'assistance très fournis procurés par le groupe : assistance à domicile dont soutien 'jeune maman', aide-ménagère, téléassistance à la sortie de l'hôpital, etc. Le site Bienmangerpourmieuxvivre dont Groupama est partenaire a continué à évoluer en 2016 avec un espace réservé pour les assurés Groupama et Gan avec des services complémentaires.

Une assurance dédiée aux séniors a été lancée en 2015 à Groupama Centre Manche avec des garanties correspondant mieux à leurs besoins, comme le renforcement des remboursements des audioprothèses. Des garanties spécifiques de prévention sont intégrées dans le produit, notamment en dentaire et podologie/pédicurie, qui permettent la prise en charge de traitements non remboursés par les régimes obligatoires.

Une offre de téléassistance pour les séniors est déjà disponible depuis longtemps – et continuera à être développée via la « maison connectée » – et constitue une réponse aux enjeux directement liés au vieillissement de la population, comme les risques de dépendance et le maintien à domicile.

Une nouvelle offre dépendance a été lancée en 2016 à Groupama Centre Manche, domaine où Groupama est un précurseur et leader historique. Elle se traduira notamment par le versement à l'assuré reconnu dépendant d'une rente pouvant aller jusqu'à 2 000 € par mois, ainsi que la possibilité de disposer d'un capital équipement pour son habitation. Elle comporte une panoplie de services très fournie en cas de dépendance de l'assuré, mais aussi pour accompagner une personne qui se trouve en situation d'aidant.

En prévoyance collective, domaine où l'équipement des TPE/PME est très faible, le groupe poursuit le développement de ses offres modulables (comme Galya chez Gan Eurocourtage en 2016), offres qui comportent des services d'accompagnement et d'aides pour les salariés. S'agissant de la protection sociale des actifs agricoles, Groupama poursuit son partenariat avec le groupe de protection sociale Agricola et la MSA, et a renouvelé en 2016 l'accord « mutuelle d'entreprise » avec la FNCUMA qui concerne 5 000 salariés. Deux autres accords-cadres ont été noués en 2016, avec la FNSEA et les JA. 20 000 adhésions d'exploitants employeurs de main d'œuvre ont été enregistrées dans le cadre du partenariat Offre agricole. A noter que Groupama est à ce jour la seule société d'assurance qui couvre la protection sociale complémentaire d'un corps de fonctionnaires, les agents de l'ONF (Office National des Forêts).

Afin de répondre à cet enjeu du vieillissement et du déséquilibre croissant du système de retraite par répartition en France – d'où des exigences accrues en termes de performance et de sécurité de la part des épargnants – le groupe a entièrement rénové son offre retraite, Gan en 2013 et Groupama en 2014-2015

(UC sécurisées, protégées, diversifiées, et la « gestion à horizon »). En 2016, Groupama a poursuivi sa stratégie de diversification en UC qui permet aux clients d'allier potentiel de performance et protection du capital. Un guide Retraite a été produit également en 2016 et le chapitre Conseils sur groupama.fr a été étoffé à ce sujet. A noter que le groupe participe également au fonds Certivia destiné à promouvoir le viager en France. Nouvelle offre dépendance 2016 : une panoplie de services très fournie en cas de dépendance de l'assuré, mais aussi pour protéger celui qui se trouve en situation d'aidant.

- **La mobilité :**

Avec l'émergence des voitures connectées, Groupama propose des offres innovantes et aux bénéfices multiples, à la fois pour le client et pour l'environnement. Ainsi, l'offre RoadCoach d'Amaguiz, lancée en janvier 2016, permet au conducteur de payer son assurance moins chère en fonction de son style de conduite. Grâce à un système de télématique embarquée, l'assuré est incité à avoir une conduite responsable au quotidien, à adopter les bons réflexes pour réduire également sa consommation de carburant et les émissions de CO2. Cette offre permet d'acquiescer jusqu'à 36% de sa prime d'assurance reversés en chèque cadeaux dématérialisés. Une offre comportementale similaire (MyAngel) avait déjà été lancée par la filiale du groupe en Italie.

Par ailleurs, depuis décembre 2016, Amaguiz s'associe à Eiver, la première application mobile d'aide à la conduite qui récompense les bons conducteurs (attributions de Miles qui donnent droit à des cadeaux). Ensemble, les deux acteurs veulent encourager un comportement de conduite responsable : une conduite souple et sans risque pour une meilleure maîtrise de son budget auto.

- **Couvrir l'ensemble des agricultures face à la multiplicité des risques :**

La réponse aux besoins des acteurs agricoles est historiquement au cœur de l'activité de Groupama (1er assureur agricole, 65% de parts de marché). L'année 2016 a été riche d'événements. L'offre « multirisques climatiques » (MRC) dont Groupama est un des concepteurs depuis l'origine (2005, puis reformaté en « contrat socle » en 2015), a montré toute son importance cette année où les pertes sur récoltes ont été particulièrement importantes. Groupama s'est fortement mobilisé aux côtés des agriculteurs suite aux intempéries du printemps (inondations, record de pluviométrie, manque d'ensoleillement, maladies...), grâce notamment à ses élus et aux 450 experts Groupama spécialisés dans l'évaluation des dommages sur cultures.

En début d'année, le contrat socle a été complété par le lancement de l'offre « Prairies », contrat d'assurance des prairies face aux événements climatiques.

En octobre 2016, Groupama a lancé un produit innovant et très attendu par la profession, « Objectif Stabilité », nom de l'assurance "chiffre d'affaires" lancée en test et qui permet à l'exploitant de protéger rendements et prix. Plus généralement, le groupe, organisme professionnel agricole et expert dans la gestion des risques agricoles, est partie prenante des travaux de préparation de la PAC 2020, pour construire avec les agriculteurs les outils nécessaires à leur protection.

L'agriculture est également de plus en plus un métier technologique et de précision, et Groupama accompagne cette évolution, comme l'illustrent le partenariat Airinov (l'assurance des drones), les études sur l'assurance des robots, le projet Smart Agri (gestion globale des risques d'une exploitation) ou encore le partenariat Ferme 112 (Groupama, via sa caisse régionale Groupama Nord-Est, participe à la plateforme de recherche sur la ferme de demain).

De plus, depuis 2015, une fonctionnalité de déclaration d'assolement des cultures par internet a été mise en place auprès de des sociétaires exploitants agricoles de Groupama Centre Manche, visant notamment à réduire le recours à des documents papiers.

- **La pérennité des acteurs économiques et les besoins des collectivités :**

Le groupe poursuit son rôle de contributeur de la protection des entrepreneurs (GSC, assurance des créateurs d'entreprise, nouvelle offre prévoyance pour les professionnels...) et de la pérennité de leur entreprise et des revenus produits. Groupama est un des acteurs qui proposent le plus d'offres, couvrant tous les besoins et postes, avec un conseil global, la proximité et la possibilité d'une assurance immédiate.

Dans le contexte des risques émergents, 2016 a vu le lancement d'une offre contre les cyber-risques (offre Gan Assurances, juillet 2016) et la parution d'un guide « livre blanc » en partenariat, qui montre notamment la sous-protection des TPE-PME contre les cyber-attaques.

1er assureur des collectivités en France, Groupama est un acteur majeur de la territorialité et couvre également tout le spectre de leurs besoins (assurance des élus, du personnel communal, des installations, etc.) complété d'une nouvelle offre bancaire proposée par Groupama Banque spécialement adaptée et lancée en 2016.

- **L'économie collaborative :**

Le groupe est partie prenante de la montée en puissance de cette évolution économique et sociétale. Ainsi par exemple, Groupama est l'assureur des matériels loués sur la plate-forme agricole WeFarmUp (plus de 1 000 machines en partage). Il est engagé dans l'assurance des prêteurs sur des plate-forme de prêts participatifs (Pretup, Finsquare) et participe à l'analyse risque de projets présentés sur la plate-forme Lendix (partenariat Gan Assurances). En Bulgarie, la filiale du groupe est l'assureur du site de location de voitures entre particuliers CarAmigo depuis juillet 2016.

Par ailleurs, Groupama est un des deux assureurs membres du Forum FinTech (instance réunie en 2016 de veille, de dialogue et de proposition associant les sociétés innovantes, les pouvoirs publics et les autorités de supervision, le Forum permet de mieux appréhender les enjeux associés au développement des innovations à la fois en termes d'opportunités et de risques éventuels) et participe au Labchain, 1er consortium européen d'études sur les potentialités de la Blockchain.

- **Prévention**

- Lancement de l'application « **Groupama, ma prévention météo** » pour les bénéficiaires enregistrés sur l'application « Groupama, toujours là » dans le cadre de l'extension de Predict aux particuliers, pros et entreprises en 2016 (extension à l'ensemble des caisses en 2017).

- #CestAprevoir lancement (février 2016) de la première campagne de communication du secteur de l'assurance qui évolue "en temps réel" sur Twitter. Anticipant les sujets d'intérêt du lendemain, Groupama relaie ainsi sur un ton adapté des conseils de prévention ou des offres et services de la marque.

- Services de prévention en lien avec le développement des objets connectés :

- . Marché des particuliers : poursuite du développement de la **Box Habitat** (qui fonctionne avec une appli) ; conseils de conduite et de prévention pour les jeunes (Groupama OnBoard, lauréat Créateur de Succès 2016, qui sera étendu en 2017) ;

- . **Partenariat en 2016 Groupama / Crédit Mutuel Arkéa** : lancement d'un plateau de veille commun dédié à la téléassistance aux personnes et à la télésurveillance des biens, ainsi que d'un centre de R&D pour enrichir les offres liées aux services connectés à la maison et à la santé.

Groupama Centre Manche mène des actions de prévention innovantes pour ses sociétaires.

Nous travaillons sur trois domaines :

- le risque routier,
- le dommage aux biens,
- le dommage aux personnes.

Pour l'année 2015, nous avons dépensé dans ce domaine plus de 289 000 € et l'année 2016 devrait fournir un chiffre similaire.

Ces actions sont mises en œuvre à la demande de nos élus de caisses locales en direction de nos sociétaires mais aussi en direction du grand public lorsqu'il s'agit d'une réunion publique. Certes nous avons à disposition des outils nationaux comme la piste 10 de Conduite Jeune ou la piste 10 de Conduite Rurale mais nous action de terrain comme les tracto-Ecoles, les pistes vélo, les réunions de révision du code de la route, les réunions de vérification Extincteurs, vol et malveillance ou la sensibilisation sur les accidents de la vie courante font de Groupama Centre Manche un acteur majeur de la prévention. 2016 a vu la naissance d'un nouveau module « Conducteurs Seniors » qui permet aux seniors en difficulté de passer un audit de conduite avec un moniteur du Centre centaure Paris Normandie. Nos actions touchent de nombreuses personnes de 9 à 99 ans.

Prévention Santé

Sur le territoire de Groupama Centre Manche nous participons avec l'association santé éducation et prévention sur les territoires (ASEPT) à sensibiliser les personnes aux dangers des chutes, aux A.V.C (accident vasculaire cérébral), à la formation au P.S.C 1 (premiers secours civique) ou encore aux accidents de la vie courante qui génèrent plus de 20 000 morts par an.

Sécurité de la route

Formation à la conduite dans les centres Centaure	2015	2016
Nombre de stagiaires formés à la prévention et à l'éco-conduite dans les centres Centaures	4 090*	3 693

** la donnée 2015 a été actualisée de façon à prendre en compte l'intégralité des stages et pas uniquement les stages à l'éco conduite.*

Dix de conduite jeune : en 2016 nous avons avec nos partenaires (Gendarmerie Nationale, Total et Renault) rencontré plus de 900 jeunes dans les collèges et lycées du périmètre pour les sensibiliser à la conduite accompagnée.

Dix de conduite rurale : en 2016, nous avons avec nos partenaires (Police Nationale, CLAAS et Total) rencontré plus de dans 3 établissements agricoles et Groupama Centre Manche emporte pour la seconde année consécutive la finale 10 de conduite rurale.

« Il n'y a pas d'âge pour bien conduire » (opération en partenariat avec Générations mouvement, les C.L.I.C ou familles Rurales) ou nous intervenons dans le cadre des clubs sur des modules de révision du code de la route, constat amiable.

Les pistes vélo que nous réalisons avec nos élus auprès d'élèves de CM1-CM2.

La valorisation de la conduite accompagnée en remettant à des jeunes des chèques de participations au permis de conduire.

Risques domestiques

Nous invitons nos sociétaires dans le cadre de la lutte contre les incendies à des journées de vérifications extincteurs et de manipulation. Nous avons mené avec Sécurité Ouest Service des opérations d'informations sur le vol et la malveillance en présentant également la Box Habitat.

Prévention agricole

Un plan groupe de prévention triennal agricole 2016-2019 a commencé sa mise en œuvre autour de trois axes : mesurer, agir et promouvoir. Il vise notamment à renforcer l'efficacité globale de nos actions, d'approfondir des expérimentations comme les tests de sondes à fourrage ou des actions sur la sécurité -

un guide pour les porteurs de projets de méthanisation est paru en novembre 2016 sur la question « Comment intégrer la sécurité ? ».

Beaucoup d'opérations en direction des exploitants agricoles ont été menées en 2016 à Groupama Centre Manche, sur le thème de la conduite des engins agricoles sur la route en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole. Des interventions également dans les lycées agricoles sur cette même thématique et lors de tracto-écoles.

Par ailleurs, la caisse régionale poursuit les actions d'analyses de risques sur les Elevages hors sol, Méthanisation, Panneaux Photo Voltaïques afin de ne pas dégrader son portefeuille.

Entreprises et collectivités locales

Groupama soutient une démarche de prévention des risques professionnels, environnementaux, etc. auprès des industriels et des collectivités locales, afin d'appréhender leurs vulnérabilités et les diminuer, dans une approche « sur mesure ».

Ainsi, en partenariat avec Predict Services, filiale de Météo France, l'offre Groupama Predict destinée initialement aux collectivités locales inclut une aide à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde et un dispositif de surveillance et d'information en temps réel sur les risques d'inondations. Le dispositif équipe aujourd'hui 18 000 communes, sous les marques Groupama (17 000) et Gan (1 000) – le groupe est le 1er assureur des communes de France – et prévient en plus des inondations, les risques de tempêtes, de submersion marine, ou de fortes chutes de neige. L'information fournie par Groupama Predict est personnalisée et délivrée en temps réel par Internet ou SMS. De plus, une application Groupama-Predict a été élaborée ; elle délivre des messages concernant des informations clés pour anticiper et gérer un phénomène à risque : rappels de vigilance météo, expertises hydrométéorologiques, consignes de sauvegarde, etc. Le système d'alerte Predict a été étendu en 2016 aux autres clients du groupe (particuliers, professionnels, entreprises, associations,...) avec le lancement de l'application « Groupama, ma prévention météo », et sera développé sur l'ensemble des caisses en 2017.

Le 20ème Salon des Maires, qui s'est déroulé en mai 2016, a été l'occasion pour Groupama de réaffirmer son engagement auprès des collectivités et du tissu associatif en présentant les évolutions de ses offres Activeille Communes, service qui permet de protéger efficacement les collectivités contre le vol, l'intrusion et le vandalisme, et Groupama Predict.

A Groupama Centre Manche en 2016, nous sommes intervenus auprès de collectivités pour les agents sur la thématique du code de la route et du constat amiable.

La caisse régionale poursuit par ailleurs son activité d'analyse et plan de prévention sur les risques en portefeuille et les prospects.

Agricole, Entreprises et Collectivités	2015*	2016
Nombre de missions effectuées par les préventeurs	874	767
Nombre de personnes ayant bénéficié d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité**	13 006	12 200

*Du 1er janvier au 31 décembre

** Concernant la prévention grand public, le comptage est réalisé par l'animateur, notamment en fonction de la capacité des salles accueillant les actions en question, mais reste approximatif du fait de l'absence de feuille d'émargement.

Prévention auprès des collaborateurs des entreprises du groupe

Des actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité sont également proposées aux collaborateurs des entreprises du groupe. 171 personnes de Groupama Centre Manche ont ainsi été sensibilisées à différentes thématiques : Sauveteur Secouriste du Travail (formation initiale et

recyclage), chargé d'évacuation, Centaure, habilitation électrique (initiale et recyclage), prévention des incivilités.

2.3 Contribuer au développement des territoires et de la société civile

▪ Une gestion responsable des actifs

Groupama Centre Manche, comme toute entité du Groupe, est partie prenante de la démarche engagée comme décrite ci-après.

Le groupe Groupama produira pour la 1ère fois, au cours du 1er semestre 2017, un reporting « ESG et climat », présentant sur l'ensemble des classes d'actifs la manière dont le groupe intègre les critères Environnement, Sociaux/sociétaux et de Gouvernance dans le choix de ses investissements, et sa contribution au financement de la transition énergétique.

Le groupe Groupama, acteur financier du développement à long terme de l'économie, est engagé depuis plus de dix ans dans la promotion de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), à travers sa filiale de gestion d'actifs pour compte de tiers, Groupama Asset Management. Ses expertises d'analyse et recherche, ses produits de gestion et sa mobilisation au sein de nombre d'enceintes françaises et internationales en font l'un des leaders reconnus du marché en la matière.

Outre le déploiement de cette stratégie d'ISR spécifique, Groupama Asset Management s'est fixé comme objectif global l'intégration généralisée des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** à l'ensemble de l'analyse de ses investissements. En effet, Groupama Asset Management est convaincu qu'en favorisant l'intégration des enjeux ESG à l'analyse macro et micro économique de ses investissements, il optimise potentiellement non seulement la gestion des risques mais aussi les sources de valeur ajoutée et de création de valeur à long terme des portefeuilles d'investissement à travers sa politique d'Investissement Responsable (IR).

Le total des placements intégrant des critères ESG (y compris le segment spécifique des Investissements Socialement Responsables, l'ISR) du groupe atteint au 30/12/2016 23,7 milliards d'euros, soit 24 % du total des encours gérés. Les encours gérés, dont l'IR, sont en augmentation sur la période 2016/2015.

	2015*	Dont clientèle externe	2016*	Dont clientèle externe
Encours ISR et IR au 31/12* (en Milliards d'euros)	20,725	6,577	23,7	9
Part de l'ISR et de l'IR sur le total des encours (%)	23%	7,2%	24%	9,3%

Le périmètre pris en compte pour les encours ISR et IR est le suivant :

- Univers d'actifs européens (actions et obligations crédit),
- Actifs moyen long terme et actifs monétaires,
- Actifs des OPCVM ouverts ou dédiés,
- Encours ISR et IR détenus directement ou indirectement via d'autres OPCVM.

Il s'applique à l'ensemble des actifs gérés pour le groupe, dont l'International, ainsi que les actifs de la clientèle externe (gestion confiée en direct par des investisseurs institutionnels, des entreprises et des distributeurs) et ceux détenus par les OPC (organismes de placement collectif) de Groupama Asset management.

En décembre 2016 la SICAV Euro Capital Durable (actions zone euro) et le fonds Groupama Crédit Euro ISR (obligations zone euro), fonds de Groupama Asset Management, se sont vus, suite à un audit de l'AFNOR, attribuer le nouveau label ISR soutenu par les Pouvoirs publics (ce label succède au label privé Novethic).

Groupama Épargne Salariale en tant que direction métier du groupe se positionne également dans une démarche RSE, pour son offre de produits destinée aux salariés du groupe Groupama et aux salariés des 13 000 entreprises clientes. Groupama Epargne Salariale propose en effet des fonds ISR, labellisés par le Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale (CIES), dont l'encours a progressé de plus de 7 %, permettant de dépasser la barre symbolique du milliard d'euros. De plus une campagne en cours de sensibilisation à l'adoption des e-relevés par les épargnants va permettre de réduire l'empreinte carbone de Groupama Epargne Salariale.

Groupama Epargne Salariale a lancé en 2016 une nouvelle offre pour les TPE-PME intégrant les avantages de la loi Macron et poursuit le développement de Solutions Epargne Salariale, le site de référence en épargne salariale pour les TPE et PME (www.solutions-epargnesalariale.fr est le premier site Internet en France entièrement dédié à l'épargne salariale).

CET : **44,8 millions d'euros** ont été versés aux collectivités territoriales au titre de la contribution économique territoriale (CET) en 2015¹ :

- prestations versées en global ;
- montant des certificats mutualistes en global : **189,8 millions** collectés au 31/12/2016 (GRAA depuis décembre 2015, puis toutes les caisses en 2016) ;
- Job meetings 2016 : Le groupe a été récompensé pour ses Jobmeetings 2016 lors de la 8^e édition du Grand prix de la créativité RH.

▪ ***Développement économique et initiative dans les territoires***

Depuis de nombreuses années, Groupama Centre Manche est partenaire des jeunes agriculteurs sur l'ensemble de son territoire, et accompagne notamment l'installation des jeunes. Le partenariat se traduit également par la présence active de commerciaux et d'administrateurs au cours des différentes manifestations qui peuvent être organisées, mais aussi par l'intervention de collaborateurs -techniciens d'assurance- au cours des journées de formation, pour sensibiliser les jeunes candidats à l'installation.

Le développement de partenariats avec la Chambre des métiers et la Chambre de Commerce, traduit la volonté de Groupama Centre Manche d'accompagner le développement des entreprises et ainsi de contribuer à l'essor économique local. L'entreprise est notamment partenaire dans les départements de La Manche et de la Mayenne du réseau Initiative France. Les commerciaux et les élus se relaient pour siéger dans les comités locaux et ainsi conseiller et accompagner les porteurs de projets.

▪ ***Les engagements autour du « Vivre ensemble »***

Santé et handicap

- La santé (hors maladies rares) : un engagement significatif des entités dans la lutte contre le cancer, via notamment des marches ou courses à pied (comme « La Parisienne ») et pour le handicap mental (comme les courses de relais avec l'association « Special Olympics ») et une participation à divers challenges sportifs, associant santé et sport ou nature. D'autres engagements ont été pris autour du thème de la santé : soutien aux malades du SIDA ou aux enfants hospitalisés, promotion du don du sang, soutien à la recherche sur la psychomotricité, etc.

¹ Ce montant correspond à la CET supportée par le Groupe d'Intégration Fiscale, constitué par Groupama SA, et qui comprend les filiales détenues à plus de 95% ainsi que les Caisses Régionales. Le chiffre de l'année fiscale 2016 sera connu en mai 2017.

- Le handicap : mise en place par les entreprises d'actions en faveur des personnes en situation de handicap, au-delà de l'emploi de personnels handicapés et du recours aux ESAT ; diverses formes de partenariats : soutien à des associations de formation de chiens pour aveugles, à Handisport, à Handicap International, achat de matériel pour personnes handicapées, soutien à l'insertion, places de spectacles...

Groupama Centre Manche soutient le pôle Régional du Handicap, dans la Sarthe, établissement prenant en charge les patients affectés d'un grand handicap physique.

Solidarité

- L'humanitaire et la solidarité : les actions de solidarité sont très diffuses et multiformes, avec le soutien à de nombreuses associations sur des projets d'intérêt général ou humanitaires (collecte pour Noël, collecte de livres auprès des collaborateurs, soutien aux victimes civiles de catastrophes, à des associations familiales ou caritatives, ...) ; des actions liées au développement international, notamment pour l'Afrique : par exemple, dans le cadre du rallye Aïcha des Gazelles, Gan Assurances soutient des missions d'aide à l'enfance en versant 10 000 € en 2015 à l'association Cœur de Gazelles. Une action historique du pôle mutualiste : Solidarité Madagascar, depuis 20 ans, en partenariat notamment avec Générations mouvement ; 37 projets sont en cours en 2015 (dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'agriculture). Groupama Phoenix (Grèce) a soutenu l'association SOS Children Village à hauteur de 25 000 € en 2015.
- Des opérations type « Coups de cœur » sont des initiatives qui associent élus, collaborateurs, sociétaires.

Groupama Centre Manche est un acteur majeur dans le pilotage de l'action Madagascar. Chaque département est engagé au travers de sa propre association ou conjointement avec un département voisin, et mène des opérations afin de récolter des fonds pour développer des projets dans ce pays d'Afrique. La principale ressource venant de la vente de boîtes de gâteaux, issu d'un partenariat avec la biscuiterie de l'Abbaye située à Lonlay l'Abbaye dans l'Orne. Sur chaque boîte vendue, la biscuiterie reverse environ 2 € à l'association. Des associations se sont créées sur l'ensemble du territoire national et sollicitent une collaboratrice de la caisse régionale Centre Manche, en charge de collecter les commandes, de réaliser les facturations.

Les associations de Centre Manche ont ainsi pu, depuis la création de cette action de solidarité en 1995, financer la scolarisation de milliers d'enfants malgaches, d'une ferme laitière, d'un laboratoire pour fabriquer du fromage ou bien encore d'un dispensaire pour les malades et enfants malnutris, pour ne citer que ces exemples.

	2015	2016
Montants alloués au titre du mécénat hors maladies rares	93 000 €	8 607 €

En 2016 Groupama Centre Manche a soutenu au travers du mécénat le Rugby Chartres Métropole.

▪ **La lutte contre les maladies rares avec la Fondation Groupama pour la santé**

L'engagement du groupe dans la lutte contre les maladies rares au travers de la Fondation Groupama pour la santé, illustre parfaitement les valeurs mutualistes qui sont les siennes de solidarité, de proximité et de confiance.

La Fondation agit pour favoriser le diagnostic médical, encourager la recherche sur les maladies rares et améliorer le quotidien des patients. Près de 160 associations, environ 600 projets, et 32 chercheurs ont été soutenus depuis 2000.

S'être engagé dans la lutte contre les maladies rares alors que cette cause n'était pas encore prise véritablement en compte par les pouvoirs publics et avoir maintenu cet engagement est une belle démonstration de notre capacité à inscrire nos partenariats dans la durée.

Un engagement fort depuis 2000

Trois millions de personnes en France, 25 millions en Europe sont concernées par les maladies rares : « rares » car chacune de ces 7 000 pathologies touche moins de 30 000 personnes. Mais, au total, elles concernent en France 1 personne sur 20. Groupama s'est engagé dès 2000 dans cette cause d'intérêt général, en parfaite cohérence avec sa mission d'assureur responsable et mutualiste.

La Fondation Groupama pour la santé accompagne la lutte contre les maladies rares, aujourd'hui priorités de santé publique avec le cancer et la maladie d'Alzheimer. Le plan d'actions 2016-2018 validé par son conseil d'administration a pour objectif de faire de la fondation une illustration majeure du mutualisme tout en la positionnant comme acteur privé de référence dans le domaine des maladies rares.

Pour arriver à ce résultat, des axes stratégiques ont été définis, autour de la proximité-solidarité et de la recherche-innovations.

Renforcer la mobilisation des collaborateurs et des élus dans la lutte contre les maladies rares

Des collaborateurs « ambassadeurs » ont été formés en 2016 sur la région parisienne dans plusieurs entités du groupe ; le programme sera généralisé en 2017.

Toujours dans l'objectif de valoriser l'engagement des collaborateurs, en octobre 2016, lors de la semaine de la Fondation, les collaborateurs ont été appelés à choisir, parmi des projets en campagne de crowdfunding, les deux qu'ils souhaitaient voir soutenus par la Fondation. Un don starter de 2 500 euros leur a ainsi été remis.

Autre vecteur de mobilisation des élus et salariés, les Balades solidaires. Elles ont lieu chaque année depuis 2013 dans toute la France, le premier dimanche de juin (pour la plupart). Toutes les Caisses Régionales, Groupama SA et les entités franciliennes du groupe participent à l'événement. En 2016, la quatrième édition des Balades solidaires, organisée par les fédérations des élus et la Fondation Groupama pour la santé, a réuni près de 20 000 marcheurs et permis de récolter près de 240 000 €. Des résultats en constante progression depuis la première édition.

Bel exemple de l'utilisation des dons, en décembre 2016, un chèque de 32 000 € issus des Balades solidaires a été remis à une jeune chercheuse de l'Inserm de Bordeaux pour la recherche dans le domaine des cancers pédiatriques.

Accroître les efforts dans l'aide à la recherche médicale et médico-sociale

La fondation souhaite renforcer son soutien à la recherche via plusieurs actions. La "Bourse de l'Espoir" est désormais remplacée par le "Prix de Recherche Maladies Rares". Ce Prix a pour objectif de soutenir une équipe dynamique, ayant à sa tête un chercheur confirmé ayant ouvert une voie ambitieuse dans les maladies rares, afin d'aboutir ainsi à de vraies avancées dans ce domaine. Il sera attribué en février 2017 pour 5 années et sa dotation est d'un demi-million d'euros.

Par ailleurs, le partenariat signé en 2015 avec l'hôpital Necker pour l'optimisation du parcours de vie des enfants atteints de maladies rares se poursuit.

Par ailleurs, la Fondation Groupama s'associe aux Caisses régionales dans leurs démarches de partenariat avec CHU ou universités. En outre, le prix de l'Innovation sociale, doté de 20 000 €, a été remis en 2016 à la Fondation Université de Strasbourg pour son projet de création d'un espace de référence dédié à l'Education Thérapeutique du Patient (ETP). Ce prix a pour but de soutenir chaque année des actions innovantes marquant une avancée significative et permettant de changer la donne pour les personnes atteintes de maladies rares et leurs familles.

Intensifier les actions d'information sur les maladies rares pour réduire l'errance diagnostic

La Fondation est partenaire depuis sa création d'Orphanet, unité de l'INSERM et portail de référence européen sur les maladies rares et les médicaments orphelins, et l'Alliance Maladies Rares, collectif de plus de 200 associations qui tous deux mènent des actions d'information et de sensibilisation sur les maladies rares.

Par ailleurs, depuis 2015 la fondation organise une formation au crowdfunding pour les associations, en partenariat avec HelloAsso.

Bilan des actions réalisées au niveau du groupe	2015	2016
Nombre d'associations de patients soutenues	66	80
Nombre de projets encouragés	84	84
Nombre de chercheurs parrainés	3	2
Montant alloué au titre de la lutte contre les maladies rares par Groupama SA	386 225 €	386 225 €

Groupama Centre Manche a organisé en septembre 2016 l'opération « Appel Sourire Client ». Cette action portée par l'ensemble des collaborateurs visait à contacter 20 sociétaires/collaborateurs afin de témoigner de l'attention que nous leurs portons, les conforter dans leur choix, les remercier de leur fidélité et collecter les données mail/téléphone portable.

En bonus, pour chaque fiche sociétaire modifiée ou complétée, 1 € était collecté et reversé à l'association choisi par le collaborateur. Ainsi, la caisse régionale a versé 6 368 € réparties entre les 8 associations choisies.

Balades solidaires

En 2016, ces balades ont permis de soutenir et de mettre en valeur 13 associations. Chacune était représentée le jour de la manifestation pour présenter sa structure et la ou les pathologies qu'elle défendait. Au total se sont près de 28 000 € qui ont été collectés et versés directement aux associations ou à la Fondation Groupama pour la Santé.

Par ailleurs, Groupama Centre Manche a reconduit la convention de mécénat en nature, avec l'Association Française du Syndrome d'Angelman (AFSA), association soutenant les malades relevant de la pathologie du chromosome 15. Cette convention vise à mettre à disposition gracieusement un espace de travail sur son site de Bois Guillaume, à la salariée de l'association.

<i>Bilan des actions réalisées au niveau de la caisse régionale Centre Manche</i>	2015	2016
Nombre d'associations de patients soutenues	10	13
Nombre de projets encouragés	8	13
Montant alloué au titre de la lutte contre les maladies rares par la caisse régionale	20 500 €	27 651 €

2.4 Agir pour l'environnement

▪ Politique générale en matière d'environnement

L'entreprise Groupama Centre Manche s'inscrit pleinement dans cette démarche. Pour exemple, nous avons recyclé 123 kg de piles et recyclé un peu plus de 40 000 kg de papier cette année. De plus, dans le cadre d'un projet de rénovation immobilier, nous avons détruit et recyclé 4 576 kg d'archives papier.

Nous avons également réalisé notre audit énergétique sur le transport et l'immobilier durant l'année 2015, et remis le rapport à l'état en mai 2016. Dans le cadre de travaux sur l'ensemble des sites de gestion, lié à un programme de modernisation de l'entreprise, les préconisations des audits énergétiques ont été prises en compte et intégrés dans les cahiers des charges.

En matière de protection de l'environnement, les salariés de l'entreprise Groupama Centre Manche sont régulièrement informés des enjeux environnementaux, notamment grâce à la Semaine européenne du Développement Durable. Une campagne d'affichage a été dispensée dans l'ensemble des sites.

L'entreprise ne dispose pas par ailleurs de politique formalisée en matière environnementale, mais accorde une réelle importance à ce sujet dans tous les programmes de rénovation et construction de bâtiments. En 2017, un contrat « cadre » sera déployé ayant pour objectif de réaliser une STD (Simulation Thermique Dynamique) sur tous les programmes immobiliers. Ainsi l'entreprise optimisera les installations de climatisation et les coûts induits (maintenance, fonctionnement, entretien).

▪ **Economie circulaire**

Groupama Centre Manche recycle déjà le papier sur ses sites et agences depuis 2009, recycle les piles depuis 2015.

Prévention et gestion des déchets

Les activités de service de l'entreprise Groupama Centre Manche ne génèrent pas directement de déchets ou de pollutions autres que les déchets de bureau. Nous souhaitons cependant progresser dans la valorisation de ceux-ci, au travers par exemple du tri collaboratif. Cette démarche, impliquant d'autres acteurs tels que les collectivités locales, est en structuration.

Par ailleurs nous installons des séparateurs d'hydrocarbures sur nos parkings (dernièrement par exemple : agence de Rémalard, agence d'Evreux) et procédons à leur nettoyage dès que nécessaire.

Toujours sur les rejets de pollution dans l'air, nous supprimons le plus possible les énergies fossiles dans les agences que nous rénovons (suppression des chaudières), en remplaçant par des systèmes plus propres à récupération d'énergie (ventilation double flux avec échangeur à haut rendement).

Pour le reste, l'activité de l'entreprise principalement de "bureau", entraîne peu de nuisance sonores et de rejet dans l'eau.

	2015	2016
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) produits (tonnes)	NC 0	0.123 0
<i>Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE) produits par personne (kg/ETP)</i>		
Déchets de papier/carton produits (tonnes)	5	46
<i>Déchets de papier/carton produits par personne (kg/ETP)</i>	0.003	0.037

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Les collaborateurs de Groupama Centre Manche bénéficient selon les sites et départements, de la restauration d'entreprise sous-traitée ou des tickets restaurants.

Utilisation durable des ressources

Les activités du groupe Groupama ne nécessitent pas d'eau en dehors de la consommation courante de ses bâtiments de bureau. Dans ce cadre, des campagnes de « prévention eau » destinées à réduire les

consommations sont régulièrement menées auprès des salariés des entités. En 2016, l'entreprise a consommé 19 980 m³ d'eau, soit 15,92 m³ par ETP.

La consommation de papier de bureau atteint en 2016 36 tonnes, 100 % labellisé.

En 2016, la consommation d'énergie de l'entreprise Groupama Centre Manche (électricité, gaz, fioul, chaleur et eau glacée) atteint 9 852 669 kWh (détail dans le tableau ci-dessous), soit 7 850.73 kWh par ETP. La consommation totale d'énergie a donc baissé de 15,2 % entre 2015 et 2016, (voir explications ci-après). La consommation totale d'énergie rapportée par ETP a quant à elle diminué de 14 %.

Par ailleurs, de par nos activités de services (assurances et banque), le groupe et donc l'entreprise Groupama Centre Manche ne sont pas concernés par la problématique de l'utilisation des sols.

Recours aux énergies renouvelables :

Groupama Centre Manche n'est pas concernée par les énergies renouvelables.

Détail des différentes consommations :

	2015	2016
Consommation d'eau (m ³)	15 325	19 980
<i>Consommation d'eau par personne (m³/ETP)</i>	<i>12.01</i>	<i>15.92</i>
Consommation totale d'énergie (kWh)	11 591 757	9 852 669
<i>Consommation totale d'énergie par personne (kWh/ETP)</i>	<i>8 084.45</i>	<i>7 850.73</i>
Consommation d'électricité (kWh)	6 683 666	5 401 138
<i>Consommation d'électricité par personne (kWh/ETP)</i>	<i>5 237.98</i>	<i>4 303.70</i>
Consommation de gaz (kWh)	3 949 402	4 213 508
<i>Consommation de gaz par personne (kWh/ETP)</i>	<i>3 095.14</i>	<i>3 357.38</i>
Consommation de fioul (kWh)	159 665	218 142
<i>Consommation de fioul par personne (kWh/ETP)</i>	<i>125.13</i>	<i>173.82</i>
Consommation de chaleur (kWh)	799 024	0
<i>Consommation de chaleur par personne (kWh/ETP)</i>	<i>626.19</i>	<i>0</i>
Consommation d'eau glacée (kWh)	0	0
<i>Consommation d'eau glacée par personne (kWh/ETP)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Concernant l'évolution de la consommation d'énergie, voici quelques explications :

Eau :

Nous avons eu cette année de nombreuses fuites sur certaines agences, multipliant par 3 leurs consommations d'eau annuelle. Des mesures ont été prises pour résorber ces désordres.

Electricité :

Nous avons, à partir de début 2016, modifié notre façon de suivre les consommations d'électricité. Cette année, les valeurs en kWh sont les valeurs réellement consommées, contrairement aux années précédentes où nous avons dû réaliser une conversion des € TTC en kWh.

De plus, nous avons réduit les puissances souscrites sur nos compteurs en tarif jaune, ce qui représente tous nos sites administratifs.

Gaz :

Nous avons, à partir de début 2016, modifié notre façon de suivre les consommations de gaz. Cette année, les valeurs en kWh sont les valeurs réellement consommées, contrairement aux années précédentes où nous avons dû réaliser une conversion des € TTC en kWh.

De plus, à partir de Septembre 2015, notre site d'Evreux est passé d'une source d'énergie « Réseau de chaleur » à « Gaz ».

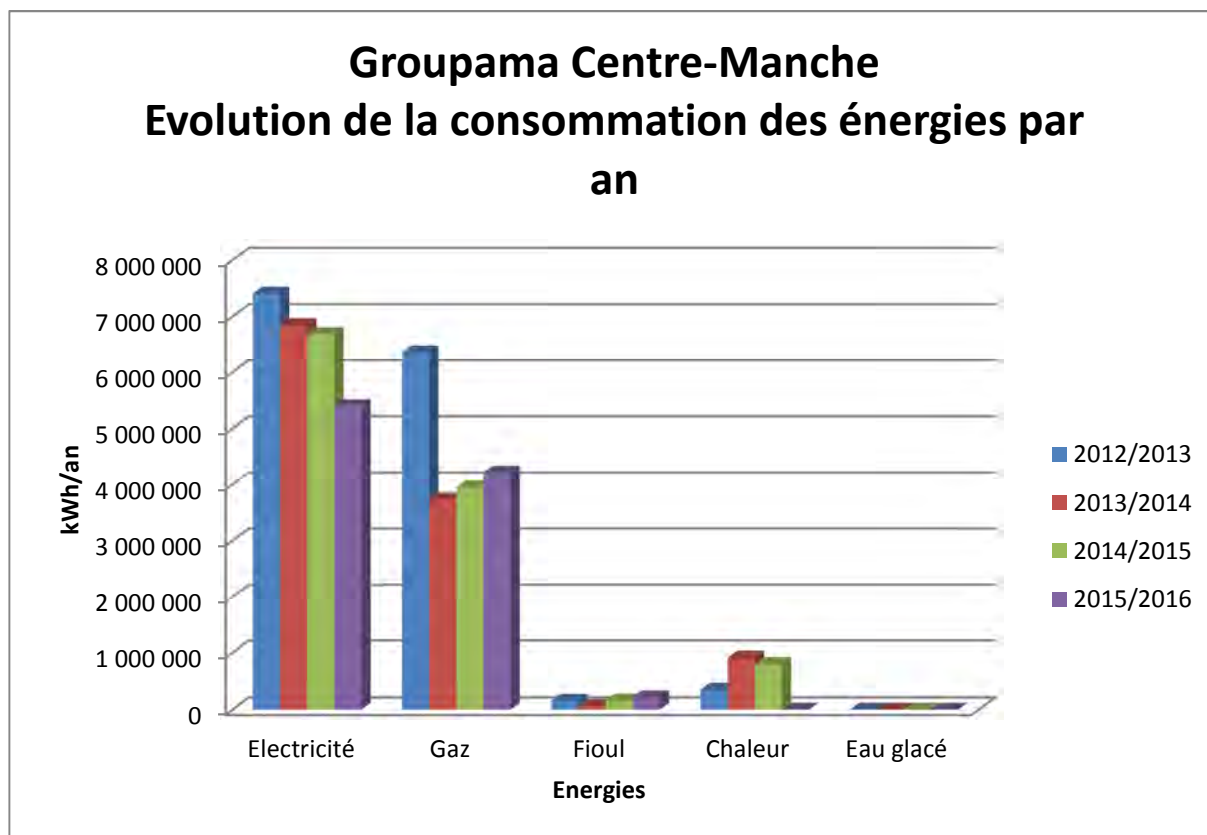
Fioul :

Nous avons réalisé cette année le plein d'une cuve à fioul (Environ 5 000 litres) du groupe électrogène de l'un de nos sites de gestion. Cela a un impact conséquent sur les consommations de 2016 vis-à-vis de celles de 2015.

5 000 litres de fioul équivaut à environ 50 000 kWh. Or, en 2015, nous avons inscrit une consommation de 159 665 kWh de fioul, et pour 2016, 218 142 kWh. La différence des deux années donne : 58 477 kWh, soit à peu près l'équivalent du plein de cette cuve à fioul.

Chaleur :

Nous n'avons plus de consommation liée à un réseau de chaleur depuis Septembre 2015, puisque notre site d'Evreux est à présent chauffé à l'aide de chaudières gaz.



Détail des consommations de papier :

	2015	2016
Consommation de papier de bureau (tonnes)	44	39
Consommation de papier de bureau par personne (kg/ETP)	0.034	0.031
Consommation de papier documents marketing et techniques (tonnes)	37	14
Consommation de papier documents marketing et techniques par personnes (kg/ETP)	0.029	0.011
Consommation de papier en éditique de masse (tonnes)	46	49
Consommation de papier en éditique de masse par personnes (kg/ETP)	0.036	0.039
Part de papier recyclé ou garant d'une gestion durable : bureau (%)	-	100%
Part de papier recyclé ou garant d'une gestion durable : documents marketing et techniques (%)*	-	100%

*Le pourcentage concerne les commandes hors G2S uniquement soit environ 46 tonnes.

La baisse de la consommation de papier s'explique notamment par le transfert d'impression vers un prestataire externe.

- **Changement climatique**

- **Action de l'entreprise via son offre :**

Changement climatique et offres

S'il n'existe pas à ce jour de méthode pour évaluer les émissions induites par les offres d'assurance (produits et services), il est intéressant de mentionner pour cet exercice toute une série de solutions d'assurance adaptées et innovantes proposées par le groupe, qui participent de la lutte contre le changement climatique ou destinées à en atténuer les conséquences pour ses clients et sociétaires.

Des produits et services « éco-responsables » : en incitant à de nouveaux comportements ou favorisant certains équipements, les offres des entreprises de Groupama participent de la préservation de l'environnement et du climat :

- En assurance automobile, les produits à tarification comportementale, qui encouragent une conduite plus sûre et induisent des baisses de consommations de carburants, continuent à se développer avec l'extension dans tout le groupe du principe du « Pay how you drive » via l'assurance et l'application Groupama On Board (destinée aux jeunes conducteurs). En outre, la filiale Amaguiz a complété en 2016 son offre Road Coach (boîtier installé dans le véhicule) par un partenariat avec WeNow, qui permet aux assurés de compenser leurs émissions de CO2 s'ils le souhaitent.
- Amaguiz a par ailleurs développé, dans le cadre du partenariat Renault Assurances, une assurance spécifique et une application mobile pour les assurés Renault de la nouvelle voiture électrique ZOE. Ces derniers peuvent télécharger gratuitement l'application et recevoir des conseils personnalisés sur leur conduite, qui permettent de gagner jusqu'à l'équivalent de 36% de la prime annuelle.
- Les formations à l'éco-conduite de Centaure : les douze centres Centaure sont un relais important des actions de prévention de Groupama à l'égard de ses sociétaires, mais également des entreprises et du grand public. Ils proposent des modules d'éco-conduite parmi leur éventail de formations post-permis.
- La politique de réparation – au lieu du remplacement - des pièces automobiles endommagées a permis de réparer 35% des pare-chocs et boucliers en 2016. Cette politique permet de réduire nos émissions de CO2 et notre production de déchets.
- En multirisque habitation, les offres incluent la couverture des équipements d'habitation producteurs d'énergies renouvelables ainsi que, depuis 2009 déjà, une formule de rééquipement à neuf écologique pour les appareils ménagers nécessitant un remplacement.
- Pour les professionnels dont ceux de l'agriculture, Groupama propose la couverture des activités de production d'énergies renouvelables et de bioénergies comme la méthanisation. Ainsi, un guide sur la méthanisation a été diffusé en 2016.

Mieux prévenir et indemniser face au changement climatique

- L'assurance multirisques climatique sur récolte permet aux agriculteurs de protéger leurs cultures. Cette couverture, co-construite avec les agriculteurs par Groupama, a permis d'expérimenter depuis déjà 10 ans ce type de protection. Le groupe commercialise depuis 2015 une nouvelle formule de cette offre – dont le groupe a participé à la définition au niveau national – sous forme d'un contrat socle contre les « coups durs » et d'options, avec l'objectif d'offrir à un maximum d'exploitants, la possibilité de couvrir leurs charges opérationnelles à un coût financier limité. Afin d'élargir la couverture à l'ensemble des productions, un contrat pour les Prairies a vu le jour en 2016.
- Groupama s'est associé en 2016 à Airinov, leader du drone en agriculture, pour accompagner le développement des drones, dans la protection du risque et le déploiement de nouveaux services aux agriculteurs. Les services développés par Airinov permettront à Groupama d'optimiser la performance

et la qualité des prestations d'assurance comme le suivi au plus près de la situation des cultures, des dégâts subis ou encore le repérage efficace des zones impactées par un événement climatique.

- Les services de prévention et d'alerte de Predict, filiale de Meteo France, sont désormais accessibles à l'ensemble des clients du groupe. L'application mobile Groupama-Predict permet aux clients de recevoir des messages concernant des informations clés pour anticiper et gérer un phénomène météorologique à risque.

La notion de préjudice écologique a été introduite dans le Code pénal en 2016, aussi Groupama préparera-t-il ses clients et sociétaires, dont les agriculteurs, à cette nouvelle responsabilité.

- **Action de l'entreprise via son fonctionnement :**

Détail des différents types de déplacements professionnels :

	2015	2016
Déplacements professionnels en avion (km)	6 728	11 482
<i>Déplacements professionnels en avion par ETP (km/ETP)</i>	<i>5.27</i>	<i>9.15</i>
Déplacements professionnels en train (km)	487 001	531 294
<i>Déplacements professionnels en train par ETP (km/ETP)</i>	<i>381.66</i>	<i>432.24</i>
Déplacements professionnels en voiture (km)	8 789 236	8 738 219
<i>Déplacements professionnels en voiture par ETP (km/ETP)</i>	<i>6 888.12</i>	<i>6962.72</i>

En 2016, les émissions totales de CO₂ atteignent 2 710 tonnes équivalent CO₂, soit 2,16 tonnes équivalent CO₂ par ETP (le détail selon les 3 scopes du GHG Protocol se trouve dans les tableaux ci-dessous) :

Emissions de CO₂ pour la période de Reporting 2016 selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel :

<i>Emissions directes – Scope 1 (TegCO₂)</i>	2015	2016
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à gaz	730	775
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à gaz par ETP</i>	<i>0.58</i>	<i>0.62</i>
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à fioul	39	59
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à fioul par ETP</i>	<i>0.03</i>	<i>0.05</i>
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus	1 494	1 485
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par ETP</i>	<i>1.18</i>	<i>1.18</i>
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01	2 264	2 320
<i>TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01 PAR ETP</i>	<i>1.78</i>	<i>1.85</i>

Emissions indirectes – Scope 2 (TeqCO₂)	2015	2016
Emissions directes de CO ₂ liées à la consommation d'électricité	521.33	323.87
<i>Emissions directes de CO₂ liées à la consommation d'électricité par ETP</i>	<i>0.41</i>	<i>0.26</i>
Emissions directes de CO ₂ liées à la consommation de chaleur	178.42	0
<i>Emissions directes de CO₂ liées à la consommation de chaleur par ETP</i>	<i>0.14</i>	<i>0</i>
Emissions directes de CO ₂ liées à la consommation d'eau glacée	0	0
<i>Emissions directes de CO₂ liées à la consommation d'eau glacée/ETP</i>	<i>N/A</i>	<i>0</i>
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02	699.75	323.87
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02 PAR ETP	0.55	0.26

Emissions autres – Scope 3 (TeqCO₂)	2015	2016
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus	79.25	61.41
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus par ETP</i>	<i>0.06</i>	<i>0.05</i>
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en avion	0.85	1.23
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en avion par ETP</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en train	2.78	3.03
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en train par ETP</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03	82.88	65.66
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03 PAR ETP	0.06	0.05

Le total des émissions de CO₂ par ETP est stable entre 2015 et 2016.

▪ **Protection de la biodiversité**

Le groupe est un des principaux propriétaires privés de forêts et le premier assureur de forêts en France. Ce patrimoine forestier, constitué de plus de 20 000 hectares, représente l'un des plus importants « poumon vert » français.

Depuis 15 ans, ont été replantés 10 millions d'arbres, soit environ 700 000 plants par an, correspondant à un reboisement de près de 5 000 hectares. Plus des trois quarts du reboisement effectué portent sur des surfaces sinistrées par les tempêtes Lothar et Martin de 1999 - qui ont été reboisées en totalité - et sur celles de la tempête Klaus de 2009 - qui l'ont été partiellement et dont la finalisation interviendra en 2017.

L'ensemble des forêts gérées par Groupama Immobilier (29 massifs forestiers) sont certifiées PEFC (label garantissant une gestion durable de la ressource bois dans les forêts). Ce label définit des règles strictes de réalisation des chantiers d'exploitation et de travaux dans le cadre d'une gestion durable de la forêt. Ces règles visent notamment à exploiter la forêt dans le respect du sol, de l'eau, de la faune et de la flore.

Le groupe Groupama est pionnier dans l'évaluation du stockage de carbone en forêt. En effet, en 2015, une étude** a permis pour la première fois de démontrer que les forêts de la Société Forestière Groupama (SFG) ont joué en 2014 un rôle de puits de carbone. Elles ont contribué à la réduction des émissions nettes de CO₂ de la France (voir données ci-après). Ces quantités de carbone ont été stockées dans les forêts de la

SFG ou ont été évitées grâce à l'usage des produits bois issus de ses forêts. Cette étude est désormais actualisée annuellement.

Données actualisées pour 2016 :

Stock de carbone des forêts SFG : 10 millions de tonnes de CO2 sur 20 181 ha.

Accroissement annuel du CO2 stocké (solde entre les plantations et les coupes + stockage de biomasse) : 335 710 t de CO2.

Emissions de CO2 évitées : 69 774 t de CO2 évités par l'utilisation du bois vendu.

** Menée pour le compte de la Société Forestière Groupama, par EcoAct et IF Consultants et avec le concours du Cabinet Demetz Costaz

2.5 Relations avec les parties prenantes

▪ Sous-traitance et fournisseurs

La sous-traitance constitue le fait de confier à un prestataire soit directement soit en recourant lui-même à la sous-traitance l'exécution d'une activité ou d'un service qui serait autrement exécutée par l'entreprise d'assurance elle-même. La sous-traitance doit être distinguée de la simple fourniture de services ou de biens qui ne relèvent pas des fonctions cœur de métier ou des fonctions supports de l'assureur et qui ne pourraient pas être internalisées.

Groupama Centre Manche sous-traite son activité de numérisation et d'archivage et une partie de l'activité éditique.

Par ailleurs les entreprises ont l'obligation de nous transmettre une demande de sous-traitance et nous n'acceptons pas la main d'œuvre détachée.

Groupama Centre Manche apporte une attention particulière à l'utilisation de produits recyclés par ses fournisseurs et leur gestion des déchets notamment sur les sites de production.

▪ Autres parties prenantes

- D'une part, le sociétariat, base de fonctionnement décentralisé du pôle mutualiste de Groupama, permet à nos quatre millions de sociétaires français de s'investir à chaque niveau du système électif : Caisse locale, Caisse régionale, Fédération départementale ou nationale. Ainsi, 300 000 sociétaires participent chaque année aux Assemblées générales de nos quelques 3 300 caisses locales, ce qui leur confère un pouvoir de décision au sein de la mutuelle. D'autre part, les quatre réseaux spécialisés Gan ont un fort ancrage territorial en France et le groupe dispose également de réseaux de proximité à l'international. Par ailleurs, nous sommes particulièrement à l'écoute de nos clients, grâce aux sondages de satisfaction menés en continu - sur la gestion des sinistres, les demandes, les réclamations, etc. - auprès de nos clients particuliers, ainsi qu'aux enquêtes de satisfaction approfondies conduites annuellement, sur un très grand nombre de sondés issus de tous nos types de clientèle. L'amélioration de la satisfaction client est un enjeu prioritaire pour les collaborateurs.
- En 2016 Groupama Centre Manche a continué le déploiement de l'amélioration de la satisfaction client notamment au travers de messages diffusés dans les réunions d'équipes et d'encadrement, afin de poursuivre la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs.
- Par ailleurs les commissions départementales d'estimation de dommages sur bâtiment - suite à événements climatiques de moyenne ampleur - constituée d'administrateurs et chargée de renforcer

la présence sur le terrain des inspecteurs sinistres de l'entreprise ou des experts libéraux, ont été formées par les inspecteurs sinistres afin d'être opérationnelles immédiatement; contribuant ainsi à l'amélioration de la satisfaction des sociétaires.

- Un circuit court de traitement des réclamations a également été déployé dans chaque département pour les dossiers portés par les administrateurs de fédérations départementales. A l'aide d'une adresse e-mail, ils sensibilisent le service idoine dès qu'ils sont sollicités par un sociétaire, sans devoir attendre la prochaine réunion de conseil et la rencontre avec un directeur.
- Un outil à disposition des managers, appelé IPO, Indicateur de Pilotage Opérationnel, leur permet de piloter la satisfaction client issues des enquêtes à chaud et de s'assurer de l'évolution positive de l'INR à chaud pour sécuriser l'atteinte de l'objectif stratégique ; de connaître les scores laissés par les sociétaires et de les rappeler si besoin pour comprendre leurs raisons ; de partager la satisfaction client dans les points d'équipe et d'instaurer une dynamique du changement ; d'utiliser les résultats et les verbatim client afin d'améliorer les expériences client ; enfin de piloter les réclamations.
- L'Indice Net de Recommandation calculé au niveau de la caisse régionale en 2016, est de 10 (-1 point/2015). Au niveau groupe l'INR est stable. Le taux de satisfaction globale de Centre Manche s'établit à 89 % (stable/2015).

2.6 Loyauté des pratiques

▪ Conformité

En accord avec la politique de Conformité validée par le Conseil d'administration de Groupama Centre Manche, les actions menées en 2016 permettent de mettre les pratiques en conformité avec les textes législatifs ou réglementaires, et avec les normes édictées par les autorités de tutelle et les usages professionnels. Elles couvrent essentiellement les thèmes suivants :

- la protection de la clientèle,
- la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme,
- l'éthique et la déontologie ainsi que la Gestion des conflits d'intérêts,
- le secret professionnel,
- la protection des données à caractère personnel,
- le cas particulier des données à caractère médical,
- la fraude interne.

▪ Protection des données personnelles

Les travaux réalisés en 2016 ont permis de terminer la mise en conformité du "pack de conformité" publié en 2014.

▪ Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL (correspondant informatique et libertés)

L'année 2016, particulièrement marquée par le renforcement du cadre réglementaire en matière de lutte contre le terrorisme, a été consacrée au niveau du groupe à la poursuite des actions engagées en vue d'améliorer encore l'efficacité de notre dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT).

Parmi les actions menées, on peut citer :

la prise en compte dans les procédures des lignes directrices conjointes de la Direction Générale du Trésor et de l'ACPR relatives au gel des avoirs publiées en juin 2016 ;

la mise en œuvre d'un plan d'actions ciblées pour les activités vie/épargne et la poursuite du plan d'informatisation, avec la réalisation de travaux visant à développer et fiabiliser les fonctionnalités des outils communautaires, en particulier concernant l'outil de profilage de la relation client « Vigiprofil ».

3. Table de concordance et note méthodologique

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce la société Groupama Centre Manche présente dans son rapport de gestion les actions menées et les orientations prises par la Société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable. La correspondance avec les informations requises par la réglementation (mentionnées dans l'article R. 225-105-1 du Code de commerce) est présentée ci-dessous.

3.1. Informations sociales

Emploi :	
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	Page 99
Les embauches et les licenciements	Page 99
Les rémunérations et leur évolution	Page 99
Organisation du travail :	
L'organisation du temps de travail	Page 99
Absentéisme	Page 99
Relations sociales :	
L'organisation du dialogue social; notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	Page 99
Le bilan des accords collectifs	Page 99
Santé et sécurité :	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	Page 100
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Page 100
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	Page 100
Formation :	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	Page 101
Le nombre total d'heures de formation	Page 101
Diversité et égalité des chances / égalité de traitement	
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur l'égalité entre les femmes et les hommes	Page 101
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Page 103
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	Page 103

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Page 103
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	Page 103
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Page 103
A l'abolition effective du travail des enfants	Page 103

3.2. Informations environnementales

Politique générale en matière d'environnement :	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Page 115
Politique générale en matière d'environnement :	
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Page 115
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Page 115
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Page 115
Pollution	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Page 115
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Page 115
Economie circulaire	
Prévention et gestion des déchets - les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets ; - les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	Page 115
Utilisation durable des ressources -la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ; -la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation; -la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Page 115
Changement climatique :	
Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	Page 119
Protection de la biodiversité :	
Les mesures prises pour développer la biodiversité	Page 121

3.3. Informations sociétales

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :	
En matière d'emploi et de développement régional	Page 104
Sur les populations riveraines ou locales	Page 104
Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise :	
Les conditions de dialogue avec ces personnes ou ces organisations	Page 104
Les actions de partenariat ou de mécénat	Page 104
Sous-traitance et fournisseurs :	
La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	Page 122
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Page 122
Loyauté des pratiques :	
Les actions engagées pour prévenir la corruption	Page 123
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Page 123
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme :	
Actions engagées en faveur des droits de l'homme	Page 103

3.4. Note méthodologique

Les différents indicateurs ont été collectés grâce aux suivis réalisés par les collaborateurs de l'entreprise Groupama Centre Manche. Ils couvrent, pour les indicateurs sociaux, l'année civile 2016. Le reporting est en revanche réalisé sur une période décalée pour les indicateurs environnementaux (du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2016).

Il est à noter que les consommations d'énergie sont les consommations dont la facture a été réceptionnée entre novembre 2015 et octobre 2016, et ne correspondent donc pas nécessairement à des consommations survenues sur la période.

Les consommations d'énergie, et émissions de GES afférentes couvrent l'ensemble des sites administratifs et agences, à l'exception des agences dont Groupama Centre Manche n'est pas propriétaire, et dont l'effectif est inférieur à 20 personnes au 31/12/2016. Le mode de suivi des consommations évolue en 2016 : des estimations à partir des coûts avaient été réalisées en 2015 et ne sont plus reproduites en 2016 (recours aux consommations facturées).

Les consommations de papier reportées sont estimées à partir des approvisionnements réalisés sur la période.

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche

Parc Tertiaire du Jardin d'Entreprises
10, rue Blaise Pascal
BP 20 037
28 006 Chartres Cedex
383 853 801 RCS Chartres

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les
informations sociales, environnementales et
sociétales figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Aux sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application de l'article L. 322-26-2-2 du Code des assurances qui renvoie à l'article L225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et des textes légaux et réglementaires applicables.

¹ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de cinq personnes entre février 2017 et mars 2017 pour une durée d'environ trois semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

I - Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Sur la base de ces travaux nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

² ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

II - Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³, au niveau des Directions contributrices⁴ en charge des informations sociales, environnementales et sociétales, nous avons :

- consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

³ **Informations sociales** : Effectif et ses ventilations par sexe, âge et zone géographique ; Embauches ; Départs (dont Licenciements) ; Heures de formation.

Information environnementales : Consommation d'énergie des bâtiments et émissions de GES afférentes ; Déplacements et émissions de GES afférentes ; Consommations de papier labellisé.

Informations sociétales : Actions de Prévention Effectuées par les Préventeurs.

⁴ Directions en charge des Ressources Humaines, de la formation, Direction Logistique ; Directions de la Prévention Technique, et de la Prévention Grand Public.

L'échantillon ainsi sélectionné représente 100 % des effectifs et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres Informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Fait à Paris La Défense, le 30 mars 2017

L'organisme tiers indépendant

MAZARS SAS

Antoine ESQUIEU

Associé

Edwige REY

Associée RSE & Développement Durable

RESOLUTIONS

Résolutions relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

1^{ère} résolution

L'Assemblée Générale, après avoir examiné les rapports du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes et le bilan 2016, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs de leur gestion.

2^{ème} résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide, conformément à l'article 16 des statuts, d'affecter le résultat de l'exercice 2016, qui s'élève à 13 676 411,26 euros, de la façon suivante :

1) Affectation aux réserves statutaires :

- ✓ 1 367 641,13 euros à la réserve complémentaire,
- ✓ 683 820,56 euros à la réserve pour éventualités diverses.

2) Autres affectations :

- ✓ 11 442 771,35 euros à la réserve générale,
- ✓ 182 178,22 euros à la rémunération des certificats mutualistes, ce qui représente un rendement brut annuel, avant prélèvements sociaux et impôts, de 3,15%.
- ✓ L'assemblée générale décide par ailleurs que les titulaires de certificats mutualistes qui en ont fait la demande recevront le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux certificats mutualistes selon les modalités mentionnées dans le prospectus d'offre au public.

3^{ème} résolution

L'Assemblée Générale fixe le maximum d'indemnités compensatrices prévues par l'article 24 des statuts à 250 000 euros pour l'exercice 2017.

4^{ème} résolution

L'Assemblée Générale renouvelle, en tant que co-commissaire aux comptes de la Caisse Régionale, pour une durée de six ans, le mandat de commissaire aux comptes du Cabinet Mazars, 61 rue Henri Régault, 92075 PARIS LA DEFENSE.

5^{ème} résolution

Après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes sur les conventions et les contrats d'assurances visés par l'article R322-57 IV du code des assurances, l'Assemblée Générale approuve les conditions dans lesquelles ils ont été conclus.

6^{ème} résolution

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration en date du 14 septembre 2016 de coopter, en remplacement de Patrick de GOUSSENCOURT, administrateur décédé, Madame Marie-Claude LECOEUR.

7^{ème} résolution

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise le Conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale, ceci en application du programme de rachats de l'année 2018 ci-après arrêté:

1. Objectif du programme de rachats 2018

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2018 et impact sur la solvabilité de l'entreprise.

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'Emetteur au titre de 2018 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par l'Emetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2018 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2018 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2018 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2018, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2018 sera de 2 points, étant précisé que ce taux est estimé à 275 % après souscription des certificats mutualistes, contre 259 % s'il n'y avait pas d'émission de certificats mutualistes.

3. Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2018, pour les rachats au titre de l'année 2018.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

4. Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2018 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5. Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2018 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2018 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2019 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2018.

6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2018 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2018, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2018 comme suit :

- au 30 juin 2018 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2018 ;

et

- au 31 décembre 2018 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2019.



10 rue Blaise Pascal - CS 40337- 28008 CHARTRES CEDEX

N° Siret 383 853 801 01346 - Les contrats d'assurance vie sont des contrats de **Groupama Gan Vie** - Société anonyme au capital de 413 036 043 euros
340 427 616 RCS Paris Siège social : 8 - 10 rue d'Astorg, 75008 Paris, www.groupama.fr - Entreprises Régies par le Code des Assurances.
Votre assureur est intermédiaire en opérations de banque de Groupama Banque SA. **Groupama Banque** : Société Anonyme au capital de 104 636 832 euros
67, rue Robespierre, 93107 Montreuil Cedex - 572 043 800 RCS Bobigny - immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 006 369 - www.groupamabanque.com